

PLACE CHAZETTE
Rénovation du réseau
d'assainissement
Place Chazette 69001 Lyon

RAPPORT DE FOUILLE
PRÉVENTIVE D'URGENCE



Direction des Affaires culturelles
Service archéologique

Ministère de la Culture et de la Communication
Préfecture de la Région Rhône-Alpes
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Service Régional de l'Archéologie

Cyrille Ducourthial

Jordi Torgue
Emma Bouvard
Clémence Mège
Frédéric Herbin
Marjorie Leperlier

**DONNÉES
ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET
SCIENTIFIQUES**

Sommaire

DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES.....	1
Sommaire.....	2
Fiche signalétique	3
Générique	5
Intervenants techniques	5
Intervenants administratifs	5
Intervenants financiers	5
Organigramme de l'équipe scientifique	5
Notice scientifique	6
Fiche d'état du site	6
Autorisation de fouilles.....	7
L'OPÉRATION ET SES RÉSULTATS	9
Contexte archéologique et historique.....	10
Vestiges antiques (Pl. 28)	10
La recluserie Saint-Clair (Pl. 28)	23
La faïencerie Combe et Blateron (1736-1742) (Pl. 30).....	27
Le lotissement de la balme Saint-Clair : Soufflot et Millanois (1742) et le devenir de la chapelle Saint-Clair (Pl. 30-31)	29
Les aménagements de la berge de Saint-Clair du Moyen Âge au XIX ^e siècle (Pl. 30-31)	34
Stratégie et méthodes mises en œuvre	51
Description des résultats.....	54
Vestiges modernes : les fortifications de Saint-Clair (Pl. 30-32)	54
Vestiges antiques (Pl. 28-29).....	56
Étude du mobilier céramique	59
Étude des enduits peints	60
Étude archéo-anthropologique	61
Synthèse	63
Bibliographie.....	65
INVENTAIRES	71
Inventaire des unités stratigraphiques.....	72
Inventaire des photographies	73
Inventaire de la céramique	81
Inventaire du verre	82
Inventaire de l'instrumentum	83
Inventaire des matériaux de construction	84
Inventaires des ossements humains	85
PLANCHES	87
Table des planches.....	88

Fiche signalétique

Région : Rhône-Alpes

Département : Rhône

Commune : Lyon 1^{er} arrondissement

Adresse : place Chazette

Code INSEE : 69381

Code Patriarche : 10999 **N° SRA :**

Coordonnées Lambert II : X = 794 528.76 ; Y = 88 981.73 (centroïde)

Altitude NGF : 171,60 NGF (maxi)

Références cadastrales actuelles :

Protection au titre des monuments et sites : sans

Propriétaire du terrain : Grand Lyon

N° de l'arrêté de prescription : sans objet

N° de l'arrêté de désignation du responsable d'opération : 2012/1209 du 5 juillet 2012

Maître d'ouvrage des travaux : Grand Lyon – Communauté urbaine, Direction de la Voirie, Service des tunnels

Nature de l'aménagement : Rénovation du réseau d'assainissement

Nature de l'opération : Fouille préventive d'urgence

Opérateur : Service archéologique de la Ville de Lyon

Responsable d'opération : Cyrille Ducourthial (SAVL)

Dates d'intervention : du 15 juin au 9 juillet 2012

Thésaurus Chronologie

- | | |
|---|--|
| ☐ PALÉOLITHIQUE | ☐ Âge du Fer |
| ☐ inférieur | ☐ Hallstatt (premier âge du Fer) |
| ☐ moyen | ☐ La Tène (second âge du Fer) |
| ☐ supérieur | |
| ☐ MÉSOLITHIQUE ET ÉPIPALÉOLITHIQUE | ☒ ANTIQUITÉ ROMAINE (GALLO-ROMAIN) |
| | ☐ République romaine |
| ☐ NÉOLITHIQUE | ☒ Empire romain |
| ☐ ancien | ☒ Haut Empire (jusqu'en 284) |
| ☐ moyen | ☒ Bas Empire (de 285 à 476) |
| ☐ récent | |
| ☐ CHALCOLITHIQUE | ☐ ÉPOQUE MÉDIÉVALE |
| | ☐ Haut Moyen Âge |
| ☐ PROTOHISTOIRE | ☐ Moyen Âge |
| ☐ Âge du Bronze | ☐ Bas Moyen Âge |
| ☐ ancien | ☒ TEMPS MODERNES |
| ☐ moyen | ☐ Ère industrielle |
| ☐ final | |

Thésaurus Interprétation

SUJET ET THÈMES

- ☒ Édifice public
- ☐ Édifice religieux
- ☒ Édifice militaire
- ☐ Bâtiment commercial
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☒ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☒ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ☐ Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abris
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat alimentaire
- ☐ Argile : four potier
- ☐ Atelier métallurgique
- ☐ Artisanat
- ☐ Autre :

MOBILIER

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☒ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre :

ÉTUDES SPÉCIFIQUES

- ☒ Géologie, pédologie
- ☐ Datation C14
- ☒ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ☐ Analyses de céramique
- ☐ Analyses de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☒ Archives
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration
- ☐ Autre :

Générique

Intervenants techniques

Terrassement : Société d'Exploitation des Établissements ARTALE TP – 4, rue de la Vie Guerse 69500 Bron

Maître d'œuvre : Grand Lyon, Direction de l'Eau, Secteur études et travaux, M. Marc Marcastel

Intervenants administratifs

DRAC / SRA : Anne Le Bot-Helly (conservatrice régionale de l'archéologie), Luc Françoise-dit-Miret (ingénieur). Le Grenier d'Abondance, 6 quai St Vincent 69283 Lyon cedex 01

Ville de Lyon / Service archéologique : Anne Pariente (directeur du SAVL)

Intervenants financiers

Maître d'ouvrage : sans objet

Organigramme de l'équipe scientifique

Équipe de fouille : Cyrille Ducourthial

Topographie et relevés en plans : Jordi Torgue

Géomorphologie et géologie : Stéphane Gaillot

Infographie : Jordi Torgue, Frédéric Herbin, Cyrille Ducourthial

Étude anthropologique : Emma Bouvard

Céramologie : Clémence Mège

Cartographie / ALyAS : Éric Leroy

Notice scientifique

La Direction de l'Eau du Grand Lyon a profité du réaménagement de surface des abords de l'entrée du tunnel de la Croix Rousse, sur la rive droite du Rhône, pour entreprendre, au début de l'été 2012, la rénovation du réseau d'assainissement de la place Chazette. Pour enfouir une canalisation de 80 cm de diamètre, une tranchée de 4 m de profondeur et de près de 2 m de large a été creusée au devant des immeubles de la place, élevés au milieu du XVIII^e siècle.

Alerté par les riverains inquiets de la mise au jour (et de la destruction) d'une imposante maçonnerie, le Service Régional de l'Archéologie a chargé le Service Archéologique de la Ville de Lyon d'effectuer une surveillance de travaux, requalifiée en fouille préventive d'urgence en raison de la nature des vestiges découverts.

Ces vestiges sont de deux types. Ils appartiennent pour une part, et selon toute vraisemblance, au bastion Saint-Clair (bâti après 1513 et reconstruit en 1545) ainsi qu'au mur d'enceinte moderne qui ménageait au pied de la balme un *chemin sur le Rhône*, tout en les protégeant l'un et l'autre de la sape du fleuve. Projeté dès 1544 ce rempart fut bâti dans les premières années du XVII^e siècle seulement et disparut à l'occasion du lotissement du quartier Saint-Clair par Soufflot, Milanais et Munet dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Les autres vestiges sont antiques. Ils consistent essentiellement en un puissant massif de maçonnerie de moellons de gneiss, noyés dans un mortier jaune, dont les contours, disparaissant sous les coupes, n'ont pas pu être observés. Un regard zénithal aménagé au cœur de cette maçonnerie et débouchant sur un vide permet de supposer qu'il s'agit, au moins en partie, d'une voûte. À l'extrémité nord de la tranchée, un bloc de calcaire blanc (80x110x80 cm) a été mis au jour. Selon les terrassiers qui l'ont dégagé, plusieurs autres de même gabarit avaient été sortis avant notre intervention.

Tout à fait au sud de la tranchée, deux murs orientés est-ouest ont été mis au jour. Le plus méridional des deux, le seul que nous ayons pu observer, et qui possédait une face enduite, était formé d'une maçonnerie hétérogène de gneiss et de galets et de plusieurs moellons de ce calcaire rouge à grosses entroques que l'on ne rencontre à Lyon nulle part ailleurs que dans le réseau souterrain en « arêtes de poisson », dont le débouché oriental se situe précisément à l'aplomb de ce mur.

Fiche d'état du site

Les tranchées d'implantation du réseau d'assainissement ont été creusées jusqu'à la cote projet, quelle que soit la nature des horizons rencontrés : les maçonneries anciennes ont été piquées et les blocs taillés ont été autant que possible extraits et évacués. Une fois la conduite installée, la tranchée a été rebouchée.

Autorisation de fouilles



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale des
affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

N°2012/1209

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 12-167 du 28 juin 2012, accordant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté du directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes n° 2012-35 du 29 juin 2012, portant subdélégation de signature pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée.

AR R E T E

Article 1er :

Monsieur **Cyrille DUCOURTHIAL** est autorisé à procéder à une opération de **fouille** nécessitée par l'urgence absolue

à partir du 15/06/2012 jusqu'au 31/07/2012

concernant en région **RHONE-ALPES**,

le(s) site(s) de:

Département: RHONE

Commune: LYON 1er

Lieu-dit: place Chazette

Cadastre: Année cadastrale: Parcelle(s):

Code opération PATRIARCHE : **10999**

Organisme de rattachement : COLL

Raison de l'intervention : découverte fortuite

Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier - pour les opérations terrestre par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

L'OPÉRATION ET SES RÉSULTATS

Contexte archéologique et historique

Cyrille Ducourthial

Vestiges antiques (Pl. 28)

• Découvertes funéraires

Les premières découvertes de vestiges antiques dont on ait conservé le souvenir datent de la première moitié du XVI^e siècle. La construction de la nouvelle enceinte de la Croix Rousse est en effet l'occasion d'importants remuelements de terre qui permettent l'exhumation de maçonneries antiques et de monuments funéraires.

« Lorsqu'on a creusé, pour établir les murailles et le boulevard de Saint-Clair » avance Artaud¹, « on a déterré plusieurs inscriptions et de gros cubes de pierre de choïn antiques, cimentés, qui font présumer qu'il y avait sur cette rive un parapet et des fortifications plus anciennes ». Nous n'avons pas retrouvé la source de cette assertion, à laquelle le témoignage partiellement concordant de Paradin (1510-1590) peut sembler donner quelque poids.

Dans ses *Mémoires de l'histoire de Lyon*², Paradin publie en effet deux inscriptions trouvées, l'une « auprès de Saint Clair, pres du Rhone, quand l'on faisoit les fondemens des murailles de la ville, en l'an mil cinq cens dix huit »³, l'autre « en l'an de nostre Seigneur mil cinq cens trente deux, pres la chapelle de Saint Clair, ainsi que l'on y faisoit les fondemens des murailles de la ville »⁴.

[1] La première inscription³ fut, peut-être plus tôt encore, relevée par Claude Bellièvre qui la signale « dedans le boulevard Saint Clair sur le Rhosne » où elle dut être intégrée à la maçonnerie. Elle fut retrouvée en 1966, enchâssée dans la façade du n°1 cours d'Herbouville, où le cippe, arasé en haut et en bas, formait le jambage gauche de la porte d'entrée de cet immeuble. L'inscription avait aussi été reproduite par le franc-comtois Jean Matal⁵ qui la connaissait par l'intermédiaire de (Jean-) Jacques de Cambray, chancelier de l'université de Bourges⁶, que l'on sait « en relation constante avec les Lyonnais »⁷ et tout particulièrement

¹ ARTAUD 1846, p. 88.

² PARADIN 1571, p. 418.

³ D(iis) M(anibus) / [E]T MEMORIAE / AE[TE]RNA[E] / SALVIO[V]M AS[TE] / RIS ET VICTORI / NAE CONIVGI[S] / EI<I>VS [E]T [VIC]TORI[N(ae)] / FILI(ae) EORVM DOVI/[C]VS LIB(ertus) PON(endum) CURA(vit) / ET SVB A[S]CIA DED[IC]AVIT : Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Salvius Aster et de Salvia Victorina, son épouse, et de Salvia Victorinia, leur fille ; Doviccus, leur affranchi, a pris soin d'élever (ce tombeau) et l'a dédié sous l'ascia. — *Bibliographie* : BELLIEVRE, p. 81 – PARADIN 1571, p. 418 – GRUTER 1603, p. DCCCCLIII, n°99 – SPON 1673, p. 230 n°25 – MENESTRIER 1696, p. 54. – BOISSIEU 1846, p. 520 n°XCIV – MONFALCON 1866b, p. 93 n°493 – ALLMER, DISSARD III, 1890, p. 468 – *CIL* XIII, p. 351, n°2254 – *CAG* 69/2, n°139* – *Année épigraphique* 1976 (éd. 1980), p. 127, n°435 – LE GLAY, AUDIN 1976, p. 31-33 n°14.

⁴ d(iis) M(anibus) / [...]VS . FELIX . FELICISSIMVS / FILI(i) . ET . HEREDES . PONEND(um) . CURAVER(unt) . ET / SVB ASCIA . DEDICAVERVNT . CVRANTIB(us) . / SALVIO DOVICCO ET GAIIVCO LIB(ertis) TUTORIB(us) : Aux Dieux Mânes, ...us Felix, Felicissimus, fils et héritiers, ont pris soin d'élever (ce tombeau) et l'ont dédié sous l'ascia, par les soins de Salvius Doviccus et de Gaiaucus, leurs affranchis et tuteurs. — *Bibliographie* : PARADIN 1571, p. 418 – GRUTER 1603, p. DCCXXIX n°5 – MENESTRIER 1696, p. 60 – BOISSIEU 1846, p. 509 (pour qui il s'agirait d'un fragment de sarcophage) – MONFALCON 1866b, p. 87 n°442 – ALLMER, DISSARD III, 1890, p. 456-7 – *CIL* XIII, p. 335, n°2136 (avec variantes) – *CAG* 69/2, n°139*.

⁵ Bibl. vaticane, cod. 6039. — Sur Matal, Cf. COOPER 1988, p. 170.

⁶ « Jean-Jacques de Cambray, sieur de Soulangy, chancelier de l'université de Bourges, puis doyen de l'église-cathédrale de Bourges, vice-ambassadeur à Constantinople (1552), conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, mort le 5 décembre 1586 » (VITALIS 1903, p. 174, n. 1).

⁷ ANEAU, t. II, p. 352.

avec l'humaniste Barthélémy Aneau, son compatriote et ami. C'est peut-être par Aneau, arrivé à Lyon en 1533, comme professeur de rhétorique au collège de la Trinité⁸, que Jacques de Cambray eut vent de l'inscription. On la retrouve encore dans le *codex Memmianus*, sans doute sous la plume de Jean Maludan, précepteur d'Henri de Mesmes, qui s'adonna brièvement à l'érudition à la mort d'Henri II⁹.

Paradin et Matal/Cambray sont les seuls à dater la découverte de l'inscription, à laquelle on sait qu'ils n'avaient pu assister (Matal la date d'ailleurs tantôt de 1519, tantôt de 1510). Il faut donc admettre que les conditions mêmes de cette découverte leur ont été communiquées par une autre source, qui pourrait être Bellièvre lui-même (1487-1557) ou l'un des membres du *sodalitium* humaniste lyonnais.

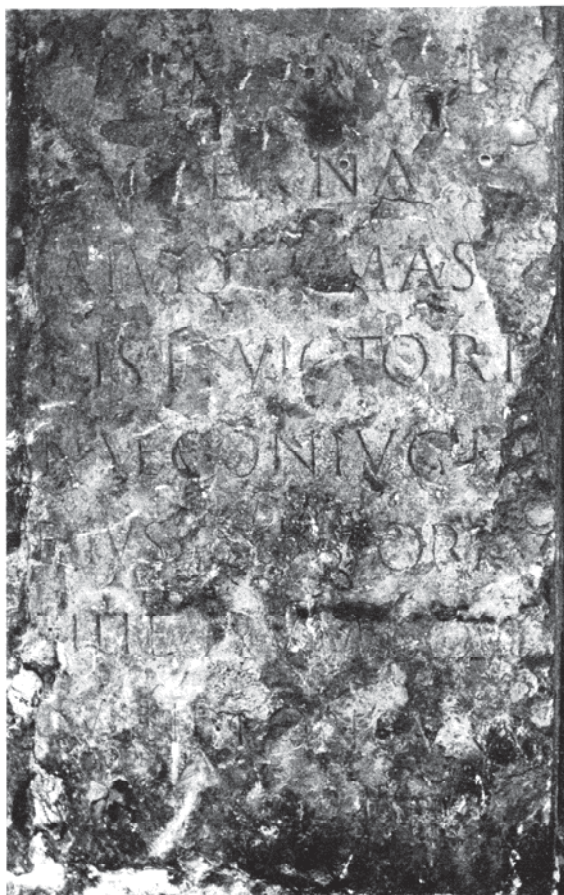


Fig. 1 : Cipse retrouvé au 1 cours d'Herbouville
(LE GLAY, AUDIN 1976, p. 32, fig. 15)

[2] La seconde inscription⁴ publiée en 1571 par Paradin l'avait également été vers 1548¹⁰, par Matal, toujours d'après Cambray, et par un autre antiquaire, le hollandais Pighius (1520-1604), à qui ses voyages à Rome ont pu donner l'occasion de faire halte à Lyon¹¹. Paradin et Matal s'accordent cette fois sur la date de la découverte que tous deux placent en 1532. Le lien entre ces deux premières inscriptions est établi par la mention de l'affranchi *Salvius Doviccus*.

⁸ BIOT 1996, p. 121.

⁹ BNF, ms. lat. 5825. — Cf. BADOUD 2002, p. 188.

¹⁰ COOPER 1988, p. 169.

¹¹ « Etienne Vinand Pighius était un savant antiquaire de l'Ower-Issel (Hollande) et demeura huit ans à Rome. Il fut ensuite pendant quatorze ans, secrétaire du cardinal de Granvelle, puis se fit chanoine régulier et mourut en 1604, âgé de 84 ans, laissant plusieurs ouvrages sur l'histoire de Rome. Les auteurs lyonnais ne le citent pas ; mais il est très probable que pendant ses deux voyages à Rome il se sera arrêté à Lyon, pour étudier ses monuments comme l'ont fait tant de savants antiquaires étrangers... car Lyon était alors sur le chemin direct du Nord à Rome », NIEPCE sd, p. 158-9.

[3] Une troisième fut retrouvée à proximité, « en 1842, dans un ancien caveau existant sous la maison Pettoton, place Saint-Clair, à l'angle sud de l'escalier des Fantasques ». Elle fut signalée par l'architecte Fourreau à l'attention d'Alphonse de Boissieu, qui la publia en 1846¹². Le « caveau » auquel il est fait allusion existe toujours au n°2 de la place Louis Chazette, à l'emplacement où Soufflot et Millanais avaient reconstruit la chapelle Saint-Clair, comme ils s'y étaient contractuellement engagés en 1742 et 1745 (Cf. *infra*). Il ne lui est pourtant pas lié : le procès-verbal de visite de cette chapelle dressé en 1796 n'y fait aucune allusion. Il ne paraît pas non plus attaché à l'immeuble sus-jacent, dont il a compliqué la construction de la cage d'escalier, et auquel, par sa situation sous le niveau de caves, il ne pouvait qu'être d'une utilité limitée. Il s'agit selon toute vraisemblance de la partie inférieure d'un mausolée antique. Son étude détaillée fera prochainement l'objet d'une publication dont nous livrons ici les premiers éléments (Pl. 35-36).

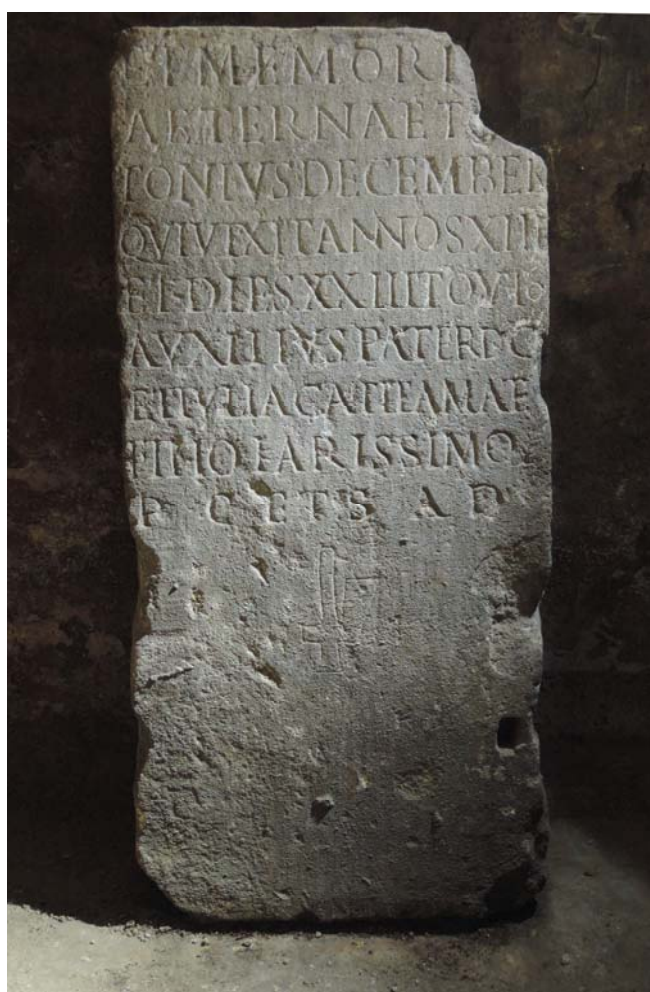


Fig. 2 : Stèle découverte sous le 2 place Chazette
(© Ducourthial / SAVL)

¹² [DIIS MANIBUS] / ET MEMORI[AE] / AETERNAE T[OU] / TONIUS DECEMBER / QUI VIXIT ANNOS XIII / ET DIES XXIII TOUTo(nius) / AUXILIUS, PATER DC (dicti ? Decembris ? dolens ?) / ET IVLIA CATTIA, MATE[R] / FILIO KARISSIMO / P(onendum) C(uraverunt) ET S(ub) A(scia) D(edicaverunt) : Aux Dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Toutonius December qui vécut 13 ans et 23 jours ; Toutonius Auxilius son père et Julia Cattia sa mère, à leur fils très cher, ont pris soin d'élever (ce monument) et l'ont dédié sous l'ascia. — *Bibliographie* : BOISSIEU 1846, p. 525 pour qui « c'est le premier exemple que j'aie rencontré de l'ascia gravé ainsi à rebours » – ALLMER, DISSARD III, 1890, p. 470 – COMARMOND 1846, p. 427, n°22 – MONFALCON 1866b, p. 79 n°362 – *CIL* XIII, p. 356 n°2287 – *CAG* 69/2, n°140*.

Les deux parois latérales (nord et sud) de cet édifice se distinguent nettement du mur est contre lequel est adossée la stèle. Elles sont formées de grandes pierres de taille, en calcaire du Midi, présentant en parement un bossage à chanfrein. Les faces de ces pierres, tantôt ciselées, tantôt simplement dégrossies au marteau taillant, suppose qu'elles ont été utilisées en remploi sans tenir compte de leur position initiale. La continuité des marques de taille du chanfrein montre en revanche que le bossage a été réalisé sur place. C'est également le cas du démaigrissement d'une trentaine de centimètres de large réalisé sur l'extrémité ouest de chacune des pierres formant ces deux parois, possible négatif d'un retour en équerre.

Ces deux parois en pierres de taille font office de piédroit. Elles supportent un puissant couvrement, formé d'au moins trois linteaux juxtaposés taillés dans le même matériau. Leur sofitte est situé à 186 cm du sol actuel. Le linteau le plus occidental, saillant de 6 cm par rapport aux piédroits, mesure 57 cm d'épaisseur. Son arête supérieure est marquée par une feuillure grossière. Cette structure est englobée dans les murs d'une sorte de cave de largeur identique, qui la ferme du côté est et la prolonge vers l'est jusqu'au départ d'une étroite galerie, en retour d'équerre. Les murs nord et sud, recouverts, comme le sol, d'un enduit de ciment prompt, témoin de la reconversion moderne de cet espace en citerne, sont maçonnés en moellons de gneiss et de calcaire rouge, liés par un mortier jaune. L'arc de front de la galerie est constitué de claveaux de gneiss liés par le même mortier. Ces deux murs construits dans le prolongement des deux piédroits en pierre de taille, ont probablement été arasés pour recevoir les retombées d'une voûte de briques moderne. Une trémie aménagée dans cette voûte permet un accès (acrobatique) à la citerne depuis le sous-sol actuel de l'immeuble. La maçonnerie en pierres dorées du mur est prend de part et d'autre appui sur le bossage et masque une partie de la structure en pierre de taille. Le mur ouest, qui masque la retombée de l'arc et le piédroit gauche de la galerie en retour d'équerre, est vraisemblablement moderne lui-aussi.

On peut faire l'hypothèse que cette structure, qui d'une certaine manière rappelle le soubassement du tombeau des Acceptii retrouvé rue de Marseille, à Lyon¹³, a été mise au jour en creusant les profondes fondations de la nouvelle chapelle Saint-Clair, en 1749. Les parois méridionales des deux édifices se trouvaient en effet à l'aplomb l'une de l'autre. Cet aplomb a été fossilisé par la construction de l'immeuble n°3-4, contre le flanc sud de cette chapelle, en 1757, puis par la reconstruction de l'immeuble n°2 en lieu et place de la chapelle, en 1842.

Des éléments archéologiques factuels, que nous présenterons dans notre publication, laissent supposer que le niveau antique de la berge était au moins aussi haut que le couvrement de cette structure, par conséquent enterrée. Il pourrait donc s'agir d'un hypogée à couloir d'accès, que pouvait surmonter une partie aérienne propre à recevoir la stèle.

¹³ FELLAGUE 2007, p. 123-124.



Fig. 3 : Relocalisation des découvertes épigraphiques réalisées rue Bellevue en mai 1861
(Extrait du plan de Lyon par Dignoscyo, 1861 : © Arch. mun. de Lyon, 1541 WP 15 pl. 5)

On n'adjoint pas aux trois épitaphes précédemment décrites les deux inscriptions¹⁴ localisées par erreur¹⁵ *place Bellevue*, que les travaux de terrassements réalisés en mai 1861 pour l'installation du chemin de fer de la Croix Rousse ont en réalité mis au jour *rue Bellevue*, c'est-à-dire sur la frange méridionale du boulevard de la Croix Rousse, entre la rue Terme et la rue Jean-Baptiste Say¹⁶ (**Fig. 3**). Trois inscriptions, au total, suffisent de toute façon à caractériser « Saint-Clair » comme zone funéraire, sans pousser jusqu'à la croire réservée à cet usage, en invoquant, comme l'a fait Audin, le possible « *souvenir d'un antique lieu de culte celtique* »¹⁷. Les raisons de cette assertion apparaissent d'autant moins clairement qu'Audin devait lui-même attribuer ces trois inscriptions à la « 5^e période » (soit après 140 apr. J.-C.¹⁸) – attribution par ailleurs confirmée par F. Bérard qui les date aujourd'hui vers 170/180¹⁹.

¹⁴ ALLMER, DISSARD 1888, t. I, p. 443 n°92 et 1890, t. III p. 427 n°418 ; *CIL* XIII n°1867 et 2323.

¹⁵ TRANOY, AYALA 1994, p. 173 et 187. TARPIN 1992, p. 27.

¹⁶ Sur cette rue Bellevue, qui débouchait à l'est sur la place des Bernardines, Cf. MONFALCON 1866a, p. 57.

¹⁷ AUDIN 1952, p. 14.

¹⁸ AUDIN BURNAND 1959, p. 325 et tableau 5. BURNAND 1992, 25-26.

¹⁹ Renseignements aimablement fournis par F. Bérard, que je remercie pour son aide.

La découverte, dans ce contexte, d'un mausolée en partie construit en calcaire du Midi poserait évidemment question s'il ne s'agissait de remploi : ce matériau est en effet réputé n'être plus utilisé dans l'architecture monumentale au-delà du milieu du I^{er} siècle après J.-C.²⁰

[4] À l'endroit où le chemin tirant *de la porte du Griffon à la reclusière Saint-Sebastien* bifurque pour rejoindre Saint-Clair par la berge et le moulin du Peyrat (lui-même approximativement situé à l'angle des actuelles rues Alsace-Lorraine et Roger Violi²¹) se trouvait au XVI^e siècle une croix, dont le socle était formé d'un autel épigraphié antique. L'une et l'autre sont nettement visibles sur le grand Plan scénographique de Lyon. L'inscription²² qui figurait sur ce bloc de calcaire du Bugey en remploi a été signalée pour la première fois par Giovanni Giocondo²³ (+ 1515) « *prope Lugdunum sub quadam cruce posita in bivio apud S. Clarum* ». Elle a également été vue par Bellièvre « *près le molin du Peyrat, sous la croix, in trivio* » et par Gabriele Simeoni « *a S. Chiaro sotto la croce dell'Ulivo* ». Paradin, qui paraît l'avoir vue lui aussi, la publie en 1571 en indiquant que « *ceste pierre sert de base à une croix de pierre estant en un carrefour par où l'on va à S. Clair, pres du moulin du Perat* ». J. Matal l'avait signalée d'après Cambray « *propter Rhodanum inverso lapide, quo loco sacra facit populus universus palmarum ramis* ». Pighius, Scaliger, Maludan et Gruter en ont eu également connaissance.

En revanche, Jacob Spon, dont les *Recherches* parurent en 1673, la localise à cette date dans l'une des galeries du couvent des trinitaires de Saint-Georges où elle aurait été apportée par le président de Sève, seigneur de Langes et de Laval²⁴. On ne saurait affirmer qu'il l'a lui-même subtilisée, mais l'on sait le larcin antérieur à 1628, date à laquelle un habitant anonyme sollicita l'autorisation de faire *rétablir* la croix à proximité de la maison Pacquet.

1628, 4 mai. — « Ung certain habitant de cette ville ayant devotion de restablir une croix en la place qui avoysine la maison du Sr Pacquet et ayant faict demande et permission de le faire au Consulat led. sieur Bayle a esté deputé pour voir le lieu et apres estre ordonné ce que de raison »²⁵.

Le plan terrier du secteur dressé au XVIII^e siècle montre qu'elle a été restaurée à la place qu'elle occupait auparavant : celle de la Croix Paquet.

²⁰ SAVAY-GUERRAZ 1990, p. 136-9. FELLAGUE 2007, p. 31. SAVAY-GUERRAZ, TRITENNE 2014 p. 264.

²¹ Selon les nommées de 1493, Jean du Peyrat possédait un « *grand tenement de maisons et molins, c'est assavoir : deux grands molins à blé ; ung grand molin à battre chenefve (chanvre) et plusieurs autres molins tant à fourbir arnoys, esmoudre, que à battre fert et à battre pouldre, sur ladite rivière de Rosne, devers le matin, joignant au chemin tendant de la porte du Griffon à la reclusière de Saint-Clair, devers le soir* » (Arch. mun. de Lyon, CC 8). Pour sa localisation, Cf. aussi Arch. mun. de Lyon, DD 256 n°60.

²² DEO MAR/TI AVG(usto) / CALLIMO/RPHVS / SECVNDA / RVDIS / V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito) : Au dieu Mars Auguste, Callimorphus, instructeur de seconde classe, s'acquitta de son vœu avec joie et raison. — *Bibliographie* : BELLIEVRE, p. 93. — SYMEONI, p. 27. — PARADIN 1571, p. 419 – GRUTER 1603, p. LVII n°8 – SPON 1673, p. 81 et 85 – MENESTRIER 1696, p. 20 – COLONIA 1728, 1^e partie, p. 242 – COLONIA 1733, p. 399-400 – ARTAUD 1808, p. (56) n°34 – COMARMOND 1846, p. 174 n°238 et pl. 13 (selon qui *ce monument faisait partie de la collection du président de Bellièvre* : Cf. *ib.* p. 41, n. 4 : « Le président de Bellièvre possédait à Lyon une maison... dans le quartier St-George, près de la place de la Trinité ; à cette maison était contigu un jardin dans lequel il se plut à réunir les antiquités qu'il put se procurer à prix d'argent ou qu'il accepta des propriétaires qui lui en firent don. Ce lieu conserva longtemps le nom de jardin des antiques... ») – BOISSIEU 1846, p. 7 n°VI – COMARMOND 1855, p. 63 n°238 – MONFALCON 1851, p. 1311 n°6 – MONFALCON 1860, p. 10 n°238 (6) ; portique XXVII – MONFALCON 1866b, p. 30-31 n°91 (port. XXVI). – ALLMER 1887, p. 123 n°208 – ALLMER, DISSARD III, 1890, p. 8-10 n°197 – *CIL* XIII, p. 266 n°1749 – VISMARA CALDELLI 2000, p. 111 n°59.

²³ On ignore comment il s'est procuré l'information. Sur travail d'épigraphiste, Cf. BUONOCORE 2014.

²⁴ SPON 1673, p. 81 et 85. Il s'agit vraisemblablement de Pierre de Sève, conseiller du roi, président en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon et parlement de Dombes, et héritier pour partie, par sa femme Hélène de Villars, de Louise de Lange, dame de Laval, veuve de Balthazar de Villard décédée à Lyon le 9 août 1630 (testament de 1627 : Bibl. mun. Lyon, Ms Morin-Pons Lyon 88, carton LXXXXIV : Villars n°8).

²⁵ Arch. mun. de Lyon, BB 173, fol. 147.



Fig. 4 : Croisée des chemins de Saint-Clair et de Saint-Sébastien, vers 1550
(extrait du *Plan scénographique* : Arch. mun. de Lyon ©, 2 SAT 3 pl. 18)

[5] Des travaux entrepris entre l'immeuble n°10 de la rue des Fantasques et le mur de soutènement de la rue Magneval amenèrent, en mars 1950, une intéressante découverte archéologique dont P. Willeumier²⁶ rendit compte en ces termes : « les ouvriers rencontrèrent deux gros murs romains, dont l'un devait étayer la colline, tandis que l'autre, perpendiculaire, appartenait à quelque édifice, et dans l'angle, à 6,50 m du sol actuel, ils aperçurent la partie inférieure d'un squelette, environné d'objets. Ceux-ci furent apportés par un ouvrier viennois à M. J. Ruf, qui a bien voulu les offrir au musée de Lyon, et montrés à M. A. Audin, qui en commença l'étude et rédigea les premiers éléments de cette note »²⁷. Douze deniers retrouvés éparpillés « à hauteur de la taille provenaient sans doute d'une ceinture ». La plus récente monnaie du lot est un denier fleur de coin de Septime Severe, précisément daté de 194. A ce pécule sont associées plusieurs pièces d'une panoplie militaire issue de la région du Danube : épée longue ou *spatha* à garde en bronze, débris en métal cuivreux de son fourreau, garniture de ceinturon composé de 9 lettres de bronze coulé (FELIX VTERE), éléments de baudrier, lest de lanière, fibule à tête de chien.

Si l'équipement de ce légionnaire, mort au cours des combats qui opposèrent en 197 les armées d'Albinus et de Septime Sévère, a suscité – à juste titre - une abondante littérature scientifique²⁸, on s'est moins intéressé au contexte de sa découverte. « S'agit-il réellement d'un lot disposé en position primaire, avec

²⁶ Alors directeur des Antiquités historiques de la région lyonnaise.

²⁷ WILLEUMIER 1950.

²⁸ Notamment : *Année épigraphique* 1952, p. 28 n°75. — WILLEUMIER 1963, p. 227-8, n°569. — AUDIN 1964, p. 160. — BULLINGER 1972, p. 279 — ULBERT 1974 [non consulté] — BOUCHER, TASSINARI, 1976 p. 14. — BOUCHER, PERDU, FEUGÈRE 1980, n°241, 255, 257-261, n°514. — WALKER 1981, p. 318. — LORIOT, RÉMY, 1987, p. 63 n°33 (avec bibliog.). — FEUGÈRE 1993, p. 147-9. — SAVAY-GUERRAZ 2002, p. 15. — BISHOP, COULSTON 2006, p. 160 [non consulté]. — GUILLAUD 2011, p. 53 et *passim*. — GUILLAUD 2017, p. 172, 335, 461 et *passim* (avec bibliog.).

une réelle volonté d'inhumation du défunt et de ses armes ? » s'interroge L. Guillaud, qui note l'absence dans ce lot de restes d'armement défensif (casque, cuirasse, bouclier)²⁹. « Rien ne permet de croire qu'il s'agisse d'une sépulture » semblent lui répondre L. Tranoy et G. Ayala³⁰. Essayons d'y voir clair.



Fig. 5 : Vue aérienne du terrain de boules à l'arrière du 10, rue des Fantasques
(Campagne photographique IGN © de 1947)

La découverte a été réalisée par des ouvriers employés à établir, dans un ancien jeu de boules³¹ situé à l'arrière du 10 rue des Fantasques (**fig. 5**), les fondations du *garage* du 9-11 rue Magneval. Sans doute ne s'agit-il alors que des sondages préliminaires réalisés en vue de cette construction (sur pieux), pour laquelle le permis n'a été déposé qu'en 1955³². Ni Audin, ni Willeumier n'ont vu le squelette et son équipement en place. C'est Joannès Ruf, alors conservateur des Musées de Vienne qui, prévenu de la découverte, « *put faire sur place les constatations propres à donner à cette trouvaille tout son sens* »³³ et voulut bien ensuite offrir les objets au musée de Lyon³⁴. Le 20 mai 1950, Ruf adressait à Audin une « *note sur la découverte de la Croix Rousse* »³⁵ qui servit de base à la communication que Pierre Willeumier fit à la Société des antiquaires de France, en leur deux noms, quatre jours plus tard³⁶, et qu'il publia la même année dans *Gallia*. Aussi, si Amable Audin peut affirmer avoir vu les murs romains « *l'un de soutènement, l'autre de refend* »³⁷, à l'angle

²⁹ GUILLAUD 2017, p. 461-463.

³⁰ TRANOY, AYALA 1994, p. 187.

³¹ Cf. le plan Arch. mun. de Lyon, 4 S 104-4.

³² Arch. mun. de Lyon, 351W/9, dossier 143/1955.

³³ AUDIN 1965, p. 191.

³⁴ WILLEUMIER 1950, p. 146.

³⁵ Arch. mun. de Lyon, 24 II 18 (Ruf).

³⁶ WILLEUMIER 1950.

³⁷ AUDIN 1964, p. 160.

desquels fut mise au jour la dépouille, c'est probablement qu'une fois informé de la découverte, il est venu sur place mener sa propre enquête.

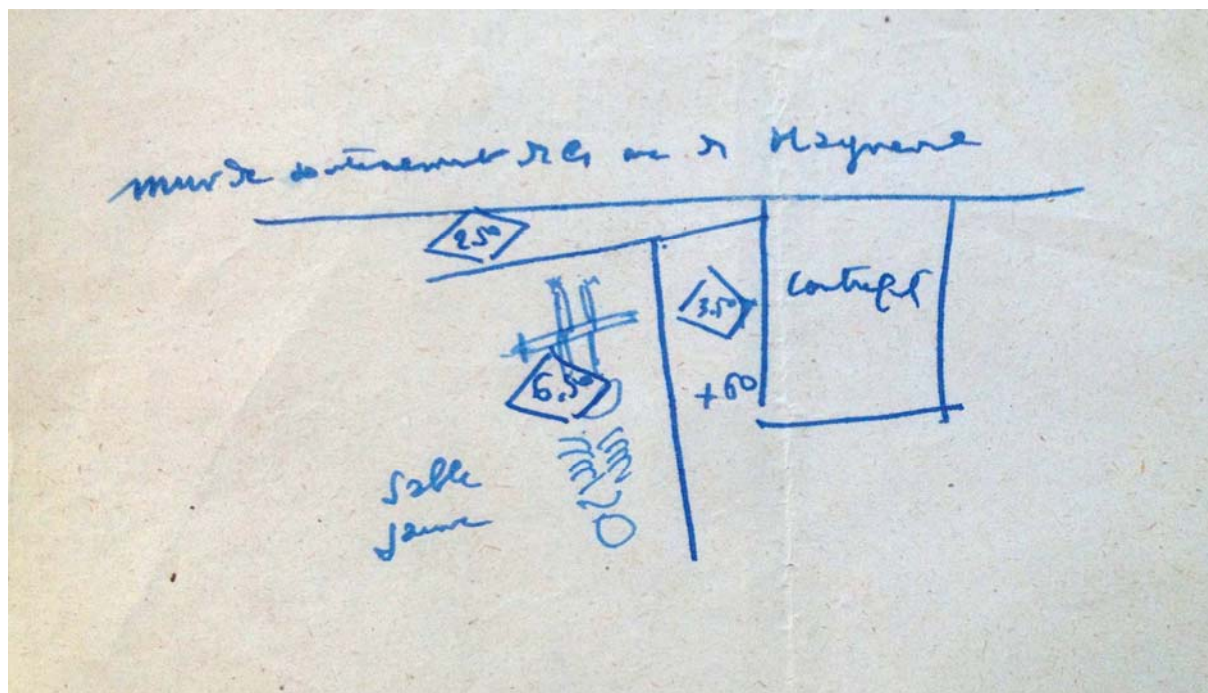


Fig. 6 : Croquis de situation de la dépouille du légionnaire romain pris par J. Ruf en 1950
(Arch. mun. de Lyon, 63 II 3)

Le croquis de situation laissé par J. Ruf, seul vestige conservé de sa note, situe la découverte dans l'angle formé par le mur de terrasse de la rue Magneval et l'un des quatre contreforts qui le retiennent à cet endroit (**fig. 6**). Il ne précise pas de quel contrefort il s'agit, mais le désaxement observé entre ce mur de terrasse et les deux « *gros murs romains* » mis au jour est similaire à celui qui sépare ce même mur de terrasse et les galeries A6 et A5 du réseau de galeries sous-jacent, « en arêtes de poisson », dont on ignorait encore tout en 1950 (Pl. 28). Le légionnaire, dont Ruf a esquissé le squelette *entier*, pourrait ainsi avoir été trouvé dans le comblement de « *sable jaune* » du puits qui, à la jonction des galeries A5 et A6 du réseau, regagnait la surface au sud du second contrefort. Ainsi s'expliquerait qu'il ait été mis au jour « à 6,50 m du sol actuel » (celui du boulo-drome, encore de plain-pied semble-t-il avec la cour du 10 rue des Fantasques) et à plus de 3 m en contrebas de l'arase des deux murs antiques (elles-mêmes situées à 2,50 et 3,50 m de profondeur). Si l'on admet que la dépouille du légionnaire a bien été retrouvée dans l'un des puits du réseau de galeries « en arêtes de poisson » (Audin parle de « *trou* »³⁸), il faut aussi supposer qu'elle y a été jetée au moment de sa mort, alors que le défunt portait encore son équipement, ou que lui-même a été victime d'une chute. Si en effet le glaive a pu être localisé (et représenté) « *en travers des genoux* »³⁸, c'est vraisemblablement que les os du squelette étaient encore dans une situation voisine de la connexion anatomique.

³⁸ AUDIN 1965, p. 191.



Fig. 7 : Terrain de boules et contreforts du 10 rue des Fantasques et réseau de galeries souterraines en « arêtes de poisson » (Extrait de la Pl. 28)

Il s'agit donc, d'une certaine manière, d'un dépôt primaire, même s'il faut reconnaître avec Audin que le légionnaire n'a « *point fait l'objet d'une sépulture régulière* ». La disparition de la moitié supérieure de son squelette signalée par l'archéologue lyonnais³⁹, en contradiction avec le dessin de Ruf, pourrait éventuellement s'expliquer par la nature instable du comblement du puits, qui a pu être en partie sapé par des écoulements survenus aux niveaux inférieurs du réseau. Les mêmes phénomènes pourraient aussi expliquer la disparition d'une partie de l'armement défensif du soldat.

Il faut reconnaître à Amable Audin le mérite d'avoir, le premier, supposé un lien entre les deux murs qu'il a lui-même observés en 1950 et les « *épaisses murailles* » et les « *chambres souterraines* » signalées par Artaud dans l'ancien clos Bodin, que nous savons depuis liées au réseau « *des arêtes* ».⁴⁰

- **Galeries souterraines**

À 50 m de là, en cherchant à déterminer l'origine d'un affaissement de la chaussée qui se produisait périodiquement à l'angle de la rue des Fantasques et de la rue Grogard, le service de la voirie met au jour, au

³⁹ AUDIN 1965, p. 191. Selon WUILLEUMIER, les ouvriers « *aperçurent la partie inférieure d'un squelette* » (WUILLEUMIER 1950, p. 146).

⁴⁰ BERNOT, DUCOURTHIAL, DESSAINT 2008, p. 74.

début de l'année 1959, un puits maçonné de 2 m de côté⁴¹ : c'est le point de départ de l'exploration systématique, puis du confortement, du réseau souterrain « *des Fantasques* », énigmatique dédale de galeries maçonnées, hérissées de puits, d'arêtes en cul-de-sac et de salles voûtées. Elle devait s'étaler sur plus d'une décennie. Les ouvriers travaillant du bas vers le haut progressent d'abord en direction du Rhône : le secteur situé en contrebas de la rue des Fantasques est le premier reconnu. C'est aussi le seul à avoir livré du mobilier. Le 14 mai 1959, l'ingénieur principal rend compte de la découverte, dans la dernière galerie explorée (D0), d'une « *quantité importante (de l'ordre de 4 à 5 m²) d'ossements humains paraissant très anciens (crânes, tibias, côtes, etc. etc.)* »⁴². Nous ignorons le sort qui leur a finalement été réservé, bien que tout porte à croire qu'ils ont été jetés dans la partie inférieure du puits le plus proche (P5) où des débris d'os humains ont été recueillis en 2008⁴³ et récemment datés au radiocarbone des VII^e-VIII^e siècles.

Le 19 décembre 1960, alors que l'extrémité de la colonne vertébrale inférieure, située sous la surface du Rhône, vient à peine d'être atteinte (tronçons B5 et B6), deux *galeries supplémentaires* sont mises au jour « *à un niveau supérieur à l'étiage du Rhône, mais situées dans l'axe des murs de soutènement, immédiatement au-dessous des fondations* » (galeries H2 et H1). Le 13 janvier 1961, une couronne de laurier en bronze doré de 46 cm de diamètre est retrouvée dans le déblai obstruant la galerie. Rapidement prévenu, Amable Audin s'enquiert auprès du directeur de la voirie des conditions de cette découverte fameuse. Les précisions que celui-ci lui fournit le 31 janvier tendent à confirmer sa localisation dans la galerie H2, l'une des deux galeries du réseau mises au jour lors de la construction du tunnel de la Croix Rousse et « *tout simplement obturées* »⁴⁴ :

« *Nous ne connaissons pas l'âge exact de cette galerie, mais il est certain que des personnes l'ont visitée à une époque relativement récente (quelques dizaines d'années tout au plus) puisque nous y avons trouvé des traces de travaux récents (mur en briques creuses) et que des bouteilles de Bourgogne [probablement abandonnées par les ouvriers du tunnel] voisinaient avec la couronne de laurier* ». ⁴⁵

Et le directeur ajoute : « *la galerie est en bon état et le déblai obstruant cette galerie, et probablement apporté par les eaux, est de granulométrie fine. Il a donc fallu que quelqu'un jette cette couronne dans la galerie puisqu'il est exclu qu'un éboulement ait pu l'entraîner en ce lieu* ». ⁴⁶

Le 1^{er} août 1961, Amable Audin visite le tronçon de la galerie (H3) que les ouvriers ont dégagée au mois de juillet sous l'immeuble n°6 place Chazette. Il en dessine le profil et relève le plan des claveaux « *de mollasse glacière verte* » dont la voûte est à cet endroit formée⁴⁷. C'est peut-être aussi à cette occasion qu'il récupère « *les nombreux restes d'époque gallo-romaine* » retrouvés dans le remblai des « *parties dégagées les plus basses* », et aujourd'hui pour partie conservés au musée gallo-romain. Outre la couronne de laurier, à laquelle Audin consacre, avec Pierre Quoniam, un article publié dans le tome 20 de *Gallia* paru l'année suivante, divers fragments de poteries et d'objets métalliques ont été recueillis : une lame de scie, une

⁴¹ Il culmine à 202,69 m NGF, soit à 70 cm sous le revêtement de la chaussée.

⁴² BERNOT, DUCOURTHIAL, DESSAINT 2008, p. 78.

⁴³ BERNOT, DUCOURTHIAL, DESSAINT 2008, p. 132, 150 et 232.

⁴⁴ BERNOT, DUCOURTHIAL, DESSAINT 2008, p. 77.

⁴⁵ Arch. mun. de Lyon, 24 II 34.

⁴⁶ Arch. mun. de Lyon, 24 II 34.

⁴⁷ Arch. mun. de Lyon, 63 II 63. — Le 20 septembre suivant, l'ingénieur lui en envoyait des photos et lui signalait que, depuis sa visite, de nouvelles galeries avaient été découvertes (H4, H6, H7 ?).

truelle, une lame de bronze et un angle de socle du même matériau servant à sceller un monument de bronze sur une pièce de nature différente⁴⁸.

Audin, qui propose d'attribuer, de façon convaincante, la couronne de laurier à l'une des victoires de l'autel fédéral des Trois Gaules impute le comblement du « système des Fantasques » où elle a été retrouvée aux travaux « entrepris au XIX^e siècle sur le site, voisin, du sanctuaire fédéral ». Cependant, la balme Saint-Clair, sous laquelle se situe la partie du réseau dégagée en 1962, est close depuis le XVI^e siècle au moins⁴⁹ et n'a pu être affectée par les travaux réalisés au-delà. L'obstruction du réseau par un dépôt alluvionnaire exclut par ailleurs qu'on l'ait déplacée souterrainement. Aussi, faut-il supposer qu'elle a été jetée dans la galerie par l'intermédiaire du puits P1, dont les terrassements préalables à la construction des immeubles de la place ont fait apparaître, au milieu du XVIII^e siècle, le débouché en surface, ou que les tunneliers l'y ont introduite en 1941. Dans un cas comme dans l'autre, cela signifie qu'elle se trouvait primitivement au pied de la balme, c'est-à-dire assez loin de la plateforme de la rue Burdeau où Amable Audin croit pouvoir placer le sanctuaire fédéral. La publication du plan des galeries que les services de la voirie lui avaient transmis au mois de mai 1961⁵⁰ eût peut-être permis de s'en rendre compte plus tôt.

Le dégagement de la partie inférieure du réseau se poursuit après la visite d'Audin. Le 20 septembre 1961, l'ingénieur en chef l'informe de la découverte, sous le 6 place Chazette, de nouvelles galeries qui ne lui paraissent pas être des « constructions romaines »⁵¹. Il s'agit vraisemblablement du boyau de raccordement moderne reliant les tronçons H3 et H4, et de son embranchement septentrional, dont l'origine remonte sans doute à la construction des immeubles de la place, au milieu du XVIII^e siècle⁵². C'est à cette époque aussi que se rattache l'aménagement d'un puits à l'aplomb du dernier tronçon du réseau, alors transformé en citerne⁵³.

Les travaux d'exploration et de confortement de la partie inférieure du réseau s'achèvent au printemps 1962, par le raccordement de ce tronçon « au système général d'évacuation des eaux à la Tête Rhône du Tunnel »⁵⁴. Le dégagement de la partie supérieure des « arêtes » et de leur extension occidentale (« les antennes ») vient alors tout juste de commencer. Ces « antennes » sont connues d'ancienne date et l'on ne reviendra pas sur leur description⁵⁵ : depuis le milieu du XVII^e siècle, les fontaines de l'Hôtel de Ville y

⁴⁸ AUDIN, QUONIAM 1962, p. 105 et 116, n. 25. Les tessons et la lame de bronze sont aujourd'hui perdus (renseignements aimablement fournis par M. Hugues Savay-Guerraz, directeur du Musée gallo-romain le 29 novembre 2010).

⁴⁹ La balme était barrée du côté ouest par une haie, attestée dès le XVI^e siècle. Les religieuses de Saint-Pierre qui possédaient « une vigne assize... pres la reclusiere Sainct Cler de Lyon, jouxte la riviere du Rosne ung chemin entredeux devers le matin, jouxte la maison et tenement de ladicte reclusiere de Sainct Cler devers bize, jouxte la vigne des prieurs et couvent de l'esglise Nostre Dame de la Platiere dud. Lyon, que fust des Villars devers le soir, jouxte la terre qui autrefois a esté vigne de [un blanc] masson dud. Lyon, devers le vent... avec les colombier, balme, [etc] » se plaignirent le 28 octobre 1534, que les susdits prieur et couvent de la Platière « ont arraché couppé et empourté.. les arbres, hermaiges et autre bois qu'estoient en ladite grand balme clouant et faisant toute la closture de la dite vigne desd. dames devers le soir et du couste de ladicte vigne desd. prieur et couvent de la Platiere » (Arch. dép. Rhône, 27 H 429). Cette haie fut replantée : elle est de nouveau signalée dans le PV d'expertise du 28 février 1743 : « du côté de soir il n'y a aucune cloture, si ce n'est une balme qui s'élève d'environ douze à quinze pieds et garnie de plusieurs arbrusseaux formant une haye » (*infra*, n. 105). Un mur est toutefois figuré sur le plan dressé pour l'occasion (Pl. 7).

⁵⁰ Lettre du 3 mai 1961 : Arch. mun. de Lyon, 24 II 29.

⁵¹ Arch. mun. de Lyon, 24 II 29.

⁵² BERNOT, DUCOURTHIAL, DESSAINT 2008, p. 151.

⁵³ Le puits fut mis au jour à l'occasion du réaménagement de la place, en 1957/8. Selon le témoignage de l'ingénieur Boissonnet, rapporté par le directeur départemental de la construction dans une lettre du 7 mai 1971, sa margelle aurait été alors consolidée et une dalle en béton armée aurait été exécutée. La cheminée visitable du tronçon H4 débouchant sur la bretelle de raccordement aurait été, selon la même source, aménagée du 1^{er} au 30 mars 1962 (Arch. dép. Rhône, 2308 W 110 ; sur l'aménagement de la place, *Cf. infra* § Stratégie et méthodes mises en œuvre). — C'est vraisemblablement à ce dernier tronçon que l'abbesse de Saint-Pierre faisait allusion en 1766 en rappelant que « ceux qui ont élevé nouvellement des maisons [c'est-à-dire Soufflot et ses associés] ont trouvé, en creusant, des vestiges d'anciens murs de fondations de maisons, des puits et des caves placées au-devant des remparts, dans le lit du Rhône » (Arch. dép. Rhône, 3 E 7047 ; publication conservée en 27 H 428).

⁵⁴ Le raccordement du réseau au système d'assainissement de la place avait été autorisé dès le 11 juin 1959 par l'ingénieur en chef du département (Arch. dép. Rhône, 2308 W 110 : réponse à la demande du directeur de la voirie VAe/P 8026 du 3 juin 1959).

⁵⁵ BERNOT, DUCOURTHIAL, DESSAINT 2008, p. 152 sqq.

puisent une partie de leurs eaux⁵⁶. À l'est, où elles affleurent dans les vignes, au-dessus de Saint-Clair, on y prélevait au début du XVI^e siècle les matériaux nécessaires à la réparation du pont du Rhône⁵⁷. François Artaud signale leur mise au jour à l'occasion de l'aménagement du clos Bodin (débuté en 1826), et Antoine-Marie Chenavard en visite et relève un tronçon dans les années qui suivent (**Fig. 8**).

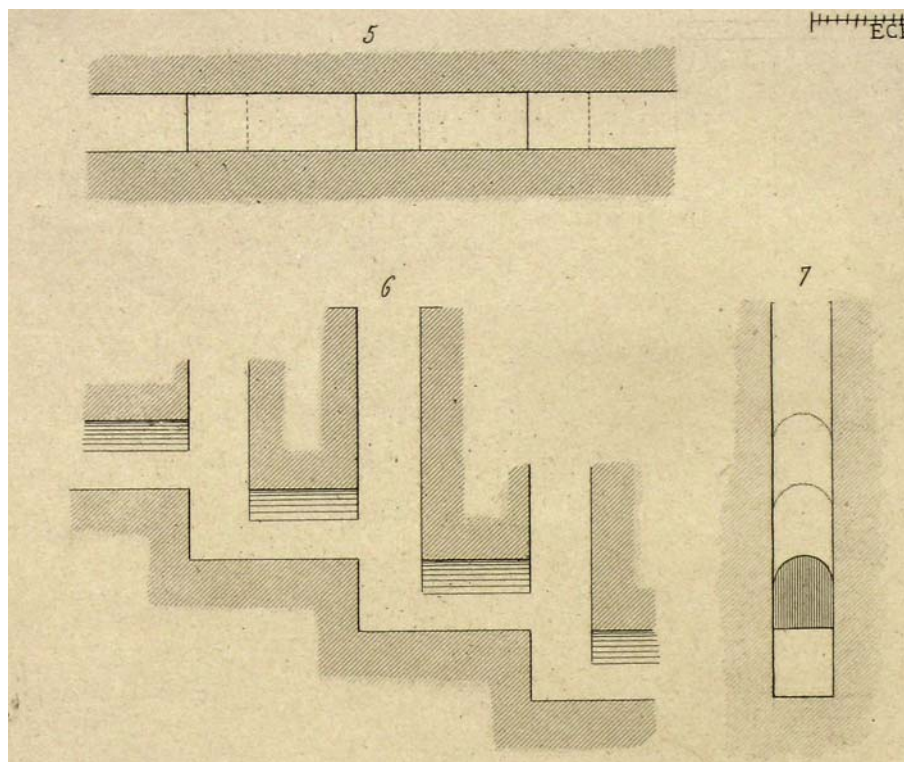


Fig. 8 : section du réseau de galeries « en arêtes de poisson » visités par A.-M. Chenavard (Chenavard 1850 : « canal de décharge des eaux du fort de Claude » ; Cf. Pl. 28)

Des galeries d'un autre type sont aussi signalées au pied de la balme. Artaud rapporte ainsi que M. Vespres (propriétaire du 1 place Chazette depuis 1825) a découvert en agrandissant sa maison (côté cour) « un canal souterrain qui correspond [par son module ?] avec celui de la maison de la loterie et de l'hôtel de Cazenove »⁵⁸, respectivement situés à l'entrée du second tube du tunnel et au n°8 de la place. Peut-être fait-il allusion aux deux galeries « de drainage » connues des services techniques de la ville et figurées sur leur plan. L'une d'elles, située « sous le mur de façade intérieure de l'immeuble n°8 », est déjà mentionnée dans une étude géologique réalisée, en 1939, en vue du percement du tunnel de la Croix Rousse⁵⁹. Un « réservoir voûté et cimenté de 4 pieds de haut sur 12 de large » (1,37 x 4,11 m) aurait en outre été découvert, d'après Artaud, dans les fondations d'une remise du même hôtel de Cazenove, à 10 pieds de profondeur (3,4 m) et 30 pas de la porte d'entrée (25 m)⁵⁸. Il est pour ces cas-là périlleux d'estimer l'époque de construction de ces structures, dont la découverte semble tout de même créer la surprise au XIX^e siècle.

⁵⁶ BERNOT, DUCOURTHIAL, DESSAINT 2008, p. 47 sqq.

⁵⁷ Le 12 février 1508, est accordée « à Catherine vefve de Jehan Compere de Lion la somme de 100 solz tournois... pour tous dommaiges et interestz qu'elle peust avoir... à cause de plusieurs pierres et betons que les ouvriers et manevres du pont du Rosne ont prins et rompuz à l'endroit d'une vigne qu'elle a au-dessus la reclusiere Sainct-Cler sur le Rosne et iceulx pierres et betons employez à betonner et garnir les vielles piles dud. pont du Rhône... » (Arch. mun. Lyon, CC 586 n°46). Cf. aussi (Arch. mun. de Lyon, CC 587, p. 4, 7) les frais engagés pour l'extraction et le transport « au près du Rosne, à l'endroit de la justice de Mgr de Lion » et « dessus Saint-Clerc » (ib. p. 8).

⁵⁸ ARTAUD 1846, p. 210.

⁵⁹ Rapport du 6 mai 1939 : Arch. dép. Rhône, 2308 W 4.

La recluserie Saint-Clair (Pl. 28)

• Les origines

On sait, grâce à la lettre adressée par les rescapés du « pogrom » chrétien de 177 à leurs frères d'Asie et de Phrygie, et insérée par Eusèbe de Césarée dans son *Histoire ecclésiastique*, que les restes des *confesseurs* furent brûlés et leurs cendres jetées dans le Rhône.

« Après que les corps des martyrs eurent été ainsi de diverses manières exposés pour servir d'exemple et laissés dehors pendant six jours, on les brûla et on les réduisit en cendres. Les impies balayèrent ensuite ces cendres jusqu'au Rhône, fleuve tout proche, de telle sorte qu'il ne restât d'eux sur cette terre même plus une relique. »⁶⁰

Amable Audin a supposé que l'immersion de ces cendres avait eu lieu, non pas dans la lône qui longeait le pied de notre place Croix-Paquet, au point de la rive le plus proche de l'amphithéâtre, mais légèrement en amont, au droit de la place Chazette, afin de pouvoir disperser dans le courant du *grand Rhône*, de façon irréversible, les restes des martyrs de la nouvelle religion⁶¹.

Il importe peu que cette séduisante conjecture soit contredite par la topographie, qui voit naître la lône au niveau de Saint-Clair. Il suffit de constater qu'un raisonnement similaire a dû présider à l'édification, à cet endroit, d'une chapelle dédiée initialement à sainte Blandine, où l'on faisait étape, le mercredi des Rogations, et dont seuls les livres liturgiques lyonnais ont conservé le souvenir.

Comme l'a montré Pascal Collomb, l'itinéraire de cette procession qui précède l'Ascension passait en effet par un certain nombre de « lieux de mémoire » et rattachait les Rogations à la vénérable histoire de Lyon⁶². Cela explique sans doute que les livres liturgiques ont préféré perpétuer un vocable devenu anachronique, mais qui la reliait plus explicitement aux martyrs de 177⁶³ (*Sainte-Blandine*), plutôt que d'utiliser celui de *Saint-Irénée-sur-la-rive-du-Rhône* sous lequel la chapelle apparaît dans les actes de la pratique (au XIII^e siècle) et qu'elle finit d'ailleurs par perdre, au début du XV^e siècle, au profit de celui de *Saint-Clair*. Reste néanmoins à déterminer l'époque de construction de ce petit édifice.

En datant du « IX^e siècle au moins », le « très ancien rituel des processions des Rogations » dans lequel il a trouvé, le premier, la trace de cette chapelle Sainte-Blandine, M.-C. Guigue a largement contribué à propager l'idée de sa haute antiquité⁶⁴. Cette ancienneté, même si elle est probable, n'est cependant pas positivement assurée : les plus anciens rituels de procession ne sont en effet pas antérieurs au XII^e siècle⁶⁵ et le *Barbet de Saint-Just* que Guigue a utilisé, et qu'il ne semble connaître que par la copie qu'en avait prise l'abbé Sudan (1761-1827)⁶⁶, date de la fin du XIII^e siècle au mieux⁶⁷. La confusion de Guigue vient peut-être du fait que ce

⁶⁰ *Église à Lyon* 2005, p. 37.

⁶¹ AUDIN 1952, p. 13-15.

⁶² COLLOMB 2000, p. 77-78.

⁶³ COLLOMB 2000, p. 77.

⁶⁴ GUIGUE 1887, p. 18. MARTIN 1908, t. I, p. 184. AUDIN 1952, p. 21 (pour qui « la chapelle Sainte-Blandine... prit au cours de ce IX^e siècle le titre de Saint-Irénée »). COLLOMB 2000, p. 78 n. 20 (avec circonspection).

⁶⁵ COLLOMB 2000, p. 70 n. 2.

⁶⁶ GUIGUE 1886, p. 8, n. 2.

⁶⁷ On ne connaît du *Barbet de Saint-Just* que deux copies faites sur un original daté du XIV^e s. (AMIET 1998, n°201) ou de la fin du XIII^e siècle (ROSSIAUD 1994, p. 287 n. 3 et ROSSIAUD 2008, p. 36 n. 9, « selon M.-C. Guigue ») : Bibl. mun. Lyon, Ms 1398 (Delandine 1275) : copie du XVI^e s. et *ib.* Ms. 1650 (Delandine 1628), fol. 218 : « Statuts de l'église de Saint-Just ou usuaire et recueil des rites et usage de cette église, appelé Barbet, qui était attaché à la sacristie de la dite église », inséré dans un recueil de copies de pièces intéressant les églises de Lyon prises par l'abbé Sudan. — Cf. AMIET 1992, p. 3-4 et LEROUX 2010, p. 164-165. — P. Collomb signale également pour Saint-Just l'existence d'un ordinaire à l'usage du chantre, datant de la fin du XIII^e siècle : Bibl. mun. Lyon, Ms 6167 (COLLOMB, p. 15-17). — GUIGUE (1887, p. 18) se fonde également sur la

Barbet de Saint-Just contient aussi le cérémonial de la fête des Merveilles : la grande célébration liturgique du 2 juin, en l'honneur des martyrs de 177 qui, comme le mercredi des Rogations, comprenait une messe *ad ecclesiam XII apostolorum et XLVIII martirum* (Saint-Nizier)⁶⁸ et une procession sur la Saône. Mais, si la fête des Miracles est bien attestée dès le IX^e siècle par le martyrologe d'Adon (855-860)⁶⁹, il n'y a, dans la description que celui-ci en fait, aucune allusion à la chapelle ou à la recluserie *Sainte-Blandine*. On y trouve néanmoins, comme un peu plus tôt dans le *martyrologe anonyme lyonnais* (c. 800) dont il s'est inspiré⁷⁰, la mention de la dispersion des cendres *dans le Rhône* et de leur réapparition miraculeuse, qui permet à P. Collomb, s'appuyant sur Audin (dont la source est évidemment Guigue et ses datations erronées), de conclure que « cet endroit est connu et pensé dès le Haut Moyen Âge comme le lieu où furent dispersées les cendres des martyrs lyonnais de 177 »⁷¹ :

« Leurs reliques furent brûlées par leurs persécuteurs et jetées dans le Rhône, mais elles furent retrouvées ensuite par un miracle divin et ensevelies avec les honneurs qui leur étaient dus. »⁷²

Le miracle de la réapparition des martyrs, auquel il est fait allusion dans ce passage du *martyrologe anonyme lyonnais*, trouve sa source dans le *Liber in gloria martyrum* de Grégoire de Tours (575-587)⁷³. Vraisemblablement liée aux inquiétudes suscitées par les troubles politiques du début du VI^e siècle, l'invention des reliques des saints, protecteurs de la cité, est alors une nouveauté. Leur irréversible disparition était encore déplorée au siècle précédent par l'auteur de *l'Homélie sur sainte Blandine* – Fauste de Riez ? – que l'on croit aujourd'hui écrite après 470⁷⁴ :

« Tu disperses les cendres des saints dans le cours du Rhône pour qu'elles ne ressurgissent pas, mais les eaux ne peuvent venir à bout de la résurrection qui, au jour béni du baptême, est accomplie grâce à l'œuvre de l'eau. Tu abandonnes au Rhône les reliques à adorer : la force du courant agit autant pour la désagrégation du corps, que celle du temps ; ainsi, tout ce que, de la substance humaine, l'oiseau aura ravi, la bête dévoré et l'onde englouti, même s'il n'est pas enfermé dans un tombeau, est contenu dans le sein du monde »⁷⁵

Qu'en conclure ? D'abord, défions-nous de tout raisonnement circulaire : la chapelle *Sainte-Blandine* apparaît dans la documentation avec le plus ancien rituel des Rogations, à la fin du XII^e siècle, et non avant. Cela n'empêche toutefois pas qu'elle puisse être, et de beaucoup, plus ancienne que cette première attestation documentaire.

Le souvenir de la dispersion des reliques dans le Rhône s'est perpétué depuis l'Antiquité : *l'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, *l'homélie sur Sainte-Blandine*, la *Gloire des Martyrs* et les martyrologes lyonnais ont constitué certains jalons de cette tradition. Que l'on ait voulu l'ancrer dans le paysage en construisant sur la berge du Rhône un martyrium dédié à *Sainte-Blandine* n'aurait donc rien de surprenant.

mention du prêtre *de Sancto Hyreneo in ripa Rhodani* dans « un autre document un peu postérieur » au rituel de Saint-Just (qu'il croit du IX^e siècle) et que Roux a inséré, sans en indiquer la source, dans son édition composite des *Statuta ecclesie Lugdunensis* (ROUX 1864, p. 152). Le plus ancien témoin de ce document n'est cependant pas antérieur au XV^e siècle (COLLOMB 1995, p. 38).

⁶⁸ RUBELLIN 2003, p. 163-164. ROSSIAUD 2008, p. 35. COLLOMB 2000, p. 73.

⁶⁹ DUBOIS RENAUD 1984, p. 182 (2 juin).

⁷⁰ DUBOIS RENAUD 1976 repris dans DECOURT, LUCAS 1993, p. 140, n°99.

⁷¹ COLLOMB 2000, p. 77-78.

⁷² « Reliquiae eorum a persecutoribus incensae et in Rhodanum fluvium dispersae, sed divino miraculo postea repertae, et digno honore conditae sunt ». Trad. dans DECOURT, LUCAS 1993, p. 140 n°99.

⁷³ DECOURT, LUCAS 1993, p. 127 n°90.

⁷⁴ BEAUJARD 2000, p. 245-6. BEAUJARD 2008, p. 57.

⁷⁵ « Dispergis sanctorum pulverem fluenti Rhodano ne resurgat, sed aquis resurrectio non consumitur quae per gratiam regenerationis etiam aquarum munere celebratur ; adorandas reliquias Rhodano tradis : hoc facit vis fluminis in corporis resolutione, quod temporis. Quidquid itaque ex humana substantia avis rapuerit, bestia devorauerit, unda sorbuerit: etiamsi tumulo non clauditur, intra mundi gremium continetur. » Eusebius Gallicanus, *Homilia* XI, § 6 (éd. GLORIE 1970, I, p. 134).

Si l'on ne possède aucun moyen de dater convenablement cet édifice, on peut tout de même se demander si sa fondation aurait eu beaucoup de pertinence après celle de la basilique des 12 apôtres et 48 martyrs. On est, au contraire, assez tenté de la croire antérieure à cet événement dont Grégoire de Tours s'est fait écho. Comme l'a montré Brigitte Baujard, le développement du culte des martyrs protecteurs de la cité est antérieur à Clovis⁷⁶. Or Sainte-Blandine – comme d'ailleurs Saint-Epipoy, un autre édifice de culte dédié à l'un des martyrs lyonnais, auquel Fauste de Riez a aussi consacré une homélie⁷⁷ – se trouve précisément aux portes de la cité et pourrait avoir eu, au lieu présumé de la dispersion de ses cendres, cette fonction protectrice.

Les vieilles traditions qui attribuaient à l'évêque Eucher de Lyon († 449) la paternité de ces homélies et celle des recluseries lyonnaises trouvent peut-être, avec Sainte-Blandine comme avec Saint-Epipoy, leur origine commune et leur justification⁷⁸. Toutefois, le rajeunissement des sermons, qui ont fait connaître aux Lyonnais les martyrs éponymes⁷⁹, inviterait plutôt, aujourd'hui, à rapprocher la fondation des deux chapelles de l'épiscopat de Patiens, le successeur d'Eucher.

• La recluserie Saint-Irénée puis Saint-Clair au Moyen Âge

La recluserie Saint-Clair apparaît dans les actes de la pratique, au XIII^e siècle, sous le vocable de Saint-Irénée (Pl. 3). Celui de Sainte-Blandine (*ad sanctam Blandinam*) ne lui est préféré que pour désigner, dans les livres liturgiques, la station faite sur la rive du Rhône lors de la procession du mercredi des Rogations : il contribue plus justement à la commémoration du martyr de 177⁸⁰ et, partant, perpétue le souvenir du probable *martyrium* qui est à l'origine de l'édifice médiéval.

Celui-ci apparaît comme une dépendance de l'abbaye Saint-Pierre, dont la directe s'étend par ailleurs sur le pied de balme Saint-Clair où il se trouve situé. Le 23 juin 1245, Innocent IV confirme ainsi au monastère la possession de la *chapelle Saint-Irénée-sur-la-rive-du-Rhône* et celle de l'île toute proche (le futur brotteau du Peyrat)⁸¹.

Le 1^{er} avril 1258, les sœurs Rose et Galborge, administratrices de l'abbaye de Saint-Pierre pendant la vacance du siège abbatial, concèdent à Jeanne de la Boisse la recluserie Saint-Irénée-sur-la-rive-du-Rhône, pour l'habiter sa vie durant, en paix, *comme les recluses et reclus avaient l'habitude d'habiter les recluseries et*

⁷⁶ BEAUJARD 2000, p. 126, 130-133.

⁷⁷ Eusebius Gallicanus, *Homilia LV : De sanctis martyribus Ephypodio et Alexandro* (éd. GLORIE 1970, II, p. 639). Les similitudes entre Sainte-Blandine et Saint-Epipoy sont nombreuses : attestée en 984 parmi les dépendances de l'église métropolitaine de Lyon (« *capella Sancti Ipipodii cum apenditiis* » : éd. GUIGUE 1883, n°9, p. 18), la chapelle Saint-Epipoy, devenue par la suite recluserie, se trouvait immédiatement au sud de la porte de Pierre-Size, sur la rive droite de la Saône. C'est précisément dans ce faubourg que, d'après le récit de leur passion (antérieur semble-t-il au VI^e siècle), saint Epipoy et saint Alexandre auraient été arrêtés. — Cf. AA.SS. Aprilis, t. III, p. 8-10 [BHL n°2574-2575] avec trad. partielle dans DECOURT, LUCAS, 1993, p. 136 n°98. Pour la date de la *passion* voir aussi BEAUJARD 1991, p. 183 n. 83. Le sermon 55, dont elle découle, ne dit en revanche rien du lieu de cette arrestation, non plus, du reste, que de celui de leur sépulture (BEAUJARD 2000, p. 133, n. 2). — Qu'Epipoy soit en quelque sorte né de la lecture hâtive d'une expression type « RELIQUIAE BEATI EPI(scopi) PODII LUGD(uni) IN CRYPTA HABENTUR » ne change bien sûr rien à l'affaire (sur cette hypothèse, Cf. PERRAT AUDIN 1956, p. 242).

⁷⁸ Sur l'origine des homélies, Cf. BEAUJARD 2000, p. 132 n. 6 et GLORIE 1970, I, p. VII-XXI. — La tradition qui fait remonter à l'épiscopat d'Eucher l'éclosion des recluseries lyonnaises est attestée dès 1359 (éd. GUIGUE 1887, p. 41 n°IX). Elle est largement colportée au XIX^e siècle (MEYNIS 1867, p. 94 ; PAVY 1875, p. 52). — Sur ces recluseries, Cf. RUBELLIN 2008, p. 362-363 et L'HERMITTE-LECLERCQ 1988.

⁷⁹ Selon BEAUJARD 2000, p. 132, « *tous ces martyrs étaient jusque-là [c'est-à-dire avant les homélies] inconnus des Lyonnais. Les victimes de la persécution de 177, dont les bourreaux avaient jeté les cendres dans le Rhône, ne jouissaient d'aucune dévotion, faute d'une tombe où l'on pût les honorer* ».

⁸⁰ COLLOMB 2000 p. 77.

⁸¹ « ...*Sancti Yrenei, juxta ripam Rhodani, Sancti Cosme, Sancti Saturni capellas, cum insula juxta Sanctum Ireneum...* » éd. GUIGUE 1883, n°401, p. 494.

selon Dieu et la règle accoutumée⁸². Cette dernière précision, si elle ne tient pas du stéréotype, pourrait suggérer que la transformation de la *chapelle* (terme employé en 1245) en *recluserie* est alors toute récente : on se réfère à la coutume générale plutôt qu'au locataire précédent, simplement parce qu'il n'y en aurait pas eu. En 1276, la recluserie est occupée par un homme, Pierre, « *reclusus Sancti Hyrenei in ripa Rodani* », que l'on voit abandonner à l'abbesse Guillelmine de Montferrand une maison qu'il possédait dans l'enclos de Saint-Pierre⁸³.

Au détour d'une transaction conclue en 1282 entre le reclus (et prêtre), Pierre, et le recteur de l'église *Saint-Irénée-sur-la-rive-du-Rhône*, au sujet des oblations faites lors de la présentation des reliques de Saint-Blaise qui y étaient conservées, la disposition des lieux se laisse quelque peu entrevoir. Le reclus se trouvait trop à l'étroit dans son reclusoir, parce qu'il ne disposait pas, à proximité de sa maison et de son oratoire, d'une surface de jardin ou de verger suffisante pour son délassement. Le recteur de l'église Saint-Irénée, qui possédait la vigne et le terrain convenant et nécessaires au reclus, lui en fit don : elle est délimitée par une ligne tirant de l'angle du mur du chœur de l'église Saint-Irénée au mur qui enclot la vigne et le jardin du côté du Rhône. Il lui céda en outre une treille située « *au-devant de la chapelle du reclusoir et de l'église Saint-Irénée* »⁸⁴, expression qui laisse à penser qu'il existait alors deux édifices distincts mais très proches l'un de l'autre : l'église Saint-Irénée et la chapelle (l'oratoire ?) du reclus.

L'abandon du vocable de Saint-Irénée pour celui de Saint-Clair (du nom d'un abbé qui fut au VI^e siècle le supérieur du monastère Sainte-Blandine de Vienne⁸⁵) est attesté dès le début du XV^e siècle. Les nommées de 1406 mentionne ainsi « *la reclusiere de saint Clar sur Ron du Grifo, juxte la vigne de lad. abaisse* »⁸⁶ [de Saint-Pierre]. Cette mutation est rappelée dans une profession faite en 1552 par François Chastignier, « *prebtre recluz et recteur de la recluserie de Saint-Irigni, maintenant appelée Saint-Cler en cette cyté de Lyon* »⁸⁷. C'est ce vocable tardif qui devait passer à la postérité en se diffusant aux fortifications, à la balme, au port et finalement au quartier.

Antoine Pommier, prêtre du diocèse de Vienne et successeur, en 1557, du défunt Chastignier est le dernier occupant connu de la recluserie Saint-Clair⁸⁸. Après sa profanation par les protestants lyonnais, l'abbesse de Saint-Pierre en aurait repris la possession directe en 1563⁸⁹. En 1618, dans l'acte de nomination d'Antoine Velin à la collation de *la chapelle de Saint-Clair ou recluserie ancienne, dite de Saint-Irénée* (les termes sont de l'abbé Blanc), il est rappelé que la chapelle n'ayant aucun revenu ne pouvait être un

⁸² « ... contulerint Johanne de Buxia reclusorium Sancti Hyrenei in ripa Rodani Lugdunensis spectantem ad dominium monasterii Sancti Petri supradicti, ad vitam ipsius Johanne inhabitandum pacifice et quiete, prout reclusi, seu recluse reclusoria, secundum Deum et disciplinam in hujusmodi consuetam, inhabitare consueverunt... » éd. GUIGUE 1887, p. 27 n°II (d'après Arch. dép. Rhône, 27 H 421).

⁸³ éd. GUIGUE 1887, p. 32 n°V.

⁸⁴ « dictus Petrus de Valle nimis artatus esset in dicto reclusorio, ita quod non habebat sufficientem spaciositatem orti seu viridarii causa recreationis ipsius juxta domum et oratorium suum, dictusque rector haberet ibi quamdam vineam et quemdam locum propinquum dictis oratorio et domui aptum et congruum, inmo quasi necessarium recluso et reclusorio supradictis, supradictus Johannes [...] concessit [...] quamdam partem dicte vinee et orti existentem et contiguam dicto reclusorio, prout protenditur et sepes ostendit, a quadratura seu angulo muri chori ecclesie Sancti Hyrenei usque ad murum quo claudabatur dicta vinea sive ortus ex parte Rodani. Item concessit, prout supradictum est, quamdam trelliam sitam ante capellam dicti reclusorii et ante ecclesiam Sancti Hyrenei predicti... » éd. GUIGUE 1887, p. 35, p. VI.

⁸⁵ BLANC 1898, I, p. 31.

⁸⁶ Arch. mun. Lyon, CC 2, fol. 97v.

⁸⁷ éd. SAINT-OLIVE, 1877, p. 121.

⁸⁸ On possède encore sa profession de reclus ; ses successeurs (jusqu'à la fin du XVII^e siècle) ne seront que recteurs (Arch. dép. Rhône, 27 H 420).

⁸⁹ BLANC 1898, II, p. 44.

bénéfice : c'était une simple chapelle de dévotion où il n'y avait pas de service fixe⁹⁰. En 1682, les membres de la toute nouvelle confrérie des Pénitents de la Passion obtinrent de l'abbesse de Saint-Pierre l'autorisation d'y effectuer leurs assemblées, en attendant de disposer de la chapelle qu'ils projetaient de bâtir dans le jardin de la maison voisine, acquise de Cyprien de la Salle le 11 avril 1682⁹¹.

La chapelle, sinon désaffectée, du moins d'un usage sporadique, se trouve bientôt comprise dans le terrain alloué à la manufacture de faïence de Joseph Combe, qui s'installe en 1736 entre le tènement des Pénitents et les murailles de la ville, au pied de la balme Saint-Clair⁹².

La faïencerie Combe et Blateron (1736-1742) (Pl. 30)

Créée à la Guillotière en 1732 par un peintre faïencier provençal, Joseph Combe, la Manufacture Royale de Faïence de Lyon déménage sur l'autre rive du Rhône en 1736 et s'installe sur « *un emplacement appartenant à Madame l'abesse de Saint-Pierre, situé sur le boulevard Saint-Clair* »⁹³ (Pl. 7). Le terrain est sous-loué par les époux Lemalle-Blateron, nouvellement associés à l'affaire⁹⁴.

Françoise Blateron, qui prend en mains les destinées de la fabrique en achetant les parts de Joseph Combe, le 22 février 1737, réclame avec succès le soutien de la municipalité qui s'engage, à la fin de l'année, à prendre trois ans de loyer à sa charge⁹⁵. En 1738, un arrêt du Conseil subroge en sa faveur le privilège d'exclusivité que Joseph Combe avait obtenu en 1733 pour sa production⁹⁶.

Représentant les dépenses considérables qu'elle a engagées pour « *la construction de plusieurs bâtiments* », le coût de main d'œuvre qualifiée, celui des matières premières et les débuts nécessairement difficiles et dispendieux d'une telle activité, mais aussi l'avantage certain qu'en tirent les Lyonnais, Françoise Blateron obtient la même année du Consulat le versement d'une pension bisannuelle de 1200 livres pendant 10 ans.

1738, 14 août. — « Sur ce qui a été représenté au Consulat par d^{lle} Françoise Blateron, femme de Louis Lemasle et de lui autorisée, que par arrêt du Conseil du 30 mars 1733 le roy ayant accordé à Joseph Combe et à Jaques Marie Ravier le privilege exclusif pendant dix années pour l'établissement d'une manufacture de fayance dans le fauxbourg de la Guillotiere dependant de cette ville avec defenses de toutes personnes d'en faire de semblable pendant led. tams dans cetted. ville et les fauxbourgs, ny à dix lieues aux environs, cet etablissement ne subsista pas longtemps par le peu d'experience des entrepreneurs et l'insufisance de leurs fonds, en sorte que led. Combe, qui étoit à la teste de cette manufacture, ceda et abandonna à lad. Lemasle, par acte sous seing privé du 22 mai 1737, son privilege et tous les effets et ustenciles qui dependoient de cette manufacture, lesquels avoient été transportés en cette ville dans un emplacement appartenant à Madame l'abesse de Saint-Pierre situé sur le boulevard Saint-Clair. Cette vente et cession a depuis été reitérée et confirmée tant par led. Combe que par sa femme, par acte autentique du 26 fevrier 1738 passé devant Me Perrin et son confrere, notaires à Lyon, en execution desquels et des precedens qui avoient été faits entre led. Combe et lad. Lemasle, elle a donné tous ses soins et fait des depenses tres considerables pour l'établissement de cette manufacture de fayance de toute sorte, soit pour la construction de plusieurs batimens qui sont necessaires, soit en faisant venir plusieurs ouvriers à grands frais de diverses provinces

⁹⁰ BLANC 1898, II, p. 45 et Arch. dép. Rhône, 27 H 423. Je ne sais pas ce qui permet à Etienne Reynard d'affirmer sur son *Plan de Lyon religieux contenant un précis historique... depuis l'établissement du Christianisme à Lyon par St Pothin jusqu'en 1789* (Arch. mun. de Lyon, 2 S 91) que la chapelle Saint-Clair « fut reconstruite en 1656 ». Compte tenu du peu d'usage qu'on en avait alors, cela paraît assez douteux. L'information est tout de même reprise par SAINT-OLIVE 1877, p. 120 et VINGTRINIER 1901, p. 154

⁹¹ Arch. mun. Lyon BB 239, fol. 85r. Copies en GG 121 n°6-7.

⁹² HERBET 2004, I, p. 207-216.

⁹³ Pour reprendre l'expression utilisée en Arch. mun. Lyon, BB 303, fol. 107v.

⁹⁴ HERBET 2004, I, p. 207-216.

⁹⁵ Arch. mun. Lyon, BB 302, fol. 163. La somme est payée au « *Sr Narbonnet locataire général dud. emplacement* ».

⁹⁶ Arch. mun. Lyon, BB 303, fol. 83r.

qui fussent en état de travailler ; et enfin elle n'a rien négligé pour répondre aux vues que l'on s'étoit proposées dans un pareil établissement dont l'utilité et les avantages pour cette ville ont été reconnus et approuvés par l'arrêt du conseil du 31 mars 1733.

C'est sur ces motifs que par autre arrêt du conseil du 20 avril dernier, sa Majesté a subrogé lad. Lemasle au lieu et place desd. Combe et Ravier, et en conséquence lui a permis de faire fabriquer à l'exclusion de tous autres, dans la manufacture qu'elle avoit établie sur le boulevard Saint-Clair, des ouvrages de fayance de toutes especes et qualité pendant l'espace de 10 années consécutives à compter du 1^{er} may de la présente année, et sa majesté a réitéré les mêmes défenses portées au privilège accordé à Combe et Ravier le 31^e mars 1733.

Depuis ce tems la, lad. Lemasle a redoublé ses soins pour soutenir et perfectionner cette fabrique, ce qui n'a pu se faire qu'avec des frais et dépenses si considérables que non seulement elle a épuisé les fonds qui lui appartenoient mais elle a encore été obligée de faire plusieurs emprunts, tant par actes sous seings privés que par obligations. Mais comme les commencemens d'un établissement sont toujours difficiles et dispendieux, que celui d'une fabrique de fayance l'est considérablement, soit par les constructions, par le prix des loyers et par l'argent qu'il faut donner à nombre d'ouvriers que l'on est obligé d'employer journellement pour les différentes operations de la fayance, sans parler des matieres qui entrent dans la confection, comme le sel, le plomb, l'estain, le safre, l'azur et autres semblables que l'on ne peut acheter qu'à grand prix, que d'ailleurs cet établissement est d'autant plus honorable de la ville de Lyon (sic) et avantageux à ses citoyens, qu'il ni en avoit jamais eu jusqu'à present et que, d'un autre côté, les particuliers qui consomment de la fayance trouvent en cette ville ce qu'ils étoient obligés de tirer de Montpellier, de Marseille et autres endroits, elle eseroit que par ces considerations nous voudrions bien contribuer à soutenir cet établissement en lui accordant une somme de quinze à seize cent livres par année pendant le tems que doit durer son privilege, sous l'offre qu'elle faisoit d'entretenir sa fabrique dans le même etat qu'elle est actuellement, même de l'augmenter s'il est possible et d'y employer toujours un nombre suffisant d'ouvriers.

Sur quoi, le Consulat, ayant considéré l'utilité de cet établissement et s'étant fait représenter l'état des dépenses qui ont été faites pour y parvenir, de même que celles qui sont nécessaires pour son entretien, ayant aussi considéré que l'intention du roy, en accordant à cette ville et communauté par son arrêt du Conseil du 27 novembre 1725 la jouissance du produit de la moitié des droits qui se lèvent, à la doanne de Lyon, sur toutes les etofes de soye et dorures étrangères, a été que l'excédent au-dessus de 30000 livres, qui est remis annuellement à l'hôpital de la Charité, fut employé au soutien des manufactures établies en cette ville et gouvernement de Lyon, lesd. sieurs Prévôt des marchands et echevins... ont délibéré et arrêté de faire payer annuellement à lad. Blateron femme de Louis Lemasle la somme de douze cent livres... tous les six mois pendant dix années, à compter du jour de Saint-Jean-Baptiste dernier... et ce, pour tenir lieu, à lad. Lemasle, tant du loyer de tous les emplacements qu'elle occupe, y compris celui dont le Consulat s'est rendu caution, que pour toutes autres demandes généralement quelconque qu'elle pourroit faire au Consulat pour raison de sa fabrique de fayance établie en cette ville sur le boulevard Saint-Clair, à la charge par elle de continuer à l'entretenir [etc.] »⁹⁷

Une rallonge de 600 livres lui est même accordée le 22 juin 1741⁹⁸. À partir de 1742, Françoise Blateron loue directement aux religieuses de Saint-Pierre. Un premier bail est conclu le 14 avril pour « *la maison appartenante à lad. abbaye scize en cette ville, joignant celle des sieurs confrères Pénitens de la Passion... que lad. demoiselle loccataire dit bien sçavoir pour l'occuper à présent* »⁹⁹. Il est complété le 5 mai suivant par un second contrat pour la location jusqu'en 1756 du « *tenement appelé de Saint-Clair... consistant en la maison joignant celle des sieurs Confrères Pénitents de la Passion, jardin, vigne, petit bastiment au meilleur [milieu] dud. jardin et autre bastiment joignant la chapelle de Saint-Clair* »¹⁰⁰. Le 6 septembre 1742, Françoise Blateron devient de surcroît locataire d'un « *petit bastiment que led. Sr Vial a fait construire dans un jardin appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, derrière la chapelle de Saint-Clair, avec la place qu'il s'est réservée et la treille dont il jouit de present* »¹⁰¹. L'évolution croissante du loyer serait, pour Yves Herbet, la preuve des acquisitions successives opérées par Françoise Blateron en vue d'assurer le développement de son entreprise.

⁹⁷ Arch. mun. Lyon, BB 303, fol. 107v.

⁹⁸ Arch. mun. Lyon BB 306, fol. 94r

⁹⁹ Ce premier bail est conclu pour 5 ans et demi à compter de la Saint-Jean-Baptiste suivante. Arch. dép. Rhône 3E 8261, n°116.

¹⁰⁰ Le bail est conclu pour une durée de 9 ans à compter de Noël 1747. Arch. dép. Rhône, 3E 8261, n°147.

¹⁰¹ Il fut convenu qu'au terme du bail (fixé au 25 mars 1747), le petit bâtiment serait démolí. Arch. dép. Rhône, 3E 8253, n°294.

L'aliénation du terrain aux associés Breton, Millanois, Desraisses et Soufflot y met un terme soudain. L'acte de vente, signé avec les religieuses le 12 décembre 1742, garantissait aux locataires la faculté de jouir de leur bail jusqu'à son terme, sauf à les dédommager. Le 6 juillet 1745, le « *locataire d'une partie* » du tènement avait été expulsé¹⁰². Enfin, le 29 août 1748, Françoise Blateron, dont le premier bail n'échoyait pas avant la fin de l'année, signait depuis « *son domicile près la chapelle Saint-Clair* »¹⁰³ un louage pour l'ancien palais abbatial d'Ainay où elle allait s'établir.

Le lotissement de la balme Saint-Clair : Soufflot et Millanois (1742) et le devenir de la chapelle Saint-Clair (Pl. 30-31)

Le 12 décembre 1742, les religieuses de Saint-Pierre, cherchant le moyen de financer la restauration de leur église et les travaux qu'elles réalisent dans leur couvent, vendent pour 50000 livres aux promoteurs Breton, Milanois, Desraisses et Soufflot, le « *tenement de maisons, jardins et vignes y compris la chapelle de Saint-Clair et batimens en dependans, avec la petite place au-devant la porte d'entrée de lad. chapelle* », compris entre les Pénitents de la Croix « *de midy et partie d'occident* » et le boulevard Saint-Clair au nord, le chemin de Saint-Clair, au bord du Rhône, à l'est, et le tènement des religieuses de Sainte-Elisabeth, « *un chemin entre deux* » à l'ouest. Les acquéreurs s'obligeaient à faire construire sur le tènement cinq maisons ou plus, soumises aux droits de lods ou milods dont les religieuses resteraient bien sûr bénéficiaires¹⁰⁴.

Certaines conditions leur furent imposées relativement à la chapelle Saint-Clair, que la brève installation de la faïencerie n'avait pas fait disparaître. Ainsi, à défaut de la translation, dans l'église paroissiale, du culte et du service de la chapelle Saint-Clair, les acquéreurs devaient la laisser, avec les bâtiments en dépendant et la place au-devant de l'entrée, dans l'état où elle se trouvait alors (qui devait être constaté par expert). Ils pouvaient toutefois les démolir « *à la charge de les faire reconstruire à leurs frais et depens, sans repetitions, dans l'endroit du tenement et dans la disposition qui leur conviendront le mieux, des memes largeur, longueur et hauteur où ils sont, et à condition que l'entrée de lad. chapelle fera face sur une rue ou chemin* ». Dans ce cas, le montant global de la vente serait ramené à 45000 livres. Les acquéreurs seraient par ailleurs libres de prendre « *sur les murs desd. chapelle et batimens tels apuis que bon leur semblera* ».

Du 28 février et 1^{er} mars 1743, deux architectes lyonnais, Antoine de Girando et Joachim Waurizanburgh, procèdent, à la requête du procureur général du Parlement, à la visite et à l'estimation des *maison, jardin, vignes et dépendances* vendus par les religieuses de St-Pierre aux promoteurs associés. Leur rapport dresse un portrait précis de la balme Saint-Clair et des bâtiments qui l'occupent, à rapprocher du plan vraisemblablement dressé dans le même temps (PL. 7) – le seul à figurer la faïencerie, et la chapelle Saint-Clair à son emplacement originel.

1743, 28 février. — « ... Premièrement led. emplacement est situé à Lion, paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin au quartier de Saint Clair, joignant du côté de bise les murs d'enceinte de lad. ville du côté de matin, le fleuve du Rhône un chemin entre deux du côté de vent, un emplacement abénévisé par les dames abesse et religieuses de Saint-Pierre sur lequel est batti une chapelle à l'usage des Pénitens de la Croix de cette ville, dite de la Passion, et du

¹⁰² SOUFFLOT 1982, p. 295 n°XV. HERBET 2004, I, p. 216. Arch. dép. Rhône, 3 E 8261, n°180 et 27 H 428.

¹⁰³ Cité par HERBET 2004, I, p. 217.

¹⁰⁴ Arch. dép. Rhône, 3 E 7019 et 27 H 428. SOUFFLOT 1982, p. 295 n°XV.

côté de soir le chemin appelé les Fantasques. Tout cet emplacement a de longueur de vent à bise 387 pieds sur 171 pieds 6 pouces de largeur égalisés (132,5 x 58,7 m).

Dans la partie méridionale dud. emplacement, joignant la chapelle des Pénitens est un petit bâtiment construit partie maçonnerie partie pizay, qui a de longueur sur sa face du côté du Rhône 33 pieds 9 pouces (11,5 m). [Ce bâtiment, qui possède un puits et deux caves, dont une voûtée « en berceau de maçonnerie », comprend deux chambres en enfilade, et une pièce ouverte sur la cour, au rez-de-chaussée, et trois chambres communiquant entre elles à l'étage. Une allée le sépare d'un autre bâtiment construit par le locataire et qui n'est pas décrit]

A la partie septentrionale dud. emplacement, sur le chemin qui est au bord du Rhône est une petite place prise sur led. emplacement de 30 pieds de longueur sur 19 pieds de largeur (10,2 x 6,5 m) au-devant de la chapelle de Saint-Clair, fermée du côté dud. chemin par six boutteroues de pierre de taille placés à distance égale les uns des autres.

Cette chapelle prend son entrée sur lad. place par une porte de pierre de taille de 9 pieds 6 pouces d'hauteur sur cinq pieds 3 pouces de largeur (3,25 x 1,8 m). Sa couverte est droite et d'une seule pièce, couronnée d'une corniche de pierre de taille, laquelle corniche sert de coudière à un vitrail de pierre de taille dont la couverte est en plein cintre, de la même largeur de la porte sur 6 pieds environ d'hauteur ; au-dessus de la clef de la couverte dudit vitrail est un écusson, ou cartouche, fait en sculpture, représentant les armes de l'abbaye de Saint-Pierre. La porte de lad. chapelle est garnie d'une fermeture de bois sapin [...] Au-dessus desd. fermetures est une imposte et un dormant fait de même que la porte [...].

Nous serions entrés dans lad. chapelle, qui a de longueur de vent à bise 38 pieds trois pouces sur 12 pieds de largeur (13,1 x 4,1 m) le tout dans œuvre. À côté, l'entrée de lad. chapelle est un arc debleau en maçonnerie, faisant un renfoncement du côté du chemin de 4 pieds 4 pouces sur 13 pieds 10 pouces de longueur (1,5 x 4,7 m), formant une chapelle. Au mur qui soutient led. arc debleau renfoncé, du côté de bise, est adossé un autel revêtu de menuiserie bois noyer, son marche pieds même bois, avec un cadre et recevoir (sic) les différents ornemens du devant de l'autel, au-dessus duquel est un petit tabernacle soutenu par deux gradins de bois sapin peint en marbre, au-dessus desquels est une (sic) tableau garnie de sa bordure cintrée par le haut, sans sculpture, représentant sainte Blandine lionnoise.

Lad. chapelle est carrellée en carreaux exagones de terre rouge. Au-dessus est une voute à canne fait en plâtre, avec gorge, soutenue par une corniche de bois qui en fait l'enceinte, jusqu'à l'arc debleau qui forme le sanctuaire de lad. chapelle, lequel sanctuaire est pris sur la longueur de lad. chapelle et à 13 pieds deux pouces de longueur. Il est séparé de lad. chapelle par une balustrade à hauteur d'apuy bois noyer, à barreau tournoyé même bois. À l'un des bouts de cette balustrade, une porte de deux pieds de large faite comme la balustrade, le tout soutenu et arrettée par une marche pierre de taille de toute la largeur de lad. chapelle. Sous l'arc debleau renfoncé que nous avons décrit est un petit vitrail placé dans le milieu de l'intervalle renfoncé, dont la coudière est placée à 6 pieds au-dessus du carrelage. [suit sa description matérielle]. Par dehors, à l'angle dud. arc. debleau, pres lad. porte est placé un bénitier de marbre blanc fait en ovale, dont le grand diamètre a un pied.

Le sanctuaire de lad. chapelle est carrellé avec des carreaux exagones de terre rouge, voûté en maçonnerie et croisée d'augive à quatre lunettes. Cette voute est séparée d'avec celle de la chapelle par un arc doubleau en maçonnerie, en haut duquel sont sculptés en plâtre les armes Marie (sic) abesse de Saint-Pierre, avec deux aigles servans de support. Au fond dud. sanctuaire est un autel revêtu de menuiserie bois noyer, tant sur le devant que sur les retours. Il a six pieds de longueur sur trois pieds deux pouces de largeur. Au bas est un marche-pied bois noyer de sept pieds huit pouces de longueur sur deux pieds sept pouces de largeur. Au-dessus de l'hôtel est un tabernacle supporté par deux gradins, au-dessus duquel tabernacle est une niche couronnée d'un petit dôme ceintré, décoré par un petit ordre d'architecture corinthien orné de 14 petites colonnes, et 4 niches remplies de 4 saints, le tout de bois doré. Les deux intervalles à côté de l'hôtel (sic) sont remplis d'un hauteur d'apuy (sic) en menuiserie bois noyer à panneau. Au-dessus du tabernacle est un tableau représentant saint Clair garni de sa bordure peinte en noir, couronné d'un vieux dais d'étoffes de soie. Au mur d'enceinte de la chapelle sont attachés par le haut des littaux pour supporter des tapisseries et par le bas, à l'un des murs du côté de soir est en retour du côté de vent, jusqu'à la porte d'entrée, est attaché un tronc pour la commodité du public. La voute en plâtre qui est au-dessus de la chapelle a 17 pieds d'hauteur depuis le carrelage jusqu'à la clef.

À côté le sanctuaire est une porte pierre de taille de deux pieds de largeur sur cinq pieds neuf pouces d'hauteur, [décrite], qui sert d'entrée à une petite sacristie qui a sept pieds de longueur sur trois pieds dix pouces de largeur (2,4 x 1,3 m), qui est carrellée comme la chapelle et voûtée au-dessus en maçonnerie. Elle prend jour sur le chemin cy devant décrit par un petit vitrail de pierre de taille de quinze pouces de largeur sur trois pieds six pouces d'hauteur. [suit sa description matérielle].

Par le dehors dans lad. sacristie est une armoire en forme de credance qui occupe toute la largeur, de 17 pouces de profondeur, fermant avec deux portes, le tout de menuiserie bois noyer. Au-dessus de cette credance est un petit

buffet renforcé (sic) de 17 pouces dans le mur, d'environ deux pieds en carré, fermant avec deux portes menuiserie bois noyer.

Cette sacristie a sa sortie sur le chemin par une porte pierre de taille de 5 pieds 6 pouces d'hauteur, deux pieds trois pouces de large, garni d'une mauvaise porte bois sapin [décrite].

[La description reprend le lendemain]. Le toit de cette chapelle est faite à deux pentes, tuile creuse, garni de leur chanée de ferblanc ; l'une des pentes fluant du côté de matin et l'autre du côté de soir, et forme un pignon sur les deux petites faces de la chapelle, avec un forget d'environ deux pieds dans pourtour. Sur ce toit et au-dessus de la sacristie ci devant décrite s'élève un petit clocher supporté par deux piliers, le couvert fait en imperiale d'environ 3 pieds en carré sur 6 pieds ou environ d'hauteur, le tout revêtu de fert blanc couronné par une croix de fert. Sur les deux piliers de ce petit clocher est suspendue une petite cloche qui nous a paru être d'environ du poids de 60 livres, montée sur un joug garny de sa ferrure nécessaire, avec une roue et une corde pour la faire mouvoir. Le toit de cette chapelle est à 19 pieds d'hauteur au-dessus du pavé.

Nous nous sommes ensuite transportés dans l'intérieur dud. tènement de jardin dont le terrain est très pentif de soir à matin. Il est garni dans sa plus grande étendue par des plantes de differens ortolages et dans quelques endroits par des treilles de vigne et autres arbrisseaux. Près de l'angle dudit tènement de bise à soir se trouve une espace d'environ une journée d'homme de jeunes vignes plantées depuis deux ans. Ce tènement est clos du côté de matin par un mur de maçonnerie d'environ dix pieds d'hauteur au milieu duquel se trouve une porte à charrette garnie de sa fermeture et serrures, laquelle ferme tout cet emplacement de ce côté. Et du côté de soir il n'y a aucune cloture, si ce n'est une balme qui s'élève d'environ douze à quinze pieds et garnie de plusieurs arbrisseaux formant une haye. Dans plusieurs endroits de ce tènement les locataires ont élevés différentes petite mazure pour leur usage, qu'ils nous ont assuré avoir construites à leur dépens, et par conséquent [doivent] leur appartenir, c'est pour quoy nous n'en ferons pas la description.

[Le 4 mars] ...après avoir fait en notre particulier tous les examen et suputations nécessaires pour parvenir à l'estimation de l'emplacement vendu par lesd. dames abesse et religieuses, en conformité de l'arrêt de la Cour, et ayans murement réfléchi sur la situation du terrain dont est question, qui est très pentif, y ayant près de 90 pieds d'hauteur depuis le sol le plus élevé dud. emplacement jusques au plus bas, par différentes pentes très rapides et inégales, nous avons estimé tout le sol y compris ce qu'occupe sur led. terrain la maison, la chapelle de Saint-Clair et la place au-devant que nous avons décrite, la somme de 30000 livres, y compris les construction et materiaux de lad. maison seulement, ce que nous estimons être la juste valeur du tout... »¹⁰⁵

Les travaux tardent toutefois à commencer. Le 22 juin 1745, Jacques Breton et Jean Desraines se retirent de l'affaire et en revendent les droits et les parts à leurs deux associés, Leonard Millanois et Jacques Germain Soufflot. Rien n'a encore bougé : « *maisons, jardins et vignes, appartenances et dependances...sont encore au même etat qu'ils étoient lors de leur acquisition* »¹⁰⁶.

Un mémoire daté du 6 juillet 1745¹⁰⁷ rappelle les difficultés rencontrées : les acquéreurs ont obtenu de sa Majesté les lettres patentes au mois de janvier 1743 pour autoriser l'aliénation faite en leur faveur. L'enregistrement de ces lettres patentes fut exécuté (non sans difficulté), en vertu d'un arrêt rendu le 5 septembre 1744 et signifié aux acquéreurs le 14 octobre 1744. L'exécution des conditions du contrat de vente qu'il autorisait a été suspendue depuis ce temps par différents incidents et, entre autres, parce que le duc de Villeroy, gouverneur de la ville et de la province, avait exigé « *qu'il fut laissé, en deça du mur de revêtement du bastion de Saint-Clair, un intervalle libre de 24 pieds* ». Les acquéreurs, qui prétendaient que ces 24 pieds faisaient partie du terrain aliéné, demandèrent un rabais à hauteur du préjudice estimé. Les religieuses répliquèrent. On fit donc appel à trois arbitres, grâce auxquels on parvint à un accommodement. Le dédommagement prétendu par les acquéreurs pour le terrain qu'ils seront obligés d'abandonner au-devant du mur de revêtement du bastion Saint-Clair est fixé à 1500 livres, à déduire du prix de l'acquisition (réduit à 45000 livres). Attendu la difficulté de la translation de la chapelle de Saint-Clair dans l'église de

¹⁰⁵ Arch. dép. Rhône, BP 2545.

¹⁰⁶ Arch. dép. Rhône, 3 E 7889, n°246.

¹⁰⁷ Arch. dép. Rhône, 3E 8261, n°180 et 27 H 428.

l'abbaye, il a par ailleurs été convenu que « *laditte chapelle resterait dans le meme etat où elle est actuellement dans l'espace de 4 années à compter de ce jour et sous les conditions portées par le contrat de vente, et entre autres que les acquéreurs seront tenus de reconstruire la nouvelle neuf mois après la demolition de l'ancienne et de manière que le service dans l'une ou dans l'autre ne fut point interrompu le jour de la fête* ».

Bloqués au nord par la chapelle Saint-Clair, à laquelle ce nouvel accord supposait qu'il ne soit pas touché avant l'été 1749, et contraints au sud par la faïencerie, dont Françoise Blateron restait locataire jusqu'en 1748, Soufflot et Millanois n'avaient, avant ce terme, d'autre choix que de construire dans l'espace intermédiaire les immeubles qui portent aujourd'hui, sur la place Chazette, les numéros 5, 6 et 7. La construction, à l'emplacement de l'ancienne recluserie, de l'immeuble contigu (n°3-4), au nord, et celle consécutive d'une nouvelle chapelle Saint-Clair seraient logiquement à situer dans la seconde moitié de l'année 1749. Pourtant seule la chapelle fut édifée au cours de cette période. La construction de l'immeuble était à peine ébauchée lorsque le fonds fut finalement vendu, en 1757, au maçon et entrepreneur Gaillard, à qui, semble-t-il, elle avait été initialement confiée. Le terrain est en tout cas cédé avec *les constructions que Milanois et Soufflot y avaient commencées* et les matériaux qui y étaient entreposés :

1757, 4 juillet. — « ... ledit espace de terrain vendu se confine par le revêtement dudit mur du bastion de Saint Clair, l'espace de 24 pieds réservé et exempté entre deux de septentrion, par la nouvelle chapelle de Saint-Clair que lesdits sieurs Milanois et Soufflot ont fait construire depuis ladite transaction [du 6 juillet 1745] et dont l'espace de terrain qu'elle occupe demeure aussi excepté de cette vente, dudit côté de septentrion, le fleuve du Rhône, le quai de Saint-Clair nouvellement établi et la rue ou chemin tendant dudit bastion de Saint-Clair entre deux, d'orient, ladite chapelle de Saint-Clair aussi d'orient, ladite maison et cour que lesdits sieur Milanois et Soufflot ont fait construire et le terrain au derrière de lad. cour de midi et le clos ou tenement des dames religieuses du troisieme monastere de Sainte-Elizabeth, le chemin appelé des Fantasques entre deux d'occident... avec ses fonds, tréfonds, constructions, que lesdits sieurs Milanois et Soufflot y avaient commencé[es] et matériaux qui y étaient lorsque ledit sieur Gaillard en a pris possession, en suite des conventions qu'il avait arrêté avec eux... compris même la faculté d'apuyer sur et contre le mur de la maison que lesdits sieurs vendeurs ont fait construire et qui fait face aud. espace vendu, du côté de midy, les constructions que ledit sieur Gaillard a commencé[es] et pourra faire faire dans ledit espace, sans être tenu de payer aucune chose...

Ledit sieur Gaillard demeure chargé de recevoir à perpétuité, dans ledit espace, les eaux des cours des trois maisons que lesdits sieurs Milanois et Soufflot ont fait construire du côté de midi dans le susdit tenement, à l'effet de quoi l'ouverture pratiquée dans le mur qui sépare celle desdites cours d'avec ledit espace vendu subsistera dans l'état qu'elle est de présent. Pour l'écoulement desquelles eaux, ledit sieur acquéreur, lors de ses constructions, prendra les précautions nécessaires et convenables sans qu'il puisse rien faire capable d'empêcher ou gêner ledit écoulement. Et cependant si, lors des constructions que ledit sieur Gaillard se propose de faire, il lui convenait de changer l'ouverture par laquelle lesdites eaux coulent actuellement pour la transporter ailleurs il le pourra en faisant à ses frais ladite ouverture et toutes les réparations qui pourront être nécessaires par le changement dans le pavé de la cour desd. maisons desd. sieurs Milanois et Soufflot pour que lesdites eaux s'écoulent avec la même facilité qu'elles le font à présent, lequel pavé sera dans la suite entretenu par lesdits sieurs Milanois et Soufflot. »¹⁰⁸

Peut-être faut-il voir, dans les conditions relatives au bon écoulement des eaux des cours des immeubles déjà construits, une allusion au système de galeries modernes reliant le réseau des « arêtes de poisson » au mausolée mis au jour à l'aplomb de la nouvelle chapelle Saint-Clair¹⁰⁹.

Les masses distinctes de ces immeubles sont figurées, sans doute pour partie par anticipation, sur les plans du quartier dressés vers 1755 (Pl. 8-9). La construction de l'hôtel de Cazenove (au n°8), qui en est en

¹⁰⁸ Arch. dép. Rhône, 3 E 9694 (transcription de Lionel Avallet, que je remercie chaleureusement).

¹⁰⁹ Cf. *supra*, p. 12.

revanche absent, doit leur être légèrement postérieure ; il figure néanmoins sur l'atlas de la rente noble de Saint-Pierre dressé en 1755-1756 au nom de *Legras*¹¹⁰.

La nouvelle chapelle Saint-Clair fut d'un usage assez bref. Saisie comme bien national à la Révolution, elle est vendue le 20 juillet 1796 au citoyen Gilibert. Une courte description en est donnée à cette occasion :

2 thermidor an IV. — Les administrateurs du département du Rhône vendent « au citoyen Charles Gilibert demeurant à Lyon... l'immeuble national dont la désignation suit : Bâtiment ci devant chapelle Saint-Clair situé à Lyon place Saint-Clair. Cette propriété est composée d'un petit bâtiment à rez de chaussée et grenier au-dessus ; derrière la chapelle est un petit cabinet, où à côté est construit un petit escalier à noyau qui communique à un autre petit cabinet, au-dessus du premier, et au grenier construit sur la dite chapelle, lequel grenier n'a aucun jour et est couvert d'une toiture à une pente faisant face au nord.

Ces bâtimens sont desservis par une petite cour, au nord de laquelle est un mur de terrasse soutenant le chemin qui conduit à la rue dite des Fantasques. Cette cour et le bâtiment prennent leur entrée sur la place Saint-Clair, leur superficie est d'environ 1232 pieds carrés.

Ces objets se confinent à l'orient par la place de Saint-Clair, au nord par un chemin pratiqué le long du bastion Saint-Clair, et enfin à l'occident et en retour au midi par la maison Gaillard. Cette propriété provient de la commune de Lyon dont les biens sont acquis à la nation d'après la loi du 24 août 1793 et a été évaluée... par le procès-verbal d'estimation du 9 messidor dernier des citoyens Lebossu expert... et Lauras expert... en revenu annuel à la somme de 263 livres, lequel revenu multiplié 18 fois d'après la loi donne en capital la somme de 4734 livres...¹¹¹

Jacques Simon Roman, dit Desjardins, que Charles Gilibert avait élu en ami le 14 septembre de la même année¹¹², revendit le « *bâtiment cy devant chapelle de Saint-Clair* » à Jean-François Chavin et à Jean-Joseph Gindre, le 28 avril 1804¹¹³. Les troubles révolutionnaires passés, le vocable de l'ancienne chapelle fut transféré à une nouvelle église, édifiée 3 km plus au nord, sur la commune de Caluire, où elle fut bénie et ouverte au culte le 18 décembre 1809¹¹⁴.

Depuis 1806, Jean-Joseph Gindre est seul propriétaire de l'ancienne chapelle Saint-Clair¹¹⁵. Après la mort de sa fille et héritière, Marie Lucie Amélie, l'immeuble, échu à ses trois enfants encore mineurs, est vendu sur licitation par leur père et tuteur, Pierre Blanchard. Une sentence du tribunal civil de première instance de Lyon l'adjuge le 18 décembre 1841 à Édouard Petoton¹¹⁶. Le 14 mars 1842, le même Petoton se rend adjudicataire d'un terrain en forme de triangle, d'environ 22,66 m², situé entre la maison qu'il venait d'acquérir, celle du sieur Guillermet (propriétaire de l'immeuble n°3) et la montée des Fantasques (aujourd'hui Coquillat)¹¹⁷. Après avoir fait démolir la chapelle Saint-Clair de 1749, reconvertie à la Révolution, Édouard Petoton entreprend de construire, sur cette parcelle élargie, l'immeuble de rapport que l'on peut encore voir au n°2 de l'actuelle place Chazette¹¹⁸. C'est vraisemblablement en en creusant les fondations que l'architecte Fourreau retrouva, en 1842, *dans un ancien caveau existant sous la maison* – c'est-

¹¹⁰ Il s'agit peut-être de Joachim Gras, trésorier de France au bureau des finances de la Généralité de Paris, demeurant Lyon, quai Saint-Clair, dont Soufflot fit son procureur le 11 septembre 1756 (Arch. dép. Rhône, 3 E 9694).

¹¹¹ Arch. dép. Rhône, 1 Q 408 n°191, fol. 211.

¹¹² Arch. dép. Rhône, 3 Q 13/52, fol. 35v (2 fructidor an IV).

¹¹³ Arch. dép. Rhône, 4 Q 5/3526 n°159, fol. 103 (8 floréal an XII) ; l'acte est lacunaire dans les minutes de Me Lièvre (Arch. dép. Rhône, 3 E 29624, n°99).

¹¹⁴ MARTIN 1909, II, p. 210-211. Elle fut à son tour remplacée par l'actuelle église, construite par Sainte-Marie Perrin et achevée en 1877.

¹¹⁵ Au terme de la vente Chavin / Gindre passée le 17 octobre 1806 devant Me Gandilhon, notaire à Lyon (minute non conservée, acte rappelé lors de la vente du 8 juillet 1918 : Arch. dép. Rhône, 4Q6 1540, fol. 140v).

¹¹⁶ Rappelé lors de la vente du 8 juillet 1918 : Arch. dép. Rhône, 4Q6 1540, fol. 140v.

¹¹⁷ Acte et plan déposé le 19 mai 1842 chez Me Dugueyt notaire à Lyon (Arch. dép. Rhône, 3 E 12271 n°369).

¹¹⁸ L'origine de propriété énoncée lors de la vente Fayolle / Pascal du 8 juillet 1918 (Arch. dép. Rhône, 4Q6 1540, fol. 140v) stipule ainsi que M. Petoton était propriétaire de la maison « pour l'avoir faite édifier lui-même de ses deniers personnels... après avoir fait démolir les constructions qui existaient lors de l'adjudication » du 18 décembre 1841. Le mandataire de la venderesse déclara en 1918 « qu'il existe au profit des maisons n°3 et 4 des vues directes sur la petite cour et que ces maisons ont deux tuyaux qui se déversent dans l'égout que M. Petoton a fait construire et qui traverse sa maison de l'ouest à l'est ». Voir aussi la vente Petoton / Fayolle du 30 juin 1900 (Arch. dép. Rhône, 4Q5 6893, n°1620).

à-dire dans le mausolée que Soufflot et Milanois avaient probablement déjà mis au jour en reconstruisant la chapelle – l’inscription funéraire à *Toutonius December* publiée quatre ans plus tard par Alphonse de Boissieu¹¹⁹.

Les aménagements de la berge de Saint-Clair du Moyen Âge au XIX^e siècle (Pl. 30-31)

- Digue et chaussée

Les premières traces d’aménagement moderne de la berge du Rhône au-devant de Saint-Clair remontent à la fin du Moyen Âge. En 1407, la municipalité avait en effet fait planter des « *paux de chasne en la reviere du Rosne de devant St Cler joste les malades* » à cause du fleuve qui « *laisoit la ville* »¹²⁰. Les mesures prises sont probablement insuffisantes puisqu’il faut en 1409 recourir à un affaneur pour « *chaver et fere ung terreilz [creuser un fossé] au brotel de la ville, pres la recluserie de Saint Cler, pour faire tourner la reviere du Rone devers la ville pour le refforcement d’icelle et aussi pour ovier au damage quelle fait au pont de Rone, lequel terrel devoir avoir six toyses de large cinquante six toyses de long et cinq pieds de profont* »¹²¹ (15 x 144 x 1,6 m).

Deux ans plus tôt, François Moyssart avait été payé pour prélever sur ce brotteau municipal (celui-là même qui avait été confirmé à l’abbaye Saint-Pierre en 1245¹²² et qui devait prendre par la suite le nom de brotteau du Peyrat, ou de brotteau Azard, du nom de ses probables locataires), le bois nécessaire « *pour la chaussié que l’on voloît fere devant Saint-Cler, joste les malades* »¹²³. Cette volonté d’aménager la chaussée laisse supposer qu’un certain trafic régnait alors sur la berge, peut-être pour l’essentiel lié au halage des bateaux. La construction de l’enceinte de la Croix Rousse allait nécessairement en restreindre l’ampleur, et laisser cette tentative sans véritable lendemain jusqu’au XVII^e siècle.

- Le boulevard et la tour Saint-Clair (1513-1547)

C’est au début de l’été 1512 que Louis XII, jugeant nécessaire d’assurer la défense de Lyon du côté de la Bresse, avait décidé « *de clorre icelluy quartier et coste d’une grosse et puissante muraille garnie de portaulx, tours, boulevars et bateries, fors et deffensables, à prendre au-dessus de la montaigne Saint Sebastien dud. Lyon, à l’endroit des vielz fossez qui jadiz y ont esté faiz, en y comprenant depuis la riviere du Rosne jusques à la riviere de Saonne* »¹²⁴. La construction du rempart fut une œuvre de longue haleine, sans cesse ralentie par les difficultés financières et les problèmes de main d’œuvre, mais à chaque fois réactivée par les menaces

¹¹⁹ Cf. *supra*, p. 13.

¹²⁰ Arch. mun. de Lyon, CC 385, fol. 712v, 723v, 733, 736v, 740v, 744v, 752v et passim. Il s’agit semble-t-il tant de « *ferre revenir la reviere du Rosne devers la ville* » (ib. fol. 772v) pour en assurer la défense, que de la protéger des assauts de la rivière.

¹²¹ Arch. mun. de Lyon, CC 389, fol. 87r.

¹²² Cf. *supra*, p. 22.

¹²³ Arch. mun. de Lyon, CC 385 ; Cf. CC 391, fol. 80, 125 et passim (1411).

¹²⁴ Arch. mun. Lyon, BB 30, fol. 44r.

plus ou moins sérieuses de guerre et d'invasion imminentes¹²⁵. La clôture du front nord de la balme Saint-Clair s'est faite en trois temps.

Informés par M. de Tournon des projets belliqueux des Suisses, les échevins valident en 1513 le programme de fortification qu'il leur avait présenté. Il s'agit d'abord de poursuivre la plante des pieux commencée à Saint-Clair pour établir les fondations, en pierre de taille, d'un boulevard que son élévation devait mettre hors d'atteinte du fleuve. On creusera un fossé autour et on approfondira celui qui relie le Rhône à la casemate supérieure.

1513, 29 septembre. — « Premièrement a ordonné continuer la plante commencée sur le Rosne pres Saint Cler au droit des fossez. Et illec fonder ung bolevard qui soit de pierre de taille, assez hault jusques a ce que l'eau n'y puisse nuyre. Et alentour faire ung fossé profond comme fait a esté aux autres bolevars.

Item a advisé et ordonné profiler le fossé depuys le Rosne jusques à la casemate prouchaine tellement qu'on puisse veoir d'un lieu à autre le pied dud. fossé [etc.]»¹²⁶

C'est probablement à l'occasion de ces travaux qu'est exhumé le cippe dressé par Salvius Doviccus à la mémoire de la famille de son maître Salvius Aster¹²⁷.

Douze ans plus tard, à l'annonce du désastre de Pavie, le Consulat avait accéléré le rythme des travaux. Dépêché sur place, M. de Saint-André avait, aux premiers jours de mars 1525, convaincu le Consulat de faire voûter la tour Saint-Clair, de la rehausser de 15 à 16 pieds et de la munir de canonnières propres à battre le fossé précédemment creusé.

1524, 10 mars (v. st.). — Après la visite des remparts et fortifications ordonnée par la Régente, M. de Saint-André et les échevins qui l'accompagnent prennent la résolution de : « Premièrement faire voultier la tour Saint Clerc et la haulser de 15 à 16 piedz depuys le bas jusques en hault, y faire canonieres pour deffendre le droict des fossez jusques a la tour de la cazemate qui est au-dessus de lad. tour, faire perachever de curer les fossez a diligence et les remparer. Item faire une trenchée remparée en la vigne Thomassin en une plate forme au-dessus Saint Clerc tyrant ladicte trenchée jusques au Rosne... »¹²⁸

Enfin, le 8 août 1532, sur l'avis du gouverneur du Lyonnais, le Consulat avait décidé de reprendre les travaux, un temps ralentis faute de subsides, et d'achever « *ce qu'il reste [à faire] entre led. petit bolevard Saint Sebastien et la cazemate descendant sur le Rosne* »¹²⁹. C'était chose faite en mai 1536¹³⁰. La comptabilité municipale¹³¹ permet de saisir sommairement la nature des travaux entrepris. Pour établir les fondations de la muraille reliant la tour Saint-Clair à la casemate (futur bastion Saint-Laurent), il faut *chaver* (creuser) et évacuer la terre¹³², travail pour lequel on emploie généralement des « *maraulx et coquins* »¹³³. C'est au cours de ces « *chaves et remuemens des terres* »¹³⁴ que l'on découvrit en 1532 la dédicace aux Mânes de ..us Felix Felicissimus, faite par les soins de Salvius Doviccus et Glaucus, leurs affranchis et tuteurs.

¹²⁵ Sur le déroulement de cette construction, Cf. POINTET 1926, I, p. 10-48 ; SAVAY-GUERRAZ 1995, p. 6-19 ; GUINAND 2007, p. 95-117.

¹²⁶ Arch. mun. Lyon, BB 30 fol. 268v.

¹²⁷ Cf. *supra* p. 12.

¹²⁸ Arch. mun. Lyon, BB 41 fol. 221r.

¹²⁹ Arch. mun. de Lyon, BB 52, fol. 96.

¹³⁰ GUINAND 2007, p. 110.

¹³¹ Arch. mun. de Lyon, CC 825 (1532), CC 834 (1533), CC 852 (1533-1534), CC 864 (1534-1535)

¹³² « *faire les excavements remuer hoster et porter les terres, faire les chaves et fondations pour continuer la saincture et muraille contremont la montaigne tendant du boulevard saint clair à la tour et moyneau appellé casemacte estant entre led. boulevard Saint Clair et le petit boulevard saint Sebastien* » (5 avril 1535 : Arch. mun. de Lyon, CC 864).

¹³³ Arch. mun. de Lyon CC 834 n°16 (10 juin 1533).

¹³⁴ Arch. mun. de Lyon CC 864 (19 mai 1535).

Des manœuvres sont payés à *tirer et rompre* puis *charroyer* jusqu'au chantier la pierre nécessaire à l'édification de la muraille¹³⁵ : de la perrière des Terrailles, près et sur les fossés de la lanterne « *tirant à Saint Clerc* » (vers la place Louis Pradel), provient la pierre menue ; les blocs de granit sont extraits à *Pierre Aigue* et devant Pierre-Scize. Des manœuvres *de la rivière* sont embauchés dans le même temps pour « *amasser cailloz* » sur « *les broteaulx du Rosne* » et les apporter à Saint-Clair. Une fois « *la muraille entre le boulevard Saint-Clair et la tour de la Cazemathe* » suffisamment avancée, il faut pour finir « *pourter et mectre les terres du fossé derriere ladicte muraille* »¹³⁶. À la fin de l'année 1536, la fortification du côté de Saint-Clair a l'aspect que lui prête le grand Plan scénographique (Pl. 3).

Cet état ne dure pas. En décembre 1545, les échevins décident de transformer la tour Saint-Clair en un infranchissable bastion pentagonal, en saillie sur le Rhône.

1545, 22 décembre. — « Ont ordonné à maistre Olivier, maçon, de faire plancter contre la tour commencée sur le Rosne, pres Saint-Clerc, pour faire ung esperon forçecté [en saillie] dans le Rosne pour empescher qu'il n'y ait entrée ne yssue pour sortir ne entrer en la ville ; et pour faire le marché des paulx sont commys lesdictz de Montconys et Pierre Seve ».¹³⁷

- La fortification de la berge

Les travaux conduits au « *boulevard Saint-Clair frapant et joignans led. Rosne* » se poursuivent jusqu'en 1547. La comptabilité municipale¹³⁸, qui rend compte de leur avancée, n'évoque en revanche jamais explicitement la fortification concomitante de la rive droite du fleuve. En 1547, pourtant, on fait ôter les trois moulins flottants attachés aux murailles du côté de Saint-Clair, pour éviter qu'ils ne soient cause de leur ruine :

1547, 30 août. — « A esté ordonné et enjoinct aud. Humbert Gimbre, conseiller commys à la conduite des ouvrages et reparations de lad. ville, de faire oster troys molyns establis sur la rivyere du Rosne attachez aux murailles et fortifications de lad. ville du cousté de Saint-Clair, actendu que lesd. molyns sont grandement damageables et préjudiciables ausd. murailles et fortifications et par succession de temps pourront ruynier, abattre et desmolir lesd. murailles et reparations ».¹³⁹

Ces murailles sont peut-être celles que figure – par anticipation ? – le plan projet dressé par Loume en 1544 (Pl. 5) et dont les vestiges étaient encore visibles, dans l'eau, au début du XVII^e siècle. Malgré l'interdiction d'y arrimer des moulins, la fortification de la berge disparaît rapidement. Les ingénieurs byzantins chargés de cartographier Lyon et ses fortifications, en 1555, figurent déjà la rive du Rhône complètement dénudée entre le bastion Saint-Clair et le mur de digue de la rue Royale (Pl. 4). Sept ans plus tard, on se désolait ouvertement que personne ne travaille à son rétablissement, malgré les sommes investies à cette fin :

1562, 4 juin. — La somme de 1061 £ est déboursée par la municipalité « pour continuer les reparations et fortifications de lad. ville es lieux plus necessaires comme depuis le boulevvert St Cler jusques au pont du Rosne où a esté faict des murailles, corps de gardes et desmolimenz de plusieurs masons, pour ouvrir le chemin le long de la riviere du Rosne, et depuis led. pont du Rosne à Esnay et jusques à la riviere de Saonne faict ouvrir les fossez et

¹³⁵ Arch. mun. de Lyon, CC 824 (1532), CC 836 (1532-1533), CC 850 (1533-1534), CC 851 (1533) CC 865 (1534-1535), CC 874 (1535-1536).

¹³⁶ Arch. mun. de Lyon, CC 876 (4 octobre 1535-27 mai 1536).

¹³⁷ Arch. mun. Lyon, BB 64, fol. 7rv.

¹³⁸ Arch. mun. de Lyon, CC 967, p. 22 et 971, fol. 14v.

¹³⁹ Arch. mun. Lyon, BB 67 fol. 63v.

reparé les boulevertz de terre, aussi pour avoir faict plusieurs aultres corps de garde et barrieres tant du coste de Veyse que en aultres boulevertz et lieux ou besoing a esté... »¹⁴⁰

1562, 8 juin. — « Quant aux reparations et fortifications de lad. ville il n'y a personne qui y besoigne combien que lad. ville soit ouverte despuys St Cler juques a Esnay et ne faict l'on aucung devoir d'y faire travailler ilz habandonneront lad. ville et se doubtent quel n'y aient quelque menee d'aucuns qui l'empeschent... »¹⁴¹

Le 15 avril 1597, le Consulat adresse au roi une supplique afin « *qu'il luy plaise en premier lieu pourveoir à l'entretienement desd. murailles de la ville, laquelle pour une partie est desclose scavoir d'ung costé comme delaissee par le Rhosne qui s'en esloigne prenant son cours d'aultre part...* »¹⁴². Après que le prévôt des marchands a reçu une lettre du roi l'enjoignant de pourvoir promptement aux réparations nécessaires tant aux portes que murailles de lad. ville, les sieurs de Taney et Loubas sont commis le 18 mai 1602 pour faire le tour des fortifications et dresser la liste des réparations nécessaires. Selon leur rapport, il faut, du côté du Rhône, « *recouvrir toutes les chambres et corps de garde du boulevard... Saint-Clair, y faire des salloirs, table, bancz et ratelliers à tenir armés, ensemble une muraille aud. boulevard St Clair au long de la courtine...* »¹⁴³. Sur ce dernier point, rien ne semble avoir été fait. Le 17 juillet 1610, alerté par les échevins de l'état de délabrement dans lequel se trouvaient les fortifications de la ville, Charles de Neufville, gouverneur du Lyonnais, demande au voyer Zanobis de Quibly, à l'ingénieur et topographe Philibert Le Beau, et à plusieurs maîtres maçons et charpentiers de l'accompagner, avec les échevins, pour dresser le procès-verbal de l'état des fortifications qu'il compte transmettre au roi et à la régente sa mère. Entre le bastion Saint-Clair et la porte du Peyrat (au droit du moulin du même nom), il ne reste plus de cette muraille au long du Rhône que quelques vestiges aperçus au fond de l'eau :

1610, 17 juillet. — « Nous sommes transportez du costé de la riviere du Rosne et à l'endroit où commence[nt] les murailles et fortifications de lad. ville, auquel lieu lesd. prevost des marchans et eschevins nous ont faict veoir comme depuis le boulevard Saint Clair qui joint lad. riviere jusques à une petite porte qui est entre les vignes et lad. riviere, appelée la porte du Peyrat, il n'y a aulcune muraille le long de lad. riviere en la longueur et distance de plus de cent cinquante toyses, sy que [= *de telle sorte que*] les bapteaux qui descendent par lad. riviere peuvent sans difficulté et empeschement aborder et prendre terre et, de là, entrer dans le cœur de lad. ville, lequel endroict ayant faict veoir et recognoistre en notre presence par lesd. voyer ingenieur et jurez, il a esté recogneu que aud. endroict depuis led. boulevard Saint-Clair jusques à lad. porte du Peyrat il y a heu cy devant une muraille tout au long de lad. riviere laquelle a esté renversée et inondée dans l'eau comme il est apparent par les restes de quelques fondements et ruynes qui se voyent dans lad. riviere. Et que, pour mettre la ville en seureté en cest endroict de la descente et abord des bapteaux, il faudroit refaire lad. muraille en courtine, ung peu plus hault qu'elle n'estoit en terre ferme, en distance d'une toise de lad. riviere, en faire la fondation de cinq piedz d'espaisseur et de trois toises d'haulteur outre led. fondement, laquelle muraille, selon la distance dud. lieu, aura 160 toises de lengueur, sy que [= *de telle sorte que*] en toute lad. muraille y aura tant en longueur que haulteur, estant reduicte a ung pied et demy d'espaisseur, 1706 toyses deux tiers... »¹⁴⁴

Cette fois-ci, les travaux sont effectivement réalisés. On en profite aussi pour couper au fond de l'eau les pieux de bois plantés « *des longtemps en la riviere du Rhosne, pres le boulevard St Clair* », sans doute au temps des premiers endiguements¹⁴⁵, et qui désormais gênaient la navigation¹⁴⁶. On s'assure même, par d'autres

¹⁴⁰ Arch. mun. de Lyon, CC 1110, fol. 137v.

¹⁴¹ Arch. mun. Lyon, BB 82 fol. 162v.

¹⁴² Arch. mun. Lyon, BB 134 fol. 53r.

¹⁴³ Arch. mun. Lyon, BB 139 fol. 106v.

¹⁴⁴ Arch. mun. Lyon, EE 58 n°14.

¹⁴⁵ Cf. *supra*, p. 31.

¹⁴⁶ Arch. mun. de Lyon, CC 1622 n°4.

travaux réalisés en 1611, que le Rhône, qui participe de la défense de la ville, se maintienne dans son lit « *au long des murailles de la ville* »¹⁴⁷.

En 1613, le gouverneur donne l'ordre aux meuniers de faire réparer les ouvertures qu'ils ont pu faire dans la muraille afin d'y attacher leur moulins. Ils ne pourront désormais la percer qu'à la base, pour faire passer les cordes et les chaînes qui relient leurs moulins aux *paligots* plantés sur le quai.

1613, 30 mai. — « Il est tres expressement enjoint à tous meuniers qui ont des molins sur le Rhosne depuis le boulevard Saint Clair jusques au breteau d'Esney de faire réparer et reboucher toutes les bresches et ouvertures qu'ilz on faictes pour passer et attacher leurs molins aux murailles et courtines de la ville depuis le susd. boulevard jusques aud. breteau et ce dans le quinziesme du moys prochain dà leurs frais et despens, à peyne de 500 livres d'amende applicables partie à la refection desd. murailles et le surplus aux paouvres, et d'y estre contrainctz par emprisonnement de leurs personnes, ung seul et pour le tout, avec deffences sur mesmes peynes de plus rompre ny trouer à l'advenir lesd. murailles, leur estant neantmoins permis de perser lad. muraille par le bas en telz endroitz que besoing sera pour passer les cordes ou chesnes dont ils voudront attacher leurs molins a des paligots ou paulx qu'ilz pourront mectre et ficher en terre pour cest effect, tant au-dedans que dehors lesd. murailles... »¹⁴⁸

Le quai au-devant de Saint-Clair commence à ressembler à la représentation sans doute quelque peu magnifiée qu'en a donnée Simon Maupin (Pl. 6). De 1629 à 1632, on s'emploie à y planter des tilleuls¹⁴⁹. En 1643, nettoyage et réparations sont menés au long des courtines, entre la place des Feuillants et la chapelle Saint-Clair¹⁵⁰.

- Travaux au bastion Saint-Clair

Le bastion Saint-Clair apparaît, en ces temps de paix intérieure, comme un obstacle à la circulation. En 1617, le procureur de Lyon, Charles Grolhier de Servières, se rendant à la cour, fut ainsi chargé par les échevins d'y tester l'idée que l'on puisse le lever en y ouvrant une porte.

1617, 12 janvier. — « Ledict sieur Grolhier pressentira et explorera quel sentiment on auroit en court de l'ouverture des deux bastions Saint-Jean et Saint-Clair suivant le [désir] de l'assemblée des penons qui fust faicte le 11 janvier 1617, sy monsieur le gouverneur trouveroit bon qu'on en feist instance et les ouvrir comme le feu roy Henry le Grand d'auguste mémoire ordonnat estre fait des autres, et s'en gouverner entierement par le bon advis dudict seigneur »¹⁵¹

Sans doute était-ce encore prématuré. Plus d'un siècle allait en effet s'écouler avant que le bastion Saint-Clair ne connaisse le sort réservé à son *alter ego* de la rive gauche de la Saône, Saint-Jean, où, dès 1638, l'on ouvrit une voûte¹⁵². Une voûte – ou un « *lieu voulté* », pour être plus exact – y avait été pourtant aménagée dès 1562, en même temps qu'avait été fait « *la grand porte du portail de la closture du boulevard Saint Cler* »¹⁵³. Sans doute était-elle liée au logement des Suisses, où l'on effectue des réparations en 1586-1588¹⁵⁴. D'autres travaux y furent conduits par la suite : construction d'un clocher en 1589¹⁵⁵, modification des canonnières et des soupiraux qui donnent jour aux allées de la casemate, couverture de tuiles sur les

¹⁴⁷ Arch. mun. de Lyon, CC 1680, fol. 15rv.

¹⁴⁸ Arch. mun. Lyon, BB 149 fol. 169rv.

¹⁴⁹ Arch. mun. de Lyon, CC 1779 n°22 et 33, CC 1775, CC 1783, CC 1801 ; BB 181, fol. 55v.

¹⁵⁰ Arch. mun. de Lyon, CC 1911.

¹⁵¹ Arch. mun. Lyon, BB 153, fol. 22rv.

¹⁵² DUCOURTHIAL 2012, p. 92-93.

¹⁵³ Arch. mun. de Lyon, CC 1108, fol. 5v.

¹⁵⁴ Arch. mun. de Lyon, CC 1363.

¹⁵⁵ Arch. mun. de Lyon, CC 1380, n°12.

chambres des Suisses et sur le corps de garde, construction d'un mâchicoulis, remplacement de la cloche en 1596¹⁵⁶, et diverses réparations encore en 1603-1604¹⁵⁷...

On crée en 1636, dans le flanc du bastion Saint-Clair exposé à la ville, une porte d'entrée ouverte sur le quai, qui évite de passer par la terrasse supérieure, accessible depuis la balme seulement. Peut-être a-t-on alors en vue de faciliter le maniement de la chaîne, dont le Consulat a fait temporairement barrer le Rhône en 1611, puis en 1630 (pendant la peste)¹⁵⁸, et qu'il semble vouloir installer de façon plus pérenne en cette même année 1636.

1636, 2 septembre. — « Nous vous mandons que, des deniers de vostre charge, vous payes et deslivries comptant à Sr Allexandre de Guigne la somme de 350 livres tz pour le payement d'une chaisne de fert que le Consulat a acheptée de luy pour traverser le Rosne a l'entrée d'icelluy, jouxte le bastion Saint Clair pour la garde et conservation de lad. ville, laquelle chaisne peze 28 quintaux à raison de 12 livres 10 solz le quintal que revient à lad. somme de 350 livres. »¹⁵⁹

1636, 23 septembre. — « Mandement pour Jean Pierre Berne de ceste ville de la somme de 129 livres tz, 1 sol tz 6 deniers tz pour son remboursement de pareille somme qu'il a fournie et avancée pour une porte à muraille qui a esté faite au bastion Saint Clair de ceste ville pour entrer dans led. bastion du costé de lad. ville... »¹⁶⁰

Le bastion Saint-Clair a désormais l'allure que devait figer l'iconographie du XVIII^e siècle (Pl. 10-11-12), iconographie dont Vingtrinier s'est inspiré pour en faire cette description pittoresque : « *cette masse énorme de maçonnerie, en forme de pyramide tronquée, plongeant dans le fleuve et faisant, à l'aide de deux ressauts, une puissante saillie sur la ligne de défense, est d'un aspect formidable. Sur sa large plate-forme, un petit bâtiment sans étage sert de corps-de-garde. Au-dessus du courant, est suspendue, sentinelle avancée, une grande échauguette en pierre, communiquant à la galerie intérieure, qu'un escalier relie au terre-plein ; à côté de cette guérite, un petit édicule abrite la cloche d'alarme. Placé à l'angle de l'enceinte fortifiée, le bastion de Saint-Clair ferme toute issue au bord du Rhône...* »¹⁶¹.

• Le nouveau quai Saint-Clair

Cet obstacle allait bientôt être levé pour permettre l'ouverture d'une nouvelle voie de communication entre Lyon et la Bresse, évitant la Croix Rousse. Ce projet, dont les racines, nous l'avons vu, remontent au début du XVII^e siècle, et dont les grandes lignes furent présentées devant l'Académie de Lyon par Nicolas de Ville, fut conçu dans le détail par le voyer Claude Bertaud en 1736, et finalement autorisé par les échevins le 5 mai 1746¹⁶².

1746, 5 mai. — « Mémoire présenté à Messieurs les prévôt des marchands et échevins de la ville de Lion par M. le Marquis de Grollier chargé des pouvoirs de Messieurs les Sindics de Bresse au sujet de la communication de la province de Bresse avec la ville de Lion par le bastion Saint-Clair.

1° Il est démontré que l'entrée seroit superbe commode et convenable pour une grande ville où les abords doivent être aîzés. 2° Les vivres de toutes espèces qui viennent abondamment de Bresse arriveront à meilleur marché dans l'intérieur de la ville, 1° parce qu'un cheval mènera aîzement la même charge par cette route qui ne pourroit être conduite que par deux en passant par l'ancienne. 2° parce que les vivres, volailles, gibiers, grains et

¹⁵⁶ Arch. mun. de Lyon, CC 1482, fol. 125v-126v ; CC 1483, fol. 20-23, 26, 88-89, 94, 143, 180 ; CC 1493, fol. 2-3.

¹⁵⁷ Arch. mun. de Lyon, CC 1569.

¹⁵⁸ Arch. mun. de Lyon, CC 1680, fol. 15, CC 1783, fol. 106-109.

¹⁵⁹ Arch. mun. Lyon, BB 190 fol. 163v.

¹⁶⁰ Arch. mun. Lyon, BB 190 fol. 173v.

¹⁶¹ VINGTRINIER 1901, p. 160.

¹⁶² GARDES 1982, p. 30.

marchandises entreront tout de suite dans l'intérieur de la ville ou les traiteurs et cabaretiers ne pourront les accaparrer ce qu'ils font journellement à la Croix Rousse. 3° parce que les pourvoyeurs étant obligés d'entreposer leurs provisions au-dessus de la montagne et de les faire porter par des crocheteurs ce qui en augmentant les frais en augmente le prix des denrées. 4° parce que les mêmes pourvoyeurs pourront charger sur leurs charrettes des marchandises soit pour la Suisse, Genève, la Comté etc. ce qui en produisant un revenant bon pour eux les engagera à venir plus souvent et finalement les boulangers de Montluel et de Mirebel viendront plus fréquemment et vendront moins chèrement leur pain ce qui fait un objet considérable pour le peuple. 3° Le chemin de la Pape à Lion seroit d'une demi lieue plus court et il faudra une heure de marche de moins. 4° Il n'y aura que d'insensibles montées et descentes pour la nouvelle route et par la l'on évite la montée de la Pape et celle des Carmélites qui est un casse col. 5° La ville de Lion en s'embellissant par cette entrée s'augmentera parce qu'il se bâtera indubitablement un fauxbourg à Saint-Clair. 6° La cavallerie venant d'Alsace et de la Comté aura une journée moins forte et une route plus aisée pour aller à la Guillotière. 7° L'entrée se trouve toute faite dans le bastion Saint-Clair par une voûte qui le traverse. 9° l'on peut mettre à la boucle les moulins qui sont à la quarentaine et qui rendent la navigation de cette partie du Rhône si difficile et si dangeureuse. 9° L'on ne sera plus obligé de remonter par batteau les bleds aux moulins de la boucle ce qui est très coûteux et très incommode. 10° Le projet de ce chemin est démontré très utile et très agréable pour la ville de Lion soit pour y amener l'abondance soit pour la décoration et ne sçauroit être bien dispendieux puisque depuis le boulevard Saint-Clair jusqu'aux limites de Bresse il n'y a que 814 toises, il faudroit à la vérité faire un quay dans toute l'étendue et un port à la boucle on ne croit pas qu'il soit nécessaire d'y piloter et que l'on trouvera aisément le solide pour les fondations. 11° IL est aisé de faire le calcul de cette dépense qui ne doit pas effrayer la ville puisqu'il est prouvé qu'elle ne peut rien faire de plus utile pour ses citoyens et de plus beau pour sa décoration. 12° En suposant ce qu'on ne peut penser que malgré toutes ces raisons la ville hézite encore à accepter les avantages qu'on luy propose par un motif d'oeconomie ruineux pour les habitans elle a un moyen d'aller aux mêmes fins sans rien déboursier qui est de laisser faire le quay susd. par une compagnie solvable en luy accordant pendant 20 ans au plus ou moins un péage modique qui pourra être réglé à un sol par roue et par chevaux. 13° La province de Bresse n'a rien épargné pour faciliter le commerce de Lion avec toute l'Allemagne, l'Alsace, le haut et bas comté de Bourgogne, la Suisse, Genève, la Savoye, la Bresse et le Bugey, elle est très déterminée à finir son ouvrage et à continuer son tracé depuis a Pape jusqu'à Lion mais aux conditions que la ville de Lion consentira à l'entrée par Saint-Clair et qu'elle y contribuera dans l'étendue de ses limites, sinon après avoir fait de suffisantes représentations, le chemin s'arrêtera à la Papa à moins que la Cour n'ordonne à la ville de Lyon d'accepter les avantages qu'on luy propose.

Les prévôt des marchands et échevins de la ville de Lion, qui ont vu et examiné avec beaucoup d'attention et dans différentes assemblées le mémoire dont copie est cy dessus présenté au Consulat par M. e Marquis de Grolier chargé des pouvoirs de Mrs les Sindics de la Province de Bresse, disent que la proposition qui leur est faite présente de très grands avantages à tous les ordres de la ville tant pour sa décoration et embellissement que pour le bien du commerce, la commodité des voitures et l'abondance des choses les plus nécessaires à la vie qu'on est obligé de tirer journellement de la province de Bresse. Et en conséquence après avoir reçu l'avis et l'agrément de Mr le duc de Villeroy gouverneur de cette ville et des trois provinces et avoir ouy Etienne Prost seigneur de Grange Blanche... avocat et procureur général de la ville et communauté de Lion, lesd. Sieurs prévôt des marchands et échevins consentent sous le bon plaisir du roy à la communication de la province de Bresse avec la ville de Lion par une porte qui sera faite au bastion Saint-Clair, consentant aussy en tant que de besoin que la partie du chemin qui se trouve sur le territoire du Lionnois soit faite et construite par la compagnie qui sera agréée par le roy sur les plans, nouveaux et devis qui seront arrêtés et convenus entre les ingénieurs de Lyon et de Bresse moyennant le page proposé pour être perceu pendant le tems qu'il plaira à sa Majesté de l'acorder eu égard au prix et la valeur des ouvrages projetés . Le présent consentement donné aux conditions suivantes : La première que les plans et devis seront communiqués au Consulat avant qu'ils soient arrêtés pour être aprouvés et paraphés dont il seraourny un double pour être déposé aux archives de l'Hôtel de Ville. La seconde que pareille communication sera donnée de l'estimation des ouvrages à faire sur la partie du Lionnois et du projet du tarif du péage demandé par la compagnie La 3^e qu'il sera planté des limites à l'extrémité de la province de Bresse joignante le territoire Lionnois afin d'éviter toute confusion dans les justices et dans les directes. La 4^e que les entrepreneurs seront tenus d'entretenir à leurs frais le nouveau chemin dans toute son étendue jusqu'au bastion Saint-Clair pendant le durée de la jouissance du péage et de le rendre en bon état à l'expiration comm'aussi que dans le cas ou la province de Bresse obtiendrait la continuation dud. péage, elle seroit également tenue de l'entretien du chemin sur la partie du Lionnois. Et finalement que les entrepreneurs seront tenus de pratiquer un chemin commode après le bastion Saint-Clair pour aller dans le fauxbourg de la Croix Rousse. Fait et délivré au Consulat assemblé dans l'Hôtel de Ville led. jour 5^e may 1746.¹⁶³

¹⁶³ Arch. mun. Lyon, BB 312, fol. 61v.

C'était, en quelque sorte, la suite logique du grand quai, tirant en ligne droite depuis le pont de La Guillotière jusqu'à l'angle saillant de l'épaule du bastion de Saint-Clair, dont la construction avait été entreprise suivant l'alignement donné dès 1736 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées du royaume¹⁶⁴.

Trois ans plus tard, Soufflot, Milanais et Munet obtenaient du Consulat la charge de construire le port et le quai Saint-Clair aux conditions qu'ils lui avaient proposées. Les motivations de la Ville et les circonstances de cette attribution sont exposées dans sa délibération du 22 octobre 1749 : « ... dans le projet que la ville avoit formé en 1738 de construire un quai depuis le pont de la Guillotière jusqu'au bastion de Saint-Clair, elle s'étoit proposé, en travaillant à l'embellissement de ladite ville, de favoriser le commerce et la navigation... Forcée d'interrompre l'exécution de ce projet par les circonstances des temps, après l'avoir conduit jusqu'au droit de la rue du Puits Gaillot, sous la dénomination de quai de Retz, son objet ne se trouvoit rempli qu'en partie, n'ayant ni les abords ni les entrepôts qu'elle comptoit se procurer depuis ladite rue jusqu'au bastion, pour le versement des pierres, bois de chauffage et autres marchandises et denrées qui viennent par le Rhône pour l'approvisionnement des citoyens... Les mêmes raisons qui l'ont empêché, il y a quelques années, de suivre son premier projet subsistant aujourd'hui comme alors, il paroissoit convenable de chercher à tirer parti du terrain même qui résulteroit de ce nouveau port, en abandonnant ce terrain à une compagnie qui se chargeroit de faire cet ouvrage à ses frais suivant le devis et les plans qui en ont été dressés... ».

Les trois associés avaient été les seuls à accepter le projet à des conditions recevables. Ils obtinrent « que toute la superficie du terrain résultant du port à construire, depuis la portion cintrée, en face de la rue du Puits Gaillot, jusqu'à l'angle de l'épaule du bastion Saint-Clair, leur soit cédée et abénévisée en toute propriété, ensemble l'aire des anciens remparts, pour prix de la construction dudit port, à l'effet par eux de disposer de ladite superficie... en abandonnant pour le service public les espaces dont on conviendra... et que, conformément au devis, tous les décombres, gravois et déblais de la ville soient portés dans cet emplacement pour l'atterrir, le remplir et combler successivement ». En contrepartie, les aménageurs devaient (notamment) laisser, entre la façade des immeubles et le port, un espace de 24 m de large pour servir au passage des voitures et à la descente du port. Les entrepreneurs devaient avoir terminé leurs travaux dans les 5 ans, à compter du premier janvier 1750, sous réserve que la Ville leur fournisse les remblais requis dans les délais convenus¹⁶⁵.

- La douane

L'accord du 22 octobre 1749 imposant aux parties de laisser libres les espaces dédiés au service et à la commodité du public, le Consulat dut procéder au déménagement des bureaux de la douane et de la ferme des octrois. Le 5 mars 1754, d'accord avec les fermiers généraux de la ville, les échevins arrêtent leur choix sur un emplacement propre à recevoir le nouveau bâtiment regroupant ces fonctions, ainsi qu'un corps de garde, dans les 48 toises réservées au sud du bastion Saint-Clair. Le 21 mars, les travaux de construction sont adjugés.

¹⁶⁴ Arch. mun. de Lyon, BB 302, fol. 60v (14 juillet 1736).

¹⁶⁵ SOUFFLOT 1982, p. 300, n°XVI. AYNARD 1883, p. 55-62. TITRES DISTINCTIFS, p. 1.

1754, 5 mars. — « Lesd. sieurs s'étant transportés au quay Saint-Clair pour y vérifier et reconnoître un emplacement convenable et où l'on puisse construire un bâtiment où seront réunis les bureaux de la douane ceux de la ferme des octrois et un corps de garde, conformément aux plans qu'ils en ont fait dresser, et ce pour remplacer les bâtimens où se trouvent actuellement les mêmes bureaux qu'il est nécessaire de démolir pour se trouver scitués sur un sol qui doit rester vuide pour le service et la commodité du public conformément à ce qui est porté par la délibération consulaire du 22 octobre 1749 contenant cession et abenevis aux Sieurs Soufflot, Munet et Milannois du terrain résultant de la construction du port et abreuvoir dud. lieu de Saint-Clair aux conditions insérées en lad. délibération homologuée par arrêt du Conseil de Sa Majesté du 6 novembre 1750. Et lesd. sieurs, ayant désignés de concert avec Mrs les fermiers généraux et leur directeur en cette ville, qui se sont aussi transportés sur les lieux, celui qui se trouve le plus commode pour cette construction et en même temps le plus convenable pour la conservation des intérêts desd. fermiers et la garde de cette ville, dans les 48 toises du terrain étant à l'extrémité du port en deçà de l'angle de l'épaule du bastion de St Clair et réservées par lesd. délibération et arrêt, lesd. Sieurs Prévôt des marchands et échevins après avoir vu les délibération et arrêt susdattés et avoir ouy Etienne Prost de Grangeblanche etc. ont délibérés (sic) et arrêté de faire incessamment procéder à la construction dud. bâtiment et en conséquence ont présentement paraphé les devis plans et profils qu'ils en ont fait dresser [etc. Suit le bref]¹⁶⁶

1754, 21 mars. — Les prévôt etc. savoir faisons qu'en exécution de la délibération par nous prise le 5^e du présent mois portant qu'après nous être transportés au quay de Saint-Clair pour y vérifier et reconnoître un emplacement convenable où l'on put construire un bâtiment où seroient réunis les bureaux de la douanne, ceux de la ferme des octrois et un corps de garde conformément à ce qui étoit porté par la délibération consulaire du 22 octobre 1749 [etc.] et aussi après que le lieu le plus commode pour cette construction a été désigné de concert avec les Mrs les fermiers généraux et leur directeur en cette ville s'étoient transportés avec nous aud. lieu de Saint-Clair et auroient reconnus l'emplacement le plus commode pour cette conservation des intérêts desd. sieurs fermiers et la garde de cette ville, led. emplacement étant dans les 48 toises du terrain étant à l'extrémité du port en deçà de l'angle de l'épaule du bastion de Saint-Clair et réservées par lesd. délibérations et arrêt il auroit été arrêté de faire incessamment procéder à la construction dud. bâtiment dont lesd. devis plans et profils avoient été paraphés et en conséquences ordonné que les ouvrages nécessaires à cet effet seroient donnés par adjudication [etc.], lecture a été faite à haute et intelligible voix par les mandeurs ordinaires de la ville du bref. dud. jour 14^e du présent mois, comm'aussi du devis desd. ouvrages et des conditions de lad. adjudication dont la teneur suit :

Devis pour la construction des bureaux à faire ver[s] le bastion de Saint-Clair [etc.]. Pour la construction desd. Bureaux seront battus deux files de pieux pour former la fondation des murs de refends, ainsi qu'ils sont marqués sur le plans, les pilotis auront 12 pieds de longueur sur 11 à 12 pouces de diamettre en teste. Seront lesd. pilotis en bon bois de chêne, ferrés, rendus et posés et chaque pointe pèsera 14 à 15 livres. Autour des files de pieux sera formé un encaissement en vanne ou en palplanches si le cas le requiert. [etc.] Sera formé 4 cintres d'arc doubleau de deux pieds de largeur et posés avec les étayes nécessaires le tout pour former les 4 arcades qui doivent porter le mur de face ou coté de terre ainsi qu'il est marqué sur le plan d'élévation [...] seront faits deux planchers pour le premier et le second étage [...] Au-dessus des greniers sera fait un couvert à une seule pente [...]. Maçonnerie : l'entrepreneur sera tenu de draguer jusqu'au ferme chaque encaissement formé par les deux files de pilotis et après l'avoir dragué sera jetté en dedans une couche de betun de 18 pouces d'épaisseur...ensuite seront jettés des gros moëllons durs, bien rangés et battu pour que le betun surmonte lesd. moëllons ainsi continuer couche par couche jusqu'à fleur du dessus des racinneaux. Au-dessus dud. encaissement seront élevés les murs de refends et les arcs doubleaux de deux pieds d'épaisseur et au-dessus tous les murs de face et de refends... Tous lesd. murs seront faits de bons moëllons de Couson et mortier fait avec un tiers de chaux de Vaise et deux tiers de sable du Rhône... Le mur du quay du côté de la rivière sera élevé sur la dernière assise du port qui est fait actuellement, un mur de maçonnerie de 4 pieds d'épaisseur par le bas, et sera élevé en tату (sic) d'un pouce par pied jusqu'au-dessous du cordon... [etc. l'adjudication des différents marchés suit le devis]¹⁶⁷

L'installation du bureau de douanes à proximité immédiate du bastion Saint-Clair laisse supposer que l'entrée que le Consulat avait projeté d'y aménager en 1746, et qui se trouvait, selon le marquis de Grollier, déjà « *toute faite dans le bastion Saint-Clair par une voûte qui le traverse* », était d'ores et déjà opérationnelle. On la devine sur les vues de Boissieu et de Bidauld (Pl. 11 et 12).

¹⁶⁶ Arch. mun. Lyon BB 321 fol. 37r.

¹⁶⁷ Arch. mun. Lyon, BB 321, fol. 49r.

- La querelle entre le Consulat et l'abbesse de Saint-Pierre : mise au jour de murs

Les travaux d'aménagement du quartier Saint-Clair étaient encore loin d'être achevés lorsque le procureur du roi les fit suspendre le 7 septembre 1757, faisant valoir que les entrepreneurs ne disposaient d'aucune concession valable pour empiéter ainsi sur des terrains royaux. L'obstacle était à peine levé, grâce aux lettres patentes obtenues le 11 mars suivant¹⁶⁸, qu'il s'en présenta un second autrement plus coriace : l'abbesse de Saint-Pierre prétendait en effet que tout le terrain cédé relevait de sa directe et que, en conséquence, la Ville n'était pas autorisée à percevoir des droits de mutations dessus, non plus qu'à en exonérer les entrepreneurs. Après l'arrêt contradictoire enregistré le 31 août 1758, les parties cherchèrent un accommodement. Leurs débats, rappelés à l'occasion d'une transaction survenue le 22 août 1766¹⁶⁹, sont riches d'enseignements, tant sur la géomorphologie du Rhône que pour l'archéologie des berges : en cherchant à déterminer l'emprise exacte du fleuve, qui marque la limite de la directe de Saint-Pierre, plusieurs murs sont en effet apparus. Voyons comment.

L'abbesse de Saint-Pierre persistait à réclamer la directe sur tout le terrain cédé à la compagnie Soufflot et associés. Elle soutenait en effet « *que les terriers de l'abbaye donnant pour confins dans toute cette partie le Rhône du côté d'Orient, sa directe s'étendoit non seulement jusqu'aux murs qualifiés de remparts, et baignés alors par le Rhône, mais encore jusqu'à un gravier qui étoit au-delà [Le brotteau du Peyrat], quoique séparé par une branche du Rhône qui fluoit alors entre ledit gravier et le mur des remparts ; elle prétendoit que ce gravier formoit auparavant un continent jusqu'au rempart, qui n'en avoit été séparé que depuis peu de temps par la petite branche en forme d'anse que s'étoit ouvert le Rhône entre ledit gravier et le rempart, et enfin que ce gravier étoit toujours à découvert lorsque le Rhône étoit dans son lit ordinaire et qu'il n'étoit couvert que dans le temps des débordements et des inondations* ».

Le prévôt des marchands et les échevins s'opposaient aux prétentions de l'abbesse, arguant « *que tout ce qui étoit au-delà des remparts, baignés par le Rhône, formoit le lit du fleuve qui appartenoit au Roi, et sur lequel ne pouvoit par conséquent s'étendre la directe de la dame abbesse ; que le gravier dont elle parloit, n'avoit jamais formé de continent ; que ce n'étoit point depuis peu de temps que le Rhône s'étoit ouvert une branche entre ce gravier et le rempart ; que cette branche existoit de temps immémorial, qu'on y a vu pendant long-temps des moulins sur bateau, et des bateaux à laver le linge ; que dans le temps de la construction des remparts qui est très ancienne, le Rhône alloit jusqu'au rempart, puisque d'une part on y avoit pratiqué un abreuvoir, et que de l'autre on trouvoit le long des murs desdits remparts, de gros anneaux de fer scellés pour y attacher des bateaux ; qu'en supposant, ce qui ne pouvoit se reconnoître, que le Rhône fut anciennement plus reculé, la dame abbesse ne pourroit revendiquer pour sa directe que le continent terminé par lesdits remparts, parce que le fleuve, qui donnoit aux propriétaires des fonds riverains les accroissements qui se formoient par alluvion, enlevoit à ces propriétaires le terrain sur lequel il creusoit et étendoit son lit ; ils ajoutoient que le terrain cédé ne s'étendoit pas au-delà des remparts du côté de la ville et que la dame abbesse ne seroit pas fondée à prétendre directe sur cette partie de continent par deux raisons : la première, parce qu'il est vraisemblable que les remparts ont été pris dans le temps de leur construction sur le lit du Rhône, ce qui résulte des contreforts dont le rempart est muni en plusieurs parties ; la seconde, parce que les remparts des villes de guerre et fortifiées appartiennent*

¹⁶⁸ AYNARD 1883, p. 63.

au roi, qui ne peut servir à personne, et qu'en supposant ces remparts pris sur un terrain qui relevoit de la dame abbesse, on ne pouvait pas douter que l'abbaye n'eût été dédommée dans le temps de la perte de sa directe sur ce terrain ; que c'étoit vraisemblablement sur ces principes que M. le Procureur du roi du Bureau des finances, avoit requis les défenses qui furent faites aux entrepreneurs, de continuer les constructions qu'ils avoient commencées d'élever sur les remparts ; ils ajoutaient encore que, quoique les terriers de l'abbaye donnassent le Rhône pour confins oriental, on reconnoîtroit peut-être par ces terriers que le Rhône fluoit anciennement plus près de la ville, et que son lit n'en a été reculé que par les constructions publiques qui ont été prises et faites sur ce lit ».

Ce à quoi l'abbesse répliquait « *qu'il n'étoit point justifié que les remparts aient été pris sur le lit du Rhône ; que ces remparts n'étoient point un ouvrage avancé dans le lit du fleuve puisque dans plusieurs parties, et notamment dans celles où sont des contreforts, la fondation étoit assise sur des rochers qui ont toujours été supérieurs au lit du Rhône et au-delà desquels il n'a pu s'étendre, et que dans d'autres parties ceux qui ont élevé nouvellement des maisons [c'est-à-dire Soufflot Et Millanois, place Saint-Clair n°5, 6 et 7] ont trouvé en creusant, des vestiges d'anciens murs de fondations de maisons, des puits et des caves placées au-devant des remparts dans le lit du Rhône, ce qui prouvoit que les remparts n'avoient point été jetés sur le lit du Rhône ; elle ajoutoit que le mur qui régnoit le long du Rhône n'étoit point un mur de rempart mais simplement un mur de terrasse construit pour contenir le fleuve qui s'avançoit insensiblement sur la ville, d'où l'on devoit inférer que le lit du Rhône étoit anciennement plus reculé de la ville, et conséquemment que la directe de l'abbaye s'étendoit au-delà de ce mur ».*

Les arbitres désignés pour trancher ce différend firent valoir qu'il serait important de fixer l'ancien et le nouvel état des lieux. Les architectes Degerando et Decrenice, nommés à titre d'experts, firent procéder aux frais de la Ville à « *des fouillements et [à] des excavations* », au cours desquels trois nouveaux murs furent mis au jour. Les deux architectes rendirent compte de leurs découvertes dans leurs procès-verbaux des 21 septembre 1759 et 18 avril 1760¹⁷⁰, et les firent figurer sur le plan qu'ils levèrent et dessinèrent le 16 mars 1764 (Pl. 4).

Le mur (AA) fait de grosses briques et de pierres est possiblement antique. Il est séparé par un remblai de « *gravois et de décombrements rapportés* » d'un autre mur (CC), pourvu de contreforts et de facture plus moderne, qui doit être le mur d'enceinte du début du XVII^e siècle. Enfin un troisième mur (BB), dont la fondation se situe au-dessous des plus basses eaux du Rhône et qui leur paraît avoir été un ancien mur de clôture de la ville ou le support d'un ouvrage avancé dans le lit du Rhône, figurait déjà en 1555 sur le plan dressé par les deux ingénieurs byzantins (Pl. 4).

N'étant pas prouvé que les murs (AA) et (CC) fussent baignés par le Rhône, ni que le mur (BB) fut un mur de clôture de la ville ou le support d'un ouvrage avancé dans le lit du fleuve, les arbitres conclurent qu'on « *ne pouvait refuser d'admettre la directe de l'abbaye sur la partie qui formoit le continent avant la démolition des murs de terrasse et la construction du nouveau port Saint-Clair* ». ¹⁷¹ La détermination exacte des immeubles soumis à cette directe fut réglée par la transaction du 22 août 1766. Les dernières difficultés furent définitivement éteintes en 1770.

¹⁶⁹ TITRES DISTINCTIFS, p. 7 d'après Arch. dép. Rhône, 3 E 7047.

¹⁷⁰ Ne se trouvent pas en Arch. dép. Rhône, BP 2560-2561.

1763, 31 décembre. — « Autre mandement pour le Sr Decrenice architecte de cette ville de la somme de 3148 livres à laquelle lesd. sieurs ont cejourd'huy réglé et arrêté l'état à eux présenté, tant des déboursés par luy faits de l'ordre du Consulat à différents ouvriers pour la decouverte des anciens murs de cette ville du côté de Saint-Clair, et pour les mesures par luy prises depuis la maison Auriol jusqu'au bastion Saint-Clair, compris dans lad. somme ses honoraires pour avoir réduit et dessiné le plan général et deux autres plans relevés sur ceux qui sont gravés et finalement pour avoir conduit et suivi les ouvriers qui ont travaillé à la découverte des anciens murs et dressé les procès-verbaux de l'état de direction desd. murs, le tout ainsi qu'il est spécifié aud. état, lequel rapportant avec le présent mandement et quittance, lad. somme de 3148 £ sera passée et allouée etc. »¹⁷²

1766, 22 avril. — « Autre mandement pour le Sr Decrenisse architecte en cette ville de la somme de 500 livres à laquelle nous avons fixé ses honoraires pour le plan qu'il a levé de notre ordre en l'année 1764 de tout le quartier neuf de Saint-Clair, le chemin des Fantasques et partie de la montée de Saint-Sébastien, pour parvenir à régler le placement de la directe de Mme l'abbesse de Saint-Pierre sur partie dudit quartier... »¹⁷³

- La porte Saint-Clair

L'ouverture d'un passage dans le bastion Saint-Clair n'avait été qu'une étape dans la création d'un axe de circulation reliant Lyon à la Bresse par la berge du Rhône. Obstacle visuel, d'un franchissement mal commode et d'une utilité contestable, le bastion constituait pour ce projet édilitaire une verrue surannée qu'il fallait supprimer. En 1772, le Consulat exposa au roi que le bastion ne donnait « *entrée dans la ville que par une trouée d'une hauteur et d'une largeur à peine suffisantes pour le passage d'un carrosse et qui, n'étant revêtue d'aucun parement, met les passants en danger d'être écrasés par les pierres qui peuvent se détacher du mur* ». L'argument porte et la ville obtient l'autorisation de démolir le bastion vieux de plus de deux cents ans et de le remplacer, conformément au plan de l'ingénieur de la province influencé par Soufflot, par une simple grille, placée entre deux pavillons que Grand représente sur son plan¹⁷⁴ (Pl. 13).

1772, 29 septembre. — « Le roi étant à Versailles, les Prévôt des marchands et échevins de la Ville de Lyon ont fait représenter à Sa Majesté qu'ayant ordonné par arrêt de son Conseil d'État du 20 septembre 1768, que la province de Bresse et les propriétaires du quartier de Saint-Clair, feraient ouvrir depuis le bastion Saint-Clair de la ville de Lyon et en face de la porte qui est ouverte depuis plusieurs années jusqu'à l'endroit qui sépare la Bresse d'avec le Lyonnais, en longeant la rive droite du Rhône, un chemin de 40 pieds de large, élevé de 4 pieds au-dessus des plus hautes eaux connues du Rhône, ce chemin est depuis 7 mois praticable dans la partie du Lyonnais pour toutes les voitures et même pour la poste mais que le bastion Saint-Clair auquel il aboutit ne donnant entrée dans la ville que par une trouée d'une hauteur et d'une largeur à peine suffisantes pour le passage d'un carrosse, et qui n'étant revêtue d'aucun parement met les passants en danger d'être écrasés par les pierres qui peuvent se détacher du mur ; que ce bastion étant très ancien et d'une forme désagréable, l'élévation d'un nouveau bastion et celle qu'exigerait une porte qui y serait pratiquée en détruiraient l'utilité parce qu'il couvre et cache entièrement du côté de Bresse le quartier Saint-Clair qui est un des plus beaux de la Ville et que ce bastion est le seul obstacle à ce que l'entrée de Lyon par le nouveau chemin ne soit la plus belle de cette ville et la plus commode ; qu'excités par l'utilité publique et le désir d'une décoration dont les citoyens témoignent d'être empressés, les prévôt des marchands et échevins souhaiteraient faire démolir aux frais de la ville le bastion Saint-Clair et établir à sa place une grille de fer avec des piliers en pierre conformément au plan fait par l'ingénieur de la province, mais que ne le pouvant faire sans une permission expresse de Sa Majesté, ils l'ont très humblement fait supplier de la leur accorder.

Sa majesté voulant contribuer à l'utilité et à la décoration de la ville de Lyon a permis et permet aux Prévôt des marchands et échevins de la ville de faire démolir aux frais de la ville le bastion Saint-Clair à la charge suivant leurs offres d'établir à la place dud. bastion une grille de fer avec des piliers en pierre conformément au plan de l'ingénieur de la Province... »¹⁷⁵

¹⁷¹ TITRES DISTINCTIFS, p. 7 d'après Arch. dép. Rhône, 3 E 7047.

¹⁷² Arch. mun. Lyon, BB 331, fol. 257v-258r.

¹⁷³ Arch. mun. Lyon, BB 334, fol. 44r.

¹⁷⁴ GARDES 1982, p. 31.

¹⁷⁵ POINTET 1926, I, p. 44 d'après Arch. mun. Lyon AA 19, fol. 47v.

La démolition du bastion est vraisemblablement une opération lourde, qui doit s'accompagner de la reconstruction d'une portion équivalente de quai. Six ans s'écoulent encore avant que ne soit établi le devis de construction de la porte projetée. L'œuvre est confiée à l'architecte Chambaud, auquel la ville, entrée en Révolution, devait être incapable de payer les 8800 livres promises¹⁷⁶.

1788, 18 septembre. — Devis pour la construction d'une porte de la ville et de deux pavillons à Saint-Clair : « chaque pavillon présentera un carré de 15 pieds de côté... et la hauteur en sera de 28 pieds, cette hauteur sera divisée par une corniche en deux parties, savoir : un rez-de-chaussée et une attique au-dessus couronnée par une plinthe, l'assise sera terminée par 3 assises d'égale hauteur, cintrées en cul de four intérieurement et formant gradins à l'extérieur, la troisième supportera un lion sculpté en pierre de Seyssel et de 5 pieds de proportion ; celui du côté de la montagne tiendra entre ses pattes un timbre hémisphérique destiné à rappeler le public et l'avertir de l'ouverture et de la clôture de la porte ; la demi-sphère inférieure sera en pierre pourvu que le tout ensemble figure un globe... le 2e lion portera un globe massif en pierre... Le pavillon du côté de la montagne sera établi sur les anciennes fondations du bastion Saint-Clair qui se rencontreront à 3 pieds au-dessous du sol actuel ; celui du côté du Rhône sera fondé à la profondeur de 15 pieds... Les grilles d'entrée principale et des portes latérales seront en fer... »¹⁷⁷

• Le bastion Saint-Clair depuis la Révolution

Devenu bien national à la Révolution, ce qui restait du boulevard Saint-Clair depuis la création de la porte de la ville est vendu aux enchères le 26 septembre 1795. Jacques Rivay, négociant, agissant en son nom propre et pour le compte du marchand Pierre Guérin, en reste adjudicataire pour 401000 francs.

1795, 26 septembre (4 vendémiaire an 4). — Bref de vente : « On fait savoir que le quatre vendémiaire an quatre de l'ère républicaine, neuf heures du matin, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des bâtimens et terrasses situées bastion Saint-Clair, appartenant à la Nation, ci-devant possédés par la commune de Lyon, dont la désignation suit :

Cette propriété contient deux bâtimens et trois terrasses, confinées dans leur totalité, de matin par la place Saint-Clair, de soir par les propriétés réservées à la Nation, appelé château de Marly, de nord par les murs de ville et de midi par l'escalier rempant de la place Saint-Clair aux cy-devant Collinettes. Sous la terrasse est construit un bâtiment simple, un pareil en retour d'écaire, composée d'un retz de chaussée et galletas au-dessus, une citerne sur laquelle est construit un petit bâtiment simple, composé d'un retz de chaussée. À l'angle, [du] côté joignant le mur de terrasse du château de Marly, est construit un petit pavillon en pizay couvert en tuiles. Lad. terrasse prenant son entrée par le chemin longeant les Collinettes.

Il est réuni à la propriété un espace de terrain formant un triangle ; sa superficie totale est de 721 pieds carrés mesure de Paris. Le côté du triangle qui confine la place de Saint-Clair, partira de l'angle formé par la rencontre du mur de ville avec celui de soutènement de la première terrasse et de ce point sur une ligne droite qui joindra l'angle de la chapelle de Saint-Clair ; est de même réuni la partie de terrain faisant un reculement de quatre pieds six pouces, lequel s'alignera suivant la direction du grand mur de terrasse du côté midy ; le petit côté du triangle aura 15 pieds 6 pouces de longueur à partir du parement extérieur du mur de soutènement de la première terrasse. [...]»¹⁷⁸

Le 27 février, Rivay et Guérin revendent l'ensemble à Jacques Roman, propriétaire la même année de la nouvelle chapelle Saint-Clair construite de l'autre côté de la montée des Fantasques (aujourd'hui Coquillat)¹⁷⁹.

1796, 27 février (8 ventose an IV). — « Jacques Rivay... et Pierre Guérin... ont volontairement et solidairement vendu et aliéné par les présentes, au citoyen Jaques Roman... les batiments et terrasses situés à Lyon, bastion Saint-Clair, appartenant cy devant à la Nation comme étant aux droits de la commune de Lyon, le tout détaillé et confiné

¹⁷⁶ NIEPCE 1897, p. 78.

¹⁷⁷ POINTET 1926, I, p. 45 d'après Arch. mun. Lyon DD 269, n°59.

¹⁷⁸ Arch. dép. Rhône, 1 Q 330, fol. 114 n°19 bis.

¹⁷⁹ Le 14 septembre 1796. Cf. *supra*, p. 29.

dans le bref d'adjudication faite au profit des citoyens Rivay et Guerin par les administrateurs provisoires du district de Lyon, le 4 vendémiaire dernier... »¹⁸⁰

Formant le projet de transformer en immeuble d'habitation les vestiges du bastion acquis depuis cinq ans, Roman Desjardin demande en 1801 l'autorisation de construire sur la place (Pl. 14, en haut). Elle lui est donnée par arrêté préfectoral le 20 mars suivant, à la condition expresse de respecter l'alignement des immeubles qui s'y trouvaient déjà¹⁸¹. Cette réponse, qui ne devait évidemment pas convenir au vu du plan projet, ne fut suivie d'aucun effet. Opiniâtre, Roman soumit le 21 juillet 1804 un nouveau projet, concourant, selon lui, à améliorer la « *décoration de la place* » « *en voilant l'aspect des anciens murs* » de fortification par un immeuble dont la façade saillirait de l'alignement prescrit trois ans plus tôt (Pl. 14, en bas). Ce projet nécessitait toutefois que la ville lui abandonne au préalable la partie correspondante de la place. Elle y consentit le 31 août 1804.

1804, 31 août (13 fructidor an XII). — La Commission chargée d'examiner la convenance de la proposition faite par M. Roman-Desjardins, pour une construction à élever devant le bastion près la barrière de Saint-Clair, fait son rapport dont la teneur suit : « Messieurs, vous avez chargé MM. Loyer, Rivoire et Devarax de vous faire un rapport sur la demande qui vous a été faite par M. Roman-Desjardins d'une cession de terrain formant emplacement sur la place Saint-Clair ; votre commission, après avoir examiné le local, est d'avis d'accueillir la proposition du sieur Roman ; par son peu de profondeur, le sol qu'il sollicite n'offre pas assez d'avantage pour en faire un objet de spéculation ; étant propriétaire d'une partie, ce surplus le met à même d'embellir cette place, s'il se conforme pour l'exécution de son projet au plan qu'il vous soumet. Cette construction masquerait l'hideux d'un mur de terrasse à moitié dégradé et rendrait cette place digne de faire suite au plus beau quartier de notre cité. C'est d'après ces considérations que votre commission vous propose de consentir à la cession qui vous est demandée sous les conditions suivantes : Le sieur Roman se conformera pour l'élévation de son bâtiment, au plan qu'il a soumis au Conseil, ou tout autre revêtu de son approbation ; sa hauteur doit masquer la nudité du mur de terrasse qui lui appartient ; son alignement n'excédera pas celui de la maison Gaillard ; l'angle méridional de son bâtiment est fixé à 27 pieds ou 9 mètres de celui de M. Gaillard et aboutira en ligne droite contre le mur de la Ville, à 10 pieds ou 3,33 m de distance occidentale du pavillon des préposés à l'octroi. Pour l'élévation de ce bâtiment, il n'est accordé qu'un délai de 4 années à partir du 1^{er} vendémiaire an XIII. Ce terme passé, s'il n'est pas achevé, la Ville rentre dans sa propriété et s'empare, sans aucune indemnité, des matériaux employés au projet de construction du sieur Roman. Le maire du Nord est chargé spécialement de surveiller ladite construction, après avoir rédigé et traité conformément au rapport qui précède ».¹⁸²

La décision du Conseil municipal fut validée par un arrêté préfectoral du 15 septembre suivant¹⁸³ ; les travaux débutèrent au printemps 1805.

Jacques Simon Roman mourut le 4 décembre 1811, laissant deux filles, beaucoup de dettes et un testament impossible à honorer, qui conduisirent le conseil de famille et sa veuve, Adélaïde, autorisée par une décision du tribunal civil de première instance de Lyon du 1^{er} juillet 1814, à vendre aux enchères la maison portant le n°1 place Saint-Clair.

Désignés comme experts par la même décision de justice, Turrin, Perentiol et Hubert, architectes à Lyon, procèdent du 13 juillet au 5 août suivant à la visite, description et estimation de la propriété Roman :

1814, 13 juillet-5 août. — « Au-dessous du rez de chaussée du bâtiment récemment construit, tant sur la place Saint-Clair qu'en retour, côté de midi, sont des caves voûtées, sous divisées en neuf caves et en trois caveaux à l'usage des divers locataires de cette maison, outre la fosse d'aisance, sous partie du dit rez de chaussée. Ces caves dans les meilleur état et sans apparence d'aucune humidité, sont séparées entre elles par des cloisons, partie en chêne et partie en sapin, là où elle ne sont pas séparées par les murs de refend ; elles sont fermées par des portes...,

¹⁸⁰ Arch. dép. Rhône, 3 E 12864 (Me Voron).

¹⁸¹ Arch. dép. du Rhône, S 52.

¹⁸² Arch. mun. de Lyon, 1CM7, p. 570, art. 3.

¹⁸³ Arch. dép. du Rhône, S 52.

et outre les caves au-dessous du dit rez de chaussée il existe de plus une buanderie avec son fourneau en pierre, sa chaudière en fonte et son soupirail montant jusqu'au-dessus des toits dans le corridor qui sert de dégagement à ces caves et à la susdite buanderie est un puits à eau claire avec une pompe en bois à la jardinière. L'on parvient à l'étage souterrain par une rampe droite composée de 19 marches en pierre, au-dessous d'une des rampes de l'escalier ; cette descente servant d'encavage est fermée à la hauteur du rez de chaussée par une barrière en bois dur avec ses pentures et sa serrure. L'une de ces caves est desservie en outre par une autre descente recouverte de sa trappe à deux vantaux et dont l'entrée au besoin existe dans l'un des magasins présentement occupés par le Sr Martin Tramoy, l'un des locataires de cette maison.

Le rez de chaussée de ce bâtiment neuf composé de quatre principaux magasins avec leurs accessoires, avec le grand escalier commun entre deux susceptibles de former diverses locations est présentement occupé par un seul et même locataire, tant au nord qu'au midi du dit escalier placé dans le milieu de ce corps de bâtiment et au moyen duquel on parvient au jardin en terrasse et aux différents logements dépendants de cette maison ci-après décrits.

[suit la description d'un premier magasin au nord de l'escalier, d'un second au nord du premier, d'un troisième au sud de l'escalier, et d'un quatrième à l'angle sud-est de l'immeuble] Attenant à ce [quatrième] magasin et faisant suite à icelui est un espace recouvert d'une voûte en pierre servant d'arrière magasin et au fond du quel est un escalier... au moyen duquel on parvient à un entresol au-dessus de cet espace aussi recouvert de sa voûte en pierre et pouvant également servir de magasin...

En retour et à mi étage, sur le chemin qui conduit à la rue des Fantasques est un grand magasin d'entrepôt pratiqué dans des bastions anciens dépendant de la propriété et compris dans ses confins ci-dessus. Ce magasin prend son entrée au midi par la montée qui conduit comme il est dit à la rue des Fantasques... Ce magasin, qui a encore 8 à 9 mètres d'élévation au-dessous de sa charpente est sans aucun agencement. [suit la description de la cour et des appartements occupant les étages du bâtiment principal] Au soir de la partie en parterre est un ancien bastion recouvert de sa voûte pouvant servir de serre, sa porte précédée de plusieurs marches descendantes est doublée à clous [etc.], sa voûte en pierres très élevée a ses naissances au nord et au midi et de ce dernier est une grande baie aussi surmontée de sa voûte et remplie en maçonnerie pour supprimer la communication qui existait ci-devant entre ce local et celui présentement loué en magasin d'entrepôt et prenant son entrée par la montée des Fantasques. De ce local on aperçoit la toiture en tuiles creuses et le vitrail qui éclaire ce magasin d'entrepôt lequel est totalement assaini par cette toiture en tuiles faite au-dessous de la voute dont est couvert ce magasin d'entrepôt tenu en location par Mr Bonnafox dans l'autre pièce voûtée est une soupente... Dans la partie en gazon à peu de distance de cette porte est une ancienne citerne en bon état dont on pourrait se servir au besoin. Sur le parterre, au-dessus du mur des remparts côté nord est une fenêtre garnie de sa fermeture... Sur le parterre sont trois bacs en pierre polie ; à la suite de la salle de verdure, il existe dans les balcons retenues par des murs de terrasse en très bon état, un ardin à l'anglaise avec plusieurs allées en pente douce et en zigzag, planté de plusieurs espèces d'arbre dont quelques-uns sont des arbres à fruit contre un de ces murs de terrasse est une volière avec ses portes et pourtour en fils de fer et sa couverture en tuiles plates. Dans une de ces allées à mi coteau est une grande auge ou bûchât en pierre ayant son tuyau en cuivre et dans le haut contre le mur de terrasse qui doit servir dorénavant de mur de séparation entre cette propriété présentement décrite et celle au-dessus appelée Marly, dépendante de la même succession du dit défunt Jacques Simon Roman, est une pièce d'eau vulgairement appelée boutasse. Les eaux qu'elle contient destinée aux arrosages proviennent en partie du chemin et en partie de la propriété supérieure de Marly. Sur le parement oriental de ce mur de soutènement sont des ceps de vigne en espalier retenus au moyen de fils de fer et de crosses en prises dans le dit mur et contre le même mur en tirant au nord est un bâtiment en forme de pavillon, avec rez-de-chaussée et grenier au-dessus sous le toit qui est couvert en tavaillons... Le rez de chaussée de ce pavillon consiste en une grande pièce carrelée avec cheminée plaquée en marbre bleu turquin garni de sa plaque en fonte et de ces chenets en molasse. Cette pièce qui est susceptible d'être décorée et qui peut servir de salle de billard est éclairée au nord par deux fenêtres... et en outre par deux portes vitrées par le haut à deux vantaux chacune, dont l'une au matin et l'autre au midi... contre le mur au soir de cette pièce sont d'anciens placard en planches brutes... on parvient au renier au-dessus de cette pièce par des marches extérieures... Dans le mur au midi du dit jardin et à son extrémité occidentale est une grande porte... C'est au moyen de cette porte que cette propriété présentement décrite peut avoir au besoin son entrée et issue sur le dit chemin des Fantasques. Entre ce mur de clôture sur ledit chemin et au-devant de cette porte est un espace d'environ deux mètres de largeur et de 4 m de longueur surmonté d'un plancher... la petite pièce au-dessus de ce plancher à la hauteur de l'allée en terrasse qui conduit aux bâtiments de Marly continuera à faire partie de cette dernière propriété de Marly... »¹⁸⁴

Le 27 novembre 1814, la maison est adjugée pour 148350 francs, indivise, à Claude Marnet, limonadier, et à Joseph Bender, professeur de musique¹⁸⁵. La propriété de la Ville sur le mur d'enceinte, sur lequel Roman

¹⁸⁴ Arch. dép. Rhône, 3 E 24734 (et 4Q5 / 3611 n°60, fol. 89v). L'orthographe a été modernisée.

¹⁸⁵ *ibid.*

s'était appuyé pour construire, est confirmée par un arrêté rendu le 25 février 1820, qui est signifié aux acquéreurs par exploit d'huissier le 10 mars suivant¹⁸⁶.

Le 13 juillet 1823, les héritiers Marnet revendent la propriété « *contenant une superficie totale de 1959 m² ou environ, dont 591m² environ en bâtimens et le surplus en jardins, terrasses et accessoires* » à Pierre Dumas, entrepreneur de bâtiment¹⁸⁷. Sa mort prématurée contraint sa veuve, autorisée par le conseil de famille, à mettre en vente ses immeubles. Désignés comme experts par un jugement du tribunal civil de Lyon le 28 août 1824, les architectes Falconnet et Farfouillon et le géomètre Denis procèdent, du 4 octobre au 7 décembre 1824, à la visite et à l'estimation de son patrimoine immobilier, dont fait partie :

« Une grande et belle maison située à Lyon, place Saint Clair, construite depuis peu d'années, consistant en plusieurs corps de bâtiments. Le principal a sa façade sur la place Saint Clair, portant le numéro premier sur la porte d'allée, composée de caves voutées, rez-de-chaussée ayant plusieurs magasins et deux étages au-dessus, prenant jour par onze croisées à chaque étage sur la place. Les deux autres corps de bâtiments sont en ailes ou retour, au nord et au midi, ayant aussi deux étages, et éclairés par deux fenêtres chacune sur le devant, et ouvert à la mansarde, ainsi que le petit pavillon qui est au-dessus de la cage de l'escalier entre deux ; et une petite cour et une belle terrasse qui couvre la façade.

A la suite, sur le derrière, est une salle de verdure entourée d'arbres ayant en orient deux platanes très élevés. Plus loin est un terrain en pente couvert en forme de jardin anglais traversé par plusieurs petites allées en zigzag, ombragées par différentes espèces d'arbres et arbustes, petites terrasses, tonnes recouvertes en ceps de vigne et treillage. Tout à fait sur la hauteur, dans l'angle nord est un joli pavillon et dans l'angle opposé, vers le chemin des Fantasques, est une pièce d'eau ou boutasse qui se remplit en partie par les eaux pluviales venant par le chemin, et en partie par celles qui viennent de la propriété supérieure dite de Marly. Le tout joint contigu et ne formant qu'un seul tènement entouré de murs, situé à l'extrémité de la ville de Lyon place Saint Clair, près et joignant la porte ou barrière de ce nom. La superficie du bâtiment et du terrain se trouve être d'environ 2 060 m² faisant 20 ares 60 centiares dont 545 m² en bâtiments... »

Le 12 mars 1825, l'immeuble est adjugé pour 241500 francs à Joseph Marie Philibert Vespre¹⁸⁸. Bien que l'arrêté du conseil de préfecture du 25 février 1820 et autres décisions en découlant lui furent signifiés par le baron Rambaud, alors maire de Lyon, « *Mr Vespre n'en a pas moins continué à faire des réparations à la partie de ses bâtiments anciens qui anticipaient sur les murs de la ville, déclarée ne pas lui appartenir. Il a de plus commencé de nouvelles constructions qui anticipent également sur ces mêmes murs* »¹⁸⁹. C'est à l'occasion de ces travaux que Joseph Vespre découvrit le canal aqueduc dont Artaud fit état¹⁹⁰.

Quoique la ville fut fondée « *à poursuivre Mr Vespre à l'effet de le contraindre à démolir toutes les parties de bâtiments qui ont été élevées sur les murs dont s'agit* », le maire, qui voulait, pour compléter l'aménagement alors en cours du quartier des Colinettes, racheter au dit Vespre la propriété Marly, lui proposa de lui abandonner la propriété des murs en question, moyennant 9050 francs et à la condition de les faire immédiatement réparer. L'accord fut conclu le 13 mai 1830.

1830, 13 mai. — [art. 7] La ville de Lyon abandonne à perpétuité à r Vespre tous ses droits de propriété sur les murs de ville dans toute l'étendue de la propriété dudit Mr Vespre au nord, depuis le prolongement au nord du nu du mur de face oriental de sa maison prenant son entrée par la place St Clair, où elle porte le n°1, jusques et y compris la rencontre du mur séparatif de l'ancienne propriété Dumas, lettre G, d'avec la propriété Marly, lequel mur est abandonné en toute propriété à Mr Vespre par l'article trois. Le présent abandon est fait au prix et moyennant la somme de 9050 francs et cinquante centimes...

¹⁸⁶ Rappelé lors de l'accord du 13 mai 1830 (Arch. dép. Rhône, 3 E 12238).

¹⁸⁷ Arch. dép. Rhône, 3 E 9222 n°730.

¹⁸⁸ Arch. dép. Rhône 4Q5 / 3706 fol. 159v n°85. L'orthographe a été modernisée.

¹⁸⁹ Rappelé lors de l'accord du 13 mai 1830 (Arch. dép. Rhône, 3 E 12238).

¹⁹⁰ Cf. *supra*, p. 19.

[art. 8] En outre du prix stipulé en l'article précédent Mr Vespre s'assujettit aux conditions suivantes : 1° il fera complètement réparer dans les six premiers mois de 1831 le mur de ville dans toute l'étendue qui lui est cédée, afin de prévenir par-là la chute des pierres qui s'en détachent journellement. Mr Vespre sera tenu de faire connaître à Mr le Maire par un devis indicatif les travaux à entreprendre les réparations seront exécutées directement par les soins et aux frais de Mr Vespre, mais l'architecte de la Ville surveillera cette exécution afin de s'assurer qu'elle est conforme aux travaux proposés comme aussi que lesdites travaux ne comportent rien qui puisse protéger ou faciliter les tentatives de fraude relativement aux droits d'entrée et d'octroi. 2° Pendant tout le temps que les limites de l'octroi de Lyon seront à la barrière Saint-Clair il est et reste expressément interdit à M. Vespre ou à ses successeurs de prendre pour les constructions qu'ils élèveront sur les murs de la ville aucuns jours ou de pratiquer aucune ouverture autrement qu'à une hauteur qui ne pourra être moindre de 25 pieds métriques, mesurés du sol de la rue qui longe les remparts, en suivant à cet égard la porte ou inclinaison que présente le sol de cette même rue et à partir de l'extrémité occidentale de cette dite rue, lettre H et du pavé d'icelle, il sera mené une ligne droite aboutissant au seuil, lettre I de l'une des deux portes pratiquées dans le renforcement du bastion Saint-Laurent de laquelle ligne seront mesurés les 25 pieds métrique de hauteur. Toutes les ouvertures qui ont été ou seront prises au-dessus des dits 25 pieds métriques seront nécessairement grillées et barreaudées sans néanmoins qu'il y ait lieu de la part de la ville d'exiger que les dites ouvertures soient établies à la hauteur prescrite par l'article 677 du Code civil. Il n'est fait d'exception que pour les ouvertures actuellement existantes de la grande maison, au nombre de 15 attendu que ces fenêtres étant précisément sous les yeux des employés de l'octroi, il est difficile qu'on puisse en abuser pour se livrer à la fraude des droits d'entrée et des droits d'octroi et dès l'instant que les limites de l'octroi de Lyon seront portées plus loin, M. Vespre rentrera dans le droit commun à l'égard des jours et vues qu'il aura ou pourra avoir sur ladite rue. [...] ¹⁹¹

En application d'un traité passé avec la ville, le 30 avril 1832, l'ensemble de l'enceinte de la Croix-Rousse fut remise au Génie militaire, qui devait la lui rétrocéder trente-trois ans plus tard. Le 29 mars 1865, en effet, le Département de la Guerre renonçait officiellement à l'occupation « *de la portion de la branche de Saint-Clair, actuellement occupée par le Département de la Guerre, et qui part du bastion 8 pour se diriger vers les quais du Rhône* » ¹⁹². Il ne paraît pas que cela ait affecté la nature de la propriété qu'exerçaient désormais, sur les murs extérieurs de l'ancien bastion Saint-Clair, les propriétaires de l'immeuble qui avait pris sa place.

¹⁹¹ Arch. dép. Rhône, 3 E 12238.

¹⁹² BERNOT, DUCOURTHIAL, DESSAINT 2008, p. 40.

Stratégie et méthodes mises en œuvre

Cyrille Ducourthial

Adjugés le 27 février 1939, les travaux de percement et d'aménagement du tunnel de la Croix Rousse se sont étalés sur plus d'une décennie. Le gros œuvre fut réalisé de 1940 à 1948. Trois années supplémentaires furent nécessaires au forage des puits de ventilation (1949-1950) et à l'équipement intérieur (1950-1951). Lorsque l'ouvrage fut solennellement inauguré par le maire, Édouard Herriot, le 19 avril 1952, l'aménagement des abords extérieurs était tout juste achevé.

Le 11 octobre de la même année, le service des Ponts et Chaussées du département produisit un pré-projet d'aménagement, au débouché est du tunnel, d'un carrefour complexe à trois niveaux, avec rampes et trémies, intégrant la construction sur le Rhône du pont de Lattre de Tassigny (envisagée dès 1940 sous le nom de pont *Maréchal Pétain*). L'ancienne place Saint-Clair, rebaptisée place Chazette le 4 août 1830, devait être entièrement remodelée pour accueillir les accès au tunnel, comme la voie venant du cours d'Herbouville et longeant des immeubles de la place, les trémies creusées au long du Rhône pour empêcher que soit interrompue la circulation sur les berges et, entre les deux, une *foliole en as de trèfle* que les véhicules venant du pont devaient emprunter pour rejoindre le quai Saint-Clair.

Pris en considération par décision ministérielle du 28 mars 1953, le nouvel aménagement de la sortie sur le Rhône du tunnel de la Croix-Rousse (*opération 2008*) fait l'objet d'un devis programme soumis au ministre des Travaux publics et des transports en octobre 1954. Le carrefour est livré à la circulation en avril 1958. Au mois de mai, les Ponts et Chaussées proposent à la ville l'aménagement d'un parking dans la partie nord de la place, qui est enfin achevée. Le pont de Lattre est inauguré par le général de Gaulle le 5 octobre 1958.



Fig. 9 : La place Chazette en 1960 (Arch. dép. Rhône, 2308 W 110)

Les travaux d'aménagement du carrefour, comme ceux du tunnel, ont été confiés à l'entreprise Borie, à qui le service des Ponts et Chaussées fit parvenir, le 11 janvier 1956, un relevé des égouts alors existants¹⁹³. L'origine probablement multiple de ce réseau d'assainissement n'est pas connue. Le gros collecteur longitudinal installé sous le quai en 1864 et fortuitement retrouvé, semble-t-il, en 2012, est probablement déjà hors service et n'est pas figuré. En revanche, le tout-à-l'égout des immeubles semble s'être greffé sur le système d'évacuation de la fontaine érigée sur la place dès avant 1802¹⁹⁴ et encore en partie conservé. Il ne paraît pas que l'entreprise Borie ait modifié ce réseau. Son plan est pour l'essentiel identique à celui dont le service des eaux disposait en 2009, lorsque le Grand Lyon prit la décision de doubler le tunnel de la Croix Rousse d'un second tube, de secours, dédié « aux modes doux ». Confiée à Vinci Construction, cette *rénovation lourde* répondait aux nouvelles normes de sécurité imposées à la suite de l'accident du tunnel du Mont-Blanc. Elle impliquait la modification du carrefour de sortie côté Rhône et le réaménagement complet de la place.

Profitant de ces travaux, la Direction de la Voirie et la Direction des Eaux du Grand Lyon ont décidé d'un commun accord de procéder au remplacement du réseau d'assainissement, jugé vétuste et dégradé, et auquel une épaisse dalle de béton armée coulée lors des travaux de 1954-1958 avait depuis lors interdit l'accès¹⁹⁵. Ces travaux complémentaires n'entraînèrent pas de modification du permis d'aménagement initial, déposé par la Courly le 1er mars 2012 (n°PA69381120003) et au vu duquel le Service Régional de l'Archéologie avait prescrit un simple suivi de travaux. Aussi n'est-ce que par le courrier d'un riverain curieux que le SRA prit connaissance de la tournure et de l'ampleur que ces travaux avaient pris : « *pour pouvoir passer un réseau d'eau pluviale, l'entreprise démolit, depuis plus de 10 jours, mètre par mètre, un énorme mur très solide... De quel vestige s'agit-il ? Les rumeurs les plus folles circulent dans le quartier. Merci pour vos éclaircissements* » (mail du 13 juin 2012).

Ordonné le 15 juin, le suivi de travaux, requalifié en « *fouille nécessitée par l'urgence absolue* » le 5 juillet suivant, ne put s'opérer qu'au gré des disponibilités que me laissait le décapage de la cour de la chaufferie de l'Hôtel Dieu, qui débutait alors, et dont j'étais par ailleurs chargé.

Le chantier de la place Chazette lui-même consistait à installer, à deux niveaux différents, deux conduites en partie parallèles : l'une destinée à l'évacuation des eaux usées, l'autre au drainage des eaux pluviales.

La surveillance n'a pu porter que sur deux tronçons de la portion de tranchée d'installation commune aux deux réseaux. La connexion du réseau d'eaux usées au collecteur longitudinal et les deux embranchements latéraux avaient été en effet réalisés avant notre arrivée. De son côté, le réseau d'eau pluviale était trop peu profond (- 2,65 m, soit un fil d'eau à 168,24 m NGF) pour espérer que la mise en place du bras de liaison reliant le pied des immeubles au second collecteur, plus au nord, mette au jour le moindre vestige.

L'installation des buses en béton destinées à l'évacuation des eaux usées, de 800 mm de diamètre, nécessitait le creusement, au-devant des immeubles de la place, d'une tranchée de 2 à 3 m de large à

¹⁹³ Arch. dép. Rhône, 3719 W 9.

¹⁹⁴ Sur cette pompe, Cf. Arch. mun. Lyon, 743 WP 72, 329 WP 1, DD 363 et DD 364.

¹⁹⁵ Renseignements fournis par T. Kavaj, le 5 juillet 2012.

l'ouverture et de plus de 4 m de profondeur. Seuls les tronçons sud et nord ont pu être observés, dans la limite permise par la pose d'un nécessaire blindage, qui masquait inévitablement les coupes stratigraphiques.

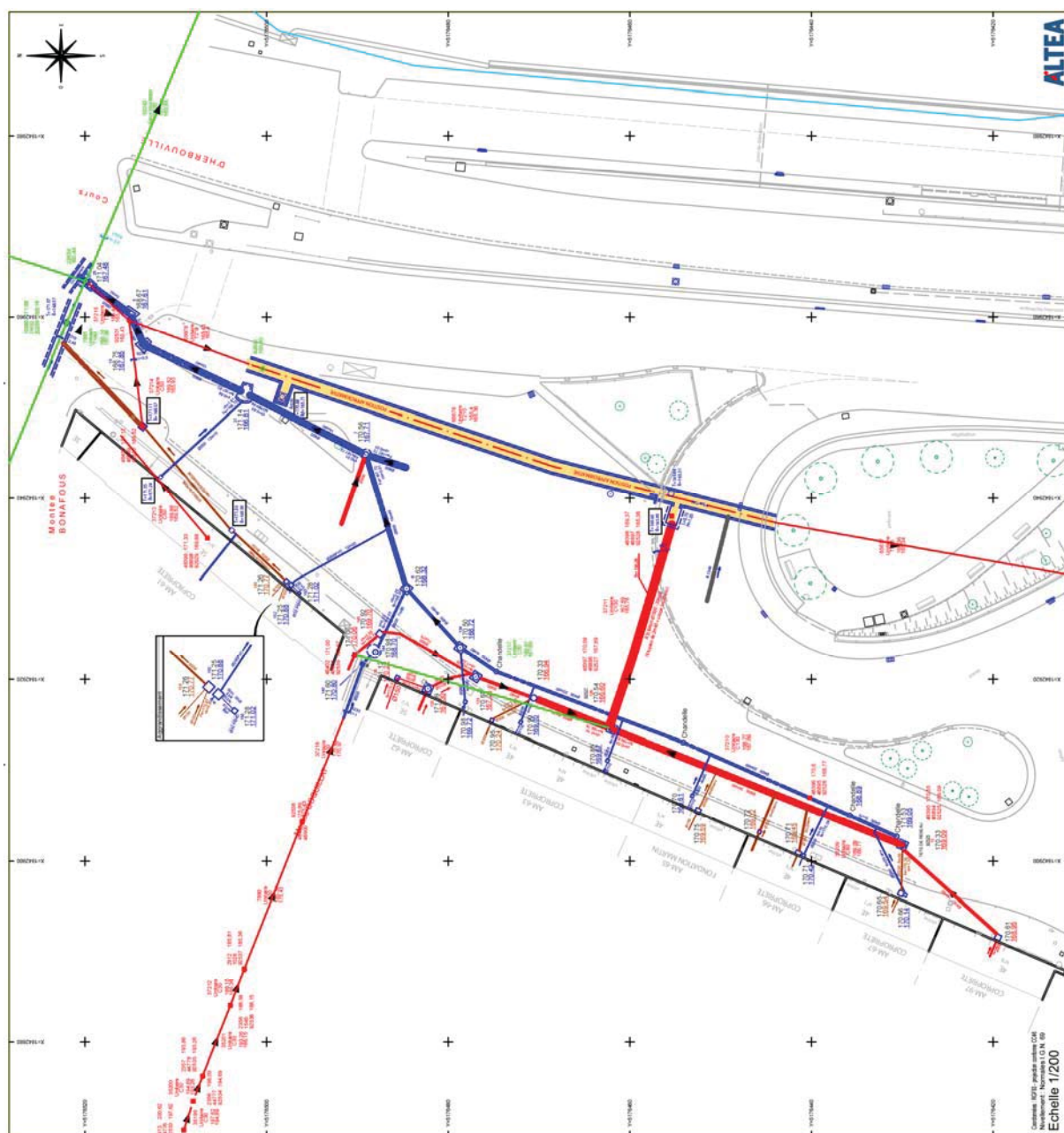


Fig. 10 : Plan de récolement des réseaux d'assainissement de la place Chazette installés en 2012 (Altea ©)

8,54 m

7,86 m

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE DE LA VILLE DE LYON
10, rue Neyret 69006 Lyon
téléphone 04 72 00 12 12

Description des résultats

Vestiges modernes : les fortifications de Saint-Clair (Pl. 30-32)

- Le mur d'enceinte

Le creusement du tronçon sud de la tranchée d'installation du réseau d'évacuation des eaux usées a d'abord fait apparaître, au-devant des immeubles n°5, 6 et 7, et sur près de 32 m de long, un mur de 94 cm d'épaisseur, construit en moellons de pierre dorée, de granit et de gneiss, grossièrement assisés et liés par un mortier gris et compact [US 1, US 9] (Pl. 18). L'arase de ce mur a été relevée à une altitude oscillant entre 170,06 et 170,12 m NGF, soit à environ 50 cm sous la chaussée. Son élévation, conservée sur 1,20 m de haut, repose sur une puissante fondation culminant entre 168,84 et 168,91 m NGF. La hauteur de cette fondation ne peut qu'être estimée puisque la tranchée d'installation du réseau, d'à peine 3 m de profondeur au droit de ces immeubles, n'a pas permis d'en dégager la base : elle est, de fait, supérieure à 1,30 m. Elle s'installe dans une tranchée étroite, dont les parois étaient retenues par des pièces de bois verticales qui ont laissé leur empreinte dans le béton (Pl. 19).

Une maçonnerie très semblable (US 2) a pu être topographiée plus au nord, au droit de l'immeuble n°2 (Pl. 20). Elle suit un tracé légèrement différent qui tend à s'écarter progressivement des immeubles de la place (N29°E contre N23,5°E pour MR1). Son arase a été mesurée à 170,21 m. Son épaisseur est inconnue et elle ne semble pas présenter de parement appareillé du côté ouest. Au droit de l'immeuble n°3, où le mur US 2 n'a été vu qu'en coupe, sa fondation prend appui sur le sommet de la maçonnerie antique US 3, à 168 m NGF.

Le tracé de ces deux maçonneries permet de les identifier formellement au mur d'enceinte, bordant le *chemin sur le Rhône*, qui est figuré sur plan géométral de la faïencerie Blateron dressé en 1743 (Pl. 7). Ce mur, qui est abouté au nord à l'un des angles du bastion Saint-Clair, décrit à l'opposé, au droit des bâtiments de la faïencerie et de la chapelle des Pénitents, une nette inflexion vers l'est qui paraît être l'amorce d'un bastion (Pl. 30 et 32). Simon Maupin a donné de ce mur d'enceinte une représentation très certainement magnifiée, en 1635 comme en 1659 (Pl. 6). Il paraît avoir été construit à la suite de la visite des fortifications de la ville, réalisée en compagnie du gouverneur du Lyonnais durant l'été 1610¹⁹⁶.

Sur les 385 m qui séparent le bastion Saint-Clair de la porte du Peyrat, il n'y a, alors, plus aucune muraille pour interdire l'accostage et l'accès à la ville. Les vestiges de murs que l'on devine dans l'eau, et auxquels il est fait allusion, appartiennent probablement à la courtine qui est figurée à l'état de projet sur le plan turinois de 1544 (Pl. 5) et à laquelle les meuniers avaient eu, en 1547, interdiction de s'amarrer¹⁹⁷.

Cette ancienne courtine n'est pas figurée sur le plan des ingénieurs byzantins dressé en 1555, ce qui tend à prouver qu'elle était déjà ruinée à cette date (Pl. 4). Cette impression est confirmée par le Consulat

¹⁹⁶ Cf. *supra*, p. 39.

¹⁹⁷ Cf. *supra*, p. 38.

lors de sa séance du 8 juin 1562, au cours de laquelle l'on se plaignit que la ville était ouverte *de Saint-Clair à Ainay*¹⁹⁸.

Le mur F1, dont plusieurs tronçons ont été mis au jour en 2012 place Chazette, a donc vraisemblablement été construit en remplacement de cette ancienne muraille, à la suite de l'inspection des fortifications de 1610. Il existait toujours vers 1743 (Pl. 7 et 30) et dut disparaître lors de l'aménagement du quai et de la construction des premières maisons de la place, vers 1755 (Cf. Pl. 8, 9 et 10 où il n'est plus figuré).

- Le bastion Saint-Clair

Plus au nord, au droit de la montée Bonnafous, le raccordement du réseau d'eau pluviale à un déversoir d'orage relié au réseau unitaire a fait apparaître d'imposantes maçonneries, déjà très largement entaillées à l'occasion, peut-être, de l'installation en 1864 du grand collecteur longitudinal. Cette maçonnerie (US 5), apparue dès 170,25 m NGF, se compose de moellons équarris de gneiss et de granit et, dans une moindre mesure, de galets et même de pierres dorées, liés par un mortier blanc et compact. Aucun parement n'est visible, si ce n'est celui que forment deux énormes blocs de choin disposés dans le prolongement l'un de l'autre, au nord de l'excavation (US 4). Leur surface est située entre 169,93 et 170,10 m d'altitude NGF (Pl. 21). Un troisième bloc de choin (de Villebois, US 26) avait déjà été extrait de la fouille avant notre arrivée (130 x 40 x 84 cm). Cet alignement de blocs coïncide relativement bien avec le mur nord du bastion Saint-Clair, tel qu'il est figuré sur le plan projet d'ouverture du chemin de Bresse dressé par François Grand vers 1773 (Pl. 13).

La construction du bastion Saint-Clair fut décidée par le Consulat le 22 décembre 1545 : il s'agissait alors d'adjoindre à la tour Saint-Clair, commencée en 1513 sur un plan circulaire, au bord du Rhône, un éperon suffisamment en saillie sur le fleuve pour ne pas être contourné¹⁹⁹. L'utilisation de choin de Villebois dans la construction lyonnaise est attestée dès la fin du XV^e siècle (la pierre provient notamment de la carrière de Parmilieu, dans le mandement de la Balme en Viennois)²⁰⁰.

En 1636, la municipalité commanda à Jean-Pierre Berne l'aménagement d'une porte dans le flanc du bastion exposé à la ville, sans doute pour permettre l'accès à la machinerie de la chaîne que l'on installait alors pour barrer le Rhône au droit du bastion²⁰¹. L'ouverture d'une nouvelle voie de communication entre Lyon et la Bresse, passant par Saint-Clair et évitant la Croix Rousse, allait en être facilitée. Ce projet, présenté par l'ingénieur Nicolas de Ville devant l'Académie de Lyon, et conçu dans le détail par le voyer Claude Bertaud en 1736, fut autorisé par les échevins le 5 mai 1746²⁰². Le marquis de Grollier, chargé de pouvoir des syndics de Bresse, avait notamment fait valoir dans le rapport qu'il avait présenté ce jour-là au Consulat que l'entrée se trouvait déjà « *toute faite dans le bastion Saint-Clair par une voûte qui le traverse* » : on la devine d'ailleurs sur les vues de Boissieu et de Bidauld (Pl. 11 et 12).

¹⁹⁸ Cf. *supra*, p. 38.

¹⁹⁹ Cf. *supra*, p. 37.

²⁰⁰ Arch. mun. de Lyon, CC 535, CC 563, CC 574, CC 1306.

²⁰¹ Cf. *supra*, p. 40.

²⁰² Cf. *supra*, p. 41.

L'installation, en 1754, d'un bureau de douanes à l'entrée de cette voûte, montre que le passage est d'ores et déjà fonctionnel, à défaut d'être commode, comme on n'allait pas tarder à s'en apercevoir. En 1772, le Consulat obtient du roi l'autorisation de démolir ce bastion « *très ancien et d'une forme désagréable* » et de le remplacer par une simple grille, placée entre deux pavillons (Pl. 13).

La démolition du bastion est probablement lente car il faut attendre six ans pour que soit établi le devis de construction de cette nouvelle porte²⁰³. Selon ce devis, chacun des deux pavillons qui la composent devait mesurer 5,10 m de côté contre 9,60 m de haut. Le pavillon ouest devait prendre appui sur les fondations du bastion Saint-Clair, alors situées à 1 m sous le niveau du sol. Celui qui est situé du côté du Rhône sera fondé à plus de 5 m de profondeur. Le cadastre napoléonien, sur lequel ces deux pavillons sont figurés, montre que ce dernier point n'a pas été respecté : l'écartement des deux pavillons a été revu à la baisse et le pavillon oriental, plus rapproché de l'autre que sur le plan de Grand, prend en fait appui sur le flanc est du bastion (Pl. 14-15 et 32).

Vestiges antiques (Pl. 28-29)

Un vaste massif de maçonnerie de moellons de gneiss, noyés dans un mortier jaune (US 3), a été mis au jour au fond du tronçon de tranchée creusé au-devant des immeubles n°2 et 3 (Pl. 22). Il culmine à 168 m NGF. Ses contours, disparaissant sous les coupes, n'ont pas pu être observés. Le mur de courtine US 2 prend directement appui dessus. Sa tranchée de fondation a d'ailleurs traversé, pour l'atteindre, une petite séquence stratigraphique composée, de bas en haut :

- d'une couche de béton (US 13) couronnée d'une pellicule de chaux (US 14), plane et relativement horizontale, qui coiffe la maçonnerie US 3 et paraît fonctionner de pair avec elle (sommet à 168,16 m NGF),
- d'un horizon limoneux brun-rouge, riche en charbons de bois (US 15, sommet à 168,32 m NGF), qui évoque plus l'abandon que le fonctionnement, et d'où proviennent les rares tessons de céramique recueillis (amphore gauloise),
- d'une lentille de briques pilées de plus de 3 centimètres d'épaisseur (US 17) prise en sandwich entre deux couches de chaux d'inégale épaisseur : une simple pellicule de 2 cm à la base (US 16, culminant à 168,36) et une couche de près de 10 cm d'épaisseur au sommet (US 19). La surface de celle-ci culmine à 168,41 m NGF et accuse un léger pendage en direction du nord. Ces derniers niveaux pourraient être liés à la fabrication de mortier de tuileau.

La maçonnerie US 3, qui sert de socle à cette stratigraphie comme au mur US 2 et s'étend sur toute l'emprise de ce tronçon de tranchée, prend elle-même appui sur l'arase d'un mur (US 8), apparue entre 166,71 et 167,09 m NGF (Pl. 23). Elle se prolonge sans rupture apparente en contrebas de cette arase, le long du parement ouest du mur US 8. Fait de moellons de gneiss et de calcaire blanc, liés par un mortier jaune, le mur US 8 suit le pied de la balme et le cours du Rhône selon un axe approximativement nord/sud (N28,3°E).

²⁰³ Cf. *supra*, p. 47.

A la jonction des deux maçonneries, un trou carré, d'une dizaine de centimètres de côté (probable négatif d'une pièce de bois), laisse deviner un vide sous la maçonnerie US 3. Le fond de la cavité a été mesuré à 165,92 m NGF, soit à 78 cm de profondeur par rapport à l'ouverture précitée. On peut donc se demander si la maçonnerie US 3 ne masque pas l'extrados d'une voûte de galerie ancrée dans la face ouest du mur US 8. La profondeur de la tranchée n'a pas permis de vérifier cette hypothèse.

Plus au nord, immédiatement avant que la tranchée ne fasse un coude et se rapproche de la façade de l'immeuble n°2, un gros bloc de calcaire blanc a été dégagé de la coupe (US 10, pl. 24-25). Il n'a pas été possible de vérifier que ce bloc de 80 x 110 x 80 cm était bien en place et en contact avec la maçonnerie US 3 sous-jacente. Il était néanmoins disposé horizontalement, le lit d'attente dirigé vers le haut. Cette face est creusée d'une mortaise rectangulaire (18 x 20 cm), décentrée et pourvue d'un redent périphérique de près de 5 cm, probablement destiné à accueillir le liant. Trois des quatre faces de joints (verticales) sont couronnées d'un bandeau d'anathyrose (la quatrième étant endommagée, ce point n'a pu être vérifié). Sous ces bandeaux, deux faces contiguës présentent un bossage en saillie ; la troisième face est démaigrée. Le lit d'attente, quant à lui, est parfaitement lisse, ce qui tend à prouver qu'il était exposé à la vue. Le lit de pose n'a pas pu être observé. Les bandeaux d'anathyrose observés sur trois côtés prouvent par ailleurs que le bloc n'était pas isolé. Selon les terrassiers qui l'ont dégagé, plusieurs autres blocs de même gabarit (pas nécessairement en connexion) avaient été sortis avant notre intervention. L'une des arêtes de la face exposée porte par ailleurs deux empreintes de crampon en pi.

Au-devant de l'immeuble n°2, la tranchée d'installation du réseau d'assainissement, qui s'est rapprochée de la façade, a permis d'observer la suite apparente de la maçonnerie US 3 : un blocage hétérogène de moellons de granit et de gneiss, noyés dans un mortier jaune, culminant approximativement à 167,90 m NGF (Pl. 26). Entaillé sur près de 40 cm de haut par la tranchée, la maçonnerie US 3 est ici surmontée d'une couche de limon orangé de plus de 30 cm d'épaisseur (US 22), riche en nodules de terre cuite, en charbon de bois et en cendres. Plusieurs tessons d'amphore gauloise en ont été extraits. Cet horizon est lui-même recouvert d'une couche de limon brun-gris d'une dizaine de centimètres d'épaisseur (US 27), au-dessus de laquelle s'étagent les remblais modernes (US 20).

À l'autre extrémité du chantier, le tronçon de tranchée creusé au-devant de l'immeuble n°7 a permis d'observer deux maçonneries distinctes. De la première (US 6) ne subsistaient plus que deux chicots informes de gneiss et mortier jaune pris dans les parois de la tranchée. Ils culminent vers 168,27 m NGF et mesurent environ 50 cm d'épaisseur. À trois mètres plus au sud a été mis au jour un véritable mur (US 7, Pl. 27) qui traverse la tranchée d'ouest en est (N118°E). Il mesure 62 cm d'épaisseur et son arase culmine à 168,25 m NGF. Il est construit en moellons de gneiss et de calcaire, notamment de ce calcaire rouge, à grosses entroques et à passées siliceuses, que l'on ne retrouve à Lyon nulle part ailleurs que dans le réseau souterrain « des arêtes de poisson » (lequel, précisément, débouche sur le Rhône presque à l'aplomb de

notre mur)²⁰⁴. Quelques galets ont aussi été utilisés pour la fourrure. L'ensemble est lié par un mortier jaune. La face nord du mur US 7 est revêtu d'un enduit chaulé de facture grossière. Le remblai limoneux brun (US 21), qui s'appuie contre cette face et paraît aussi avoir recouvert l'arase du mur, recélait d'autres fragments d'enduits peints, dont certains en rouge, plusieurs tessons de céramique du III^e siècle, quelques tuiles antiques, un tesson de verre et un clou. Au sud du mur, un remblai similaire, et probablement identique (US 23), a livré d'autres tessons de céramique a priori plus ancienne.

La céramique de l'US 21 semble permettre de dater la destruction du bâtiment du III^e siècle au plus tôt. L'utilisation du calcaire rouge extrait des carrières de la Salle en Mâconnais autorise, par ailleurs, à supposer que le bâtiment est lié au réseau « des arêtes de poisson », ou qu'il remploie des pierres prélevées sur cet ouvrage souterrain. Compte tenu de l'hétérogénéité des matériaux utilisés dans le mur US 7, hétérogénéité qui n'a pas été constatée dans le réseau souterrain lui-même, cette seconde hypothèse paraît plus vraisemblable.

²⁰⁴ BERNOT et *al.* 2013, p. 49.

Étude du mobilier céramique

Clémence Mège

Le mobilier céramique mis au jour lors de l'opération rassemble 33 restes pour un NMI de 2. La plupart de ces artefacts ont été produits durant la période gallo-romaine à l'exception d'un rebord de marmite en commune rouge partiellement recouverte de glaçure orange qui provient de l'**US 12**. Si son profil n'évoque pas une forme caractéristique du répertoire régional, sa facture laisse entrevoir que ce vase n'est pas antérieur aux derniers siècles du Moyen Âge voire au début de la période moderne.

En ce qui concerne la céramique antique, on signalera la présence dans l'**US 12** d'un gobelet à lèvre moulurée (Bet 310 ?) en céramique métallescente, probablement originaire des officines de Gaule centrale. Ce type de récipient apparaît sur les sites de consommation de l'extrême fin du II^e s. et surtout durant le III^e s. apr. J.-C. (Desbat, Picon 1996 ; Desbat, Godard 1999). Dans l'**US 24**, quelques fragments de panse appartenant à un vase décoré de picots réalisés à la barbotine doivent possiblement être rapprochés d'un gobelet découvert dans les niveaux du Parc Saint-Georges datés du milieu du III^e s. (Silvino 2007, p. 194-195). Comme lui, ils sont revêtus d'un engobe noir aux reflets métalliques qui porte par endroit les stigmates d'une cuisson inégale se manifestant par de petites zones où l'engobe est brun-orangé. Les autres tessons, céramiques communes et amphores, n'amènent pas de remarque spécifique.

On terminera ce panorama avec la découverte dans l'**US 23** du fond plat et épais d'un vase cuit en mode B dont nous n'avons pu déterminer s'il a été tourné ou non.

Étude des enduits peints

Marjorie Leperlier

US 25

Mortier beige foncé avec enduit de propreté blanc, au lissage grossier.

US 21

Cette US a livré 20 fragments d'enduits peints de couleurs blanche et rouge ocre.

Le support de mortier des fragments blancs se compose d'une couche de finition (a) de 0,1 cm d'épaisseur, constituée presque exclusivement de chaux blanche (quelques rares grains de sable fin peuvent être signalés). La couche de transition a été appliquée en deux passes (b et b') avec un temps de séchage entre les deux, comme en témoigne la ligne de vides sphériques observable macroscopiquement. Il s'agit d'un liant de chaux crème et d'un granulat de sable fin à gros à teneur forte, pour une épaisseur de 1,7 cm. Enfin, la couche de préparation (c) est elle aussi composée principalement de chaux et épaisse d'au moins 0,8 cm. Des empreintes de végétaux attestent néanmoins d'un apport de charge, dont la fonction aurait pu être d'éviter les fissures du matériau.

Les fragments rouge ocre ont une couche de finition (a) préparée avec de la chaux blanche comme liant et quelques grains de sable fin, majoritairement du quartz, comme granulat mais dont la teneur est très faible. Elle mesure 0,3 cm. La couche de transition (b), épaisse de 0,6 cm, est composée d'un liant de chaux blanc avec un granulat de sable fin à gros, à teneur forte. La couche de préparation (c) est sensiblement la même, pour une épaisseur de 0,5 cm.

Il est fréquemment admis que de tels enduits rouges et blancs ornaient un espace fonctionnel, tel un couloir, ou réservé à la domesticité comme une cuisine ou une réserve. Cependant, la surface réduite du sondage ouvert ne permet pas d'affirmer le type de pièce à laquelle ils ont pu appartenir.

Étude archéo-anthropologique

Emma Bouvard

L'opération de fouille préventive d'urgence réalisée place Chazette a livré un petit lot d'ossements humains (132 restes) représentant au minimum 3 individus (2 sujets de taille adulte, 1 sujet immature).

L'individu n°1, de taille adulte et de sexe indéterminé (absence des os coxaux), est essentiellement représenté par le bloc crânio-facial et quelques pièces du post-crâne. L'appariement n'a pu être effectué tant les pièces présentes sont fragmentaires, mais le format de ces dernières plaident pour leur appartenance à un seul et même individu. La conservation des vestiges osseux est moyenne (qualité de la corticale variable, beaucoup de pièces fragmentaires), et on observe autant de cassures fraîches imputées à la fouille mécanique que de cassures anciennes. La synthèse des ossements qui lui sont attribués figure en annexe (Pl. 33). L'inventaire exhaustif suit :

- 1 crâne fragmentaire (37 restes)
- 1 fragment de maxillaire sans dent (*pertes post mortem*)
- 1 mandibule sans dent (*pertes post mortem*)
- 1 axis
- 3 fragments de vertèbres cervicales
- 2 fragments de vertèbres thoraciques
- 1 clavicule droite
- 2 fragments de scapula droite (acromion et processus coracoïde)
- 1 fragment de tête humérale
- 1 diaphyse de fémur gauche

L'individu n° 2 est un sujet immature décédé autour de 12 ans (la fusion de la dent de l'axis est achevée – Scheuer, Black 2000). Son âge dentaire (Moorrees *et al.* 1963) oscille entre 8 ans et 4 mois et 11 ans et demi), et la mesure de son humérus (plus grande longueur et plus grand diamètre proximal – Sundick 1978) donne une fourchette comprise entre 6 ans et demi et 10 ans et demi. L'état de conservation des pièces osseuses (fragmentation, qualité de la corticale) est moyen ; on observe plus de cassures fraîches dues à la fouille mécanique que de cassures anciennes. Les régions anatomiques recueillies concernent, à l'instar de l'individu n° 1, le crâne, le rachis, une partie des membres supérieurs et un fémur. Un pantin en annexe (Pl. 34) donne l'image de conservation du squelette. Les pièces osseuses sont :

- 1 crâne fragmentaire (33 restes)
- 1 fragment de maxillaire gauche avec première et deuxième molaire (apex ouverts)
- 1 fragment de mandibule droite avec première et deuxième molaire (apex ouverts) et probablement le germe de la troisième molaire (alvéole en cours de formation)
- 1 première prémolaire supérieure gauche avec apex ouvert
- atlas (1 fragment)
- axis

- 4 vertèbres cervicales (la quatrième manquerait)
- 6 vertèbres thoraciques
- 2 processus épineux de vertèbres thoraciques
- 1 première vertèbre de sacrum
- 1 première côte gauche
- 4 fragments de côtes droites
- 13 fragments de côtes
- 1 humérus droit avec son épiphyse (2 restes)
- 1 scapula droite (2 restes)
- $\frac{3}{4}$ d'un radius droit (3 restes)
- $\frac{3}{4}$ d'un ulna droit (2 restes)
- 1 ilium droit
- 1 ilium gauche partiel
- 1 demi-diaphyse proximale de fémur droit
- 1 fragment de diaphyse de fémur

Notons que l'étage cervical et l'étage lombaire ont été recueillis en laboratoire encore en connexion anatomique, et que le membre supérieur droit (humérus, ulna et radius) a pu être apparié.

L'individu n° 3 est représenté par un fragment de pariétal d'adulte ne pouvant appartenir à l'individu n° 1 (épaisseur incompatible et pas de collage possible).

En outre, un lot de dents éparses a été mis à part :

- une deuxième molaire supérieure gauche (hapex fermé), attribuable à l'individu n° 1 sans aucune certitude (le petit fragment de maxillaire ne permet pas l'appariement)
- une canine supérieure gauche
- une première prémolaire inférieure
- une deuxième prémolaire supérieure
- une deuxième incisive inférieure gauche

L'état des hapex est incertain : il est difficile de trancher entre des extrémités usées ou encore très partiellement ouvertes. Aussi, nous n'avons pas attribué ces dents à l'un ou l'autre des individus reconnus.

Les cassures anciennes tout comme le mortier qui englobait certaines pièces osseuses suggèrent des perturbations post-dépositionnelles. Les squelettes, faiblement représentés, ont été mis au jour en position secondaire, dans une couche de remblai, mais le maintien des connexions du rachis de l'individu n°2 et l'appariement de son membre supérieur droit impliquent un déplacement de faible ampleur, avec peu de « brassage », d'autant que d'autres pièces anatomiques lui appartenant ont pu aussi être recueillies.

Synthèse

En mettant fortuitement au jour d'assez importants vestiges archéologiques, la rénovation du réseau d'assainissement de la place Chazette a aussi fourni l'occasion de revenir sur l'histoire de ce secteur en marge de la ville.

Les vestiges découverts sont de deux types. Il appartiennent pour une part au bastion Saint-Clair et au mur d'enceinte moderne qui ménageait, au pied de la balme, un *chemin sur le Rhône*, tout en les protégeant l'un et l'autre de la sape du fleuve. Simple tour circulaire commencée en 1513, à l'extrémité orientale de la nouvelle ligne de défense ordonnée par Louis XII, le bastion Saint-Clair fut transformé en éperon saillant dans le Rhône en 1545. Projeté dès 1544, le premier rempart construit au long du fleuve, dans le prolongement du bastion, n'eut qu'une existence éphémère. Il fut reconstruit dans les premières années du XVII^e siècle seulement et disparut à l'occasion du lotissement du quartier Saint-Clair par Soufflot, Milanais et Munet au milieu du siècle suivant. Un passage voûté aménagé sous le bastion donne alors accès au nouveau chemin reliant Lyon à la Bresse, mis en service dès avant 1754. Obstacle peu commode à franchir, le bastion Saint-Clair est finalement démoli à partir de 1772 et remplacé par une porte de ville dans les années qui suivent.

Les autres vestiges sont antiques. Ils consistent essentiellement en un puissant massif de maçonnerie de moellons de gneiss, noyés dans un mortier jaune, dont les contours, disparaissant sous les coupes, n'ont pas pu être observés. Un regard zénithal ménagé au cœur de cette maçonnerie et débouchant sur un vide permet de supposer qu'il s'agit, au moins en partie, d'une voûte. L'hypothèse selon laquelle tout ou partie de cette maçonnerie remploie des matériaux issus d'une démolition ne peut être exclue. Cette maçonnerie s'appuie sur un mur dont le tracé suit le pied de la balme et le cours supposé du Rhône. L'arase de ce mur a été relevée à 167,09 m NGF, soit près de 6 m au-dessus du niveau présumé du fleuve à l'époque augustéenne.

À l'extrémité nord de la tranchée, un gros bloc de calcaire blanc (80x110x80 cm) a été mis au jour. Selon les terrassiers qui l'ont dégagé, plusieurs autres de même gabarit avaient été sortis avant notre intervention.

Tout à fait au sud de la tranchée, deux murs orientés est-ouest ont été mis au jour. Le plus méridional des deux, le seul que nous ayons pu observer, et qui possédait une face enduite, était formé d'une maçonnerie hétérogène de gneiss et de galets et de plusieurs moellons de ce calcaire rouge à grosses entroques que l'on ne rencontre à Lyon nulle part ailleurs que dans le réseau souterrain en « arêtes de poisson », dont le débouché oriental se situe précisément à l'aplomb de ce mur, quatre mètres plus bas.

L'étroitesse de la fenêtre d'observation ne facilite pas l'identification et la mise en contexte de ces structures antiques, ni même leur datation. Plusieurs hypothèses peuvent être cependant formulées. La proximité du Rhône peut laisser supposer l'existence d'un aménagement de berge (mur de quai, dispositif portuaire ?). Néanmoins, l'altitude élevée des structures observées par rapport à celle du fleuve (et mplaide plutôt pour des élévations de bâtiments, ou d'édifices monumentaux, construits sur la berge, peut-être en lien avec l'espace funéraire. Attesté à la fin du II^e siècle cet espace funéraire pourrait être plus ancien, en raison de l'emploi de calcaire du Midi dans le mausolée redécouvert sous l'immeuble n°2 place Chazette. La présence d'un martyrium ou d'une chapelle dédiée à sainte Blandine, à l'emplacement présumé de la

dispersion de ses cendres, peut expliquer par ailleurs la réactivation ou la perduration de cette fonction funéraire durant le haut Moyen Âge, dont témoignent près cinq m³ d'ossements humains retrouvés en 1959 dans les galeries en « *arêtes de poisson* ». Des datations au C14 permettraient peut-être aussi d'y associer aussi les vestiges osseux de trois individus récoltés à l'occasion de cette opération.

Bibliographie

AA. SS. Aprilis III, p. 7 : « De SS. Epipodio et Alexandro, ac sociis quatuor et triginta, martyribus Lugduni in Gallia ». *Acta Sanctorum*, Aprilis t. III, Paris-Rome, 1876, p. 7-10.

Allmer 1887 : ALLMER (A.). — *Catalogue sommaire des musées de la Ville de Lyon*. Lyon, 1887.

Allmer Dissard 1888-1893 : ALLMER (A.), DISSARD (P.). — *Inscriptions antiques du musée de la Ville de Lyon*. Lyon, 1888-1893, 5 vol.

Amiet 1992 : AMIET (R.). — *La liturgie de Saint-Just*, texte tapuscrit d'une conférence donnée à l'église Saint-Just, le 18 octobre 1992 [Lyon, Université catholique, LFCP 9998AMIET/63].

Amiet 1998 : AMIET (R.). — *Les manuscrits liturgiques du diocèse de Lyon : description et analyse*. Paris, 1998.

Aneau : ANEAU (B.). — *Alector ou le coq. Histoire fabuleuse*. éd. M.-M. Fontaine, Genève, 1996, 2 vol.

Année épigraphique 1952 et 1976.

Artaud 1808 : ARTAUD (F.). — *Notice des antiquités et des tableaux du musée de Lyon*. Lyon, 1808.

Artaud 1846 : ARTAUD (F.). — *Lyon souterrain ou observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836*. Lyon, 1846 (Collection des bibliophiles lyonnais, VII).

Audin, Quoniam 1962 : AUDIN (A.), QUONIAM (P.). — Victoires et colonnes de l'autel fédéral des Trois Gaules : données nouvelles. *Gallia*, t. 20, fasc. 1, 1962, p. 103-116.

Audin 1952 : AUDIN (A.). — Légende et histoire des martyrs de Lyon. *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, an. 1950-1951, t. XVIII, Lyon, 1952, p. 1-29.

Audin 1964 : AUDIN (A.). — *La topographie de Lugdunum*. Lyon, 1964^(3e éd.).

Audin 1965 : AUDIN (A.). — *Lyon, miroir de Rome dans les Gaules*. Paris, 1965.

Audin Burnand 1959 : AUDIN (A.), BURNAND (Y.). — Chronologie des épitaphes romaines de Lyon. *Revue des Études Anciennes*, t. 61, 1959, n°3-4. p. 320-352.

Aynard 1883 : AYNARD (T.). — *Histoire du quai Saint-Clair en la ville de Lyon, depuis son origine jusqu'à nos jours*. Lyon, 1883.

Badoud 2002 : BADOUD (N.). — « La table claudienne de Lyon au XVI^e siècle ». *Cahiers du centre Gustave Glotz*, n°13, 2002, p. 169-195.

Beaujard 1991 : BEAUJARD (B.). — Cités, évêques et martyrs en Gaule à la fin de l'époque romaine. In : *Les fonctions des saints dans le monde occidental (III^e-XIII^e siècle)*. Actes du colloque de Rome (27-29 octobre 1988). Rome, 1991, p. 175-191 (Publications de l'École française de Rome, 149).

Beaujard 2000 : BEAUJARD (B.). — *Le Culte des saints en Gaule. Les premiers temps. D'Hilaire de Poitiers à la fin du VI^e siècle*. Paris, 2000.

Beaujard 2008 : BEAUJARD (B.). — « Grégoire de Tours et Lyon ». In J.-F. Reynaud et F. Richard (dir.), *L'abbaye d'Ainay des origines au XII^e siècle*. Lyon, 2008, p. 53-60 et 91-98.

Bellièvre : BELLIEVRE (CL.). — *Lugdunum priscum*, éd. J.-B. Monfalcon. Lyon, 1846 (Collection des bibliophiles lyonnais, III).

Bernot, Ducourthial, Dessaint 2008 : BERNOT (E.), DUCOURTHIAL (C.), DESSAINT (Ph.). — *Rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse - Lyon 1er et 4e, Le réseau souterrain des "arêtes de poisson"*. Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, SAVL, 2008, 2 vol.

Bernot et al. 2013 : BERNOT (E.), DESSAINT (Ph.), DUCOURTHIAL (C.), GAILLOT (S.). — Les souterrains de Lyon. Dans les galeries de la Croix-Rousse. *Archéologia* n°506, janvier 2013, p. 42-51.

BHL : *Bibliotheca Hagiographica Latina*. t. I : A-I. Bruxelles, 1898.

Biot 1996 : BIOT (B.). — *Barthélémy Aneau, régent de la Renaissance lyonnaise*. Paris, 1996.

Bishop, Coulston 2006 : BISHOP (M. C.), COULSTON (J. C. N.). — *Roman military equipment from the Punic Wars to the fall of Rome*. Oxford, 2006.

Blanc 1898 : BLANC (M.). — *La vie et le culte de saint Clair, abbé de Saint-Marcel de Vienne (en Dauphiné)*. Toulon, 1898, 2 vol.

Boissieu 1846 : BOISSIEU (A. de). — *Inscriptions antiques de Lyon*. Lyon, 1846-1854.

Boucher, Tassinari 1976 : BOUCHER (S.), TASSINARI (S.). — *Bronzes antiques du musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon*. Lyon, Paris, 1976.

Boucher, Perdu, Feugère 1980 : BOUCHER (S.), PERDU (G.), FEUGERE (M.). — *Bronzes antiques du musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon*. t. II : *instrumentum, aegyptiaca*. Lyon, 1980.

Bullinger 1972 : BULLINGER (H.). — UTERE FELIX : à propos de la garniture de ceinturon de Lyon. *Gallia* 30, 1972, p. 276-283.

Buonocore 2014 : BUONOCORE (M.). — La raccolta epigrafica di Giocondo: metodo e manoscritti. In P. Gros, P. N. Pagliara, *Giovanni Giocondo : umanista, architetto e antiquario*. Vicenza, 2014, p. 235-255.

Burnand 1992 : BURNAND (Y.). — La datation des épitaphes romaines de Lyon : remarques complémentaires. In : F. BERARD, Y. LE BOHEC (éd.), *Inscriptions latines de Gaule Lyonnaise*. Actes de la Table-ronde de novembre 1990. Lyon, 1992, p. 21-26 (Collection du Centre d'Études romaines et Gallo-Romaines, n°10)

CAG 69/2 : LE MER (A.-C.), CHOMER (C.). — *Carte archéologique de la Gaule*. vol. 69/2 : Lyon. Paris, 2007.

Charre, Servillat 1982 : CHARRE (A.), SERVILLAT (C.). — « L'entreprise du quartier Saint-Clair ». *L'œuvre de Soufflot à Lyon*. Lyon, 1982, p. 21-26.

Chenavard 1850 : CHENAVARD (A.-M.). — *Lyon antique restauré d'après les recherches et documents de F.M. Artaud*. Lyon, 1850.

CIL XIII : HIRSCHFELD (O.). — *Corpus inscriptionum latinarum*, vol. XIII (part. I, fasc. I : *Inscriptiones Aquitaniae et Lugdunensis*). Berlin, 1899.

Collomb 1995 : COLLOMB (P.). — Les statuts du chapitre cathédral de Lyon (XII^e-XV^e siècle) : première exploration et inventaire. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1995, t. 153-1, p. 5-52.

Collomb 1997 : COLLOMB (P.). — Le premier ordinaire connu de la cathédrale Saint-Jean de Lyon (2^e moitié du XII^e siècle). *Revue Mabillon*, t. 69 (n.s., t. 8), 1997, p. 13-51.

Collomb 2000 : COLLOMB (P.). — « Les processions des Rogations à Lyon au Moyen Âge : les

parcours, le mythe et l'*auctoritas* cathédrale (XII^e-XVI^e siècle) ». *Sources. Travaux historiques*, 2000, n°51-52, p.69-93.

Colonia 1728 : COLONIA (D. de). — *Histoire littéraire de la ville de Lyon*. t. I, Lyon, 1728.

Colonia 1733 : COLONIA (D. de). — *Antiquités de la ville de Lyon ou explication de ses plus anciens monumens*. t. II, Lyon, 1733.

Comarmond 1846 : COMARMOND (A.). — *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*. *Épigraphie antique du département du Rhône*. Lyon, 1846-54.

Comarmond 1855 : COMARMOND (A.). — *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon 1855.

Cooper 1988 : COOPER (R.). — « Humanistes et antiquaires à Lyon ». In A. Possenti, G. Mastrangelo, *Il Rinascimento a Lione* (Atti del congresso internazionale, Macerata, 1985). Rome, 1988, t. I, p. 159-174.

Decourt, Lucas 1993 : DECOURT (J.-C.), LUCAS (G.). — *Lyon dans les textes grecs et latins. La géographie et l'histoire de Lugdunum, de la fondation de la colonie (43 avant J.-C.) à l'occupation burgonde (460 après J.-C.)*. Lyon, 1993.

Desbat, Godard 1999 : DESBAT (A.), GODARD (C.). — La chronologie des céramiques métallescentes : l'exemple de Lyon. In : *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines*. Actes du colloque organisé à Louvain-la-Neuve (18 mars 1995). Oxford, 1999, p. 377-391 (*Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta*, suppl. 8)

Desbat, Picon 1996 : DESBAT (A.), PICON (M.). — Les céramiques métallescentes de Lyon : typologie, chronologie et provenance. *SFECAG*. (Actes du congrès de Dijon, 1995). Marseille, 1996, p. 475-490.

Dubois, Renaud 1976 : DUBOIS (J.), RENAUD (G.). — *Édition pratique des martyrologes de Bède, de l'anonyme lyonnais et de Florus*. Paris, 1976.

Ducourthial 2012 : DUCOURTHIAL (C.). — *Rives de Saône tranche 2*. Rapport de diagnostic d'archéologie préventive. Service archéologique de la ville de Lyon, 2012.

Eusebius Gallicanus : GLORIE (F.) (éd.). — *Eusebius « Gallicanus »*. *Collectio homiliarum*. Turnhout, 1970, 3 vol.

- Fellague 2007 :** FELLAGUE-CHEBRA (D.). — *L'architecture publique de Lugdunum. Les monuments et leur décor du I^{er} siècle avant J.-C. au III^e siècle après J.-C.* Thèse de doctorat de langues, histoire et civilisations des mondes anciens (dir. J.-C. Moretti). Université Lumière Lyon 2, 2007.
- Fellague 2009 :** FELLAGUE (D.). — Les mausolées de Lugdunum. In : Goudineau (C.) (dir.), *Rites funéraires à Lugdunum*. Paris, 2009, 116-133.
- Feugère 1993 :** FEUGERE (M.). — *Les armes des romains, de la République à l'Antiquité tardive*. Paris, 1993.
- Gardes 1982 :** GARDES (G.). — « Soufflot et le contrôle de Lyon ». *L'œuvre de Soufflot à Lyon*. Lyon, 1982, p. 27-41.
- Glorie 1970 :** Cf. *Eusebius Gallicanus*.
- Gruter 1603 :** GRUTER (J.). — *Inscriptiones antiquae totius orbis Romani*. [Heidelberg ?] [1603].
- Guigue 1883 :** GUIGUE (M. C.). — *Cartulaire Lyonnais. Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey comprises jadis dans le Pagus Major Lugdunensis*. Lyon, 1883, 2 vol. [tome I: Documents antérieurs à l'année 1255].
- Guigue 1886 :** GUIGUE (M.-C.). — *La fête des Merveilles*. Lyon, 1886 (Bibliothèque historique du Lyonnais).
- Guigue 1887 :** GUIGUE (M.-C.). — *Recherches sur les recluseries de Lyon, leur origine, leur nombre & le genre de vie des reclus*. Lyon, 1887.
- Guillaud 2011 :** GUILLAUD (L.). — *Militaria de Lyon. Étude de l'armement et de l'équipement militaire romain à Lugdunum (rue des Fantasques, place des Célestins, rue des Farges)*. Mémoire de master 2 (dir. M. Poux). Université Lumière Lyon 2, 2011.
- Guillaud 2017 :** GUILLAUD (L.). — *Militaria à Lugdunum. Étude de l'armement et de l'équipement militaire d'époque romaine à Lyon (I^{er} s. av.-IV^e s ; apr. J.-C.)*. Thèse de doctorat d'archéologie (dir. M. Poux), Université Lumière Lyon 2, 2017.
- Guinand 2007 :** GUINAND (J.). — *Lyon face à la guerre, sous François I^{er} (1535-1539)*. Mémoire de master 1 d'histoire moderne (dir. P.-J. Souriac). Université Lyon 3 Jean Moulin, 2007.
- Herbet 2004 :** HERBET (Y.). — *La vaisselle de terre à Lyon aux XVII^e et XVIII^e siècles. Consommation, production, commercialisation, milieu social*. Thèse dactylographiée d'histoire (dir. F. Bayard), Université Lyon 2, 2004, 4 vol.
- Le Glay, Audin 1976 :** LE GLAY (M.), AUDIN (A.). — Récentes découvertes épigraphiques à Lyon. In : *Notes d'épigraphie et d'archéologie lyonnaises*. Lyon, 1976, p. 5-43.
- Leroux 2010 :** LEROUX (T.). — *Le rite lyonnais, une forme extraordinaire du rite romain ? Vision historique, canonique et liturgique du rit romano-lyonnais*. Mémoire en vue de l'obtention du Master II en droit canonique (dir. B. Callebat), Faculté de droit canonique de Toulouse, 2010.
- L'Hermite-Leclercq 1988 :** L'HERMITE-LECLERCQ (P.). — Le reclus dans la ville au Bas Moyen Âge. *Journal des savants*, vol. 3 n°1, 1988, p. 219-262.
- Loriot, Rémy 1987 :** LORIOT (X.), REMY (B.). — *Corpus des trésors monétaires antiques de la France*. t. V-1 (Rhône-Alpes). Paris, 1987.
- Martin 1908 :** MARTIN (J.-B.). — *Histoire des églises et chapelles de Lyon*. Lyon, 1908-1909, 2 vol.
- Menestrier 1696 :** MENESTRIER (C.-F.). — *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1696.
- Meynis 1867 :** MEYNIS (D.). — *Les grands souvenirs de l'église de Lyon*. Lyon, 1867².
- Monfalcon 1851 :** MONFALCON (J.-B.). — *Histoire de la ville de Lyon*. t. II [sur III, ou IV sur VI]. Lyon, 1851.
- Monfalcon 1860 :** MONFALCON (J.-B.). — *Lugdunensis Historiae monumenta*. Lyon, 1860 (éd. du Musée lapidaire, Ms. de F. Artaud).
- Monfalcon 1866a :** MONFALCON (J.-B.). — *Histoire monumentale de la ville de Lyon*. t. VI. Paris, Lyon, 1866.
- Monfalcon 1866b :** MONFALCON (J.-B.). — *Histoire monumentale de la Ville de Lyon*. t. VII (*Lugdunensis historiae monumenta, pars prima*). Paris, Lyon, 1866 (éd. du Musée lapidaire, Ms. de F. Artaud).
- Moorrees et al. 1963a :** MOORREES (C.F.A.), FANNING (A.), HUNT (E.E.). — Age variation of formation stages for ten permanent teeth. *Journal of Dental Research*, 42, p. 1490-1502.

Moorrees et al. 1963b : MOORREES (C.F.A.), FANNING (A.), HUNT (E.E). — Formation and resorption of three deciduous teeth in children. *American Journal of Physical Anthropology*, 21, p. 205-213.

Niepcé 1897 : NIEPCE (L.). — *Lyon militaire : notes et documents pour servir à l'histoire de cette ville depuis son origine jusqu'à nos jours*. Lyon, 1897.

Niepcé sd : NIEPCE (L.). — *Archéologie lyonnaise. Les chambres de merveilles ou cabinet d'antiquités de Lyon depuis la renaissance jusqu'en 1789*, Lyon, sd.

Paradin 1571 : PARADIN de CUYSEAU (G.). — *Mémoires de l'histoire de Lyon*. Lyon, 1571.

Pavy 1875 : PAVY (L.-A.-A.). — *Les recluseries*. Lyon, 1875.

Perrat Audin 1956 : PERRAT (C.), AUDIN (A.). — Saint Irénée. L'histoire et la légende. *Cahiers d'histoire*, n°1, 1956, p. 227-251.

Pointet 1926 : POINTET (J.). — *Historique des propriétés et maisons de la Croix-Rousse, du XIV^e siècle à la Révolution*. Lyon, 1926, 2 vol.

Pointet 1930 : POINTET (J.). — *Historique des propriétés et maisons de Lyon, du XIV^e siècle à la Révolution*. Lyon, 1929-1930, 2 vol.

Reynaud 1998 : REYNAUD (J.-F.). — *Lugdunum christianum*. Paris, 1998, (DAF 69).

Rossiaud 1994 : ROSSIAUD (J.). — Les rituels de la fête civique à Lyon, XII^e-XVI^e siècles. In : J. Chiffolleau, L. Martines et A. Paravicini Bagliani (dir.), *Riti e rituali nelle società medievali*. Spolète, 1994, p. 295-308.

Rossiaud 2008 : ROSSIAUD (J.). — La fête des Merveilles : de l'Histoire à la légende. In : J.-Fr. Reynaud et Fr. Richard, *L'abbaye d'Ainay des origines au XII^e siècle*. Lyon, 2008, p. 33-49.

Roux 1864 : ROUX (J.). — *La liturgie de la sainte église de Lyon d'après les monuments*. Lyon, 1864.

Rubellin 2003 : RUBELLIN (M.). — *Église et société chrétienne d'Agobard à Valdès*. Lyon, 2003.

Saint-Olive 1877 : SAINT-OLIVE (P.). — La place Saint-Clair. *Revue du Lyonnais*, série 4 n°4, 1877, p. 118-125.

Savay-Guerraz, Tritenne 2014 : SAVAY-GUERRAZ

(H.), TRITENNE (D.). — L'approvisionnement en pierres de Lyon, de l'époque romaine au XIX^e siècle. Esquisse d'une histoire. In : J. Lorenz, F. Blary, J.-P. Gely (dir.), *Construire la ville. Histoire urbaine de la pierre à bâtir*. Actes du 137^e congrès national des Sociétés historiques et scientifiques (Tours, 23-28 avril 2012). Paris, 2014, p. 263-275.

Savay-Guerraz 1990 : SAVAY-GUERRAZ (H.). — Les matériaux calcaires dans l'art funéraire à Lyon. *Gallia*, t. 47, 1990, p. 135-144.

Savay-Guerraz 1995 : SAVAY-GUERRAZ (S.). — *Gros Caillou. Boulevard de la Croix-Rousse*. t. II : *Étude documentaire préalable*. Rapport dactylographié. Service archéologique Lyon, 1995.

Savay-Guerraz 2002 : SAVAY-GUERRAZ (H.). — *Un sesterce + 2000 ans = un euro*. Exposition-actualité réalisée par le Pôle archéologique du département du Rhône au du musée de la civilisation gallo-romaine. Lyon, 2002.

Scheuer, Black 2000 : SCHEUER (L.), BLACK (S.). — *Developmental juvenile osteology*. San Diego, 2000.

Silvino 2007 : SILVINO (T.). — Lyon. La fouille du parc Saint-Georges : le mobilier céramique de l'Antiquité tardive. *Revue archéologique de l'Est*, t. 56, 2007, p. 187-230.

Soufflot 1982. *L'œuvre de Soufflot à Lyon. Études et documents*. Lyon, 1982.

Spon 1673 : SPON (J.). — *Recherche des antiquités et curiosités de la Ville de Lyon, ancienne colonie des Romains et capitale de la Gaule celtique*. Lyon, 1673.

Sundick 1978 : SUNDICK (R.). — Human skeletal growth and age determination. *Homo*, Band XXIX, 4, p. 228-249.

Symeoni : SYMEONI (G.). — *L'origine e le antichità di Lione*, éd. J.-B. Monfalcon, Lyon, 1846 (Collection des bibliophiles lyonnais, IV).

Tarpin 1992 : TARPIN (M.). — Un atelier de lapicides à la Croix Rousse. In : F. Bérard, Y. Le Bohec (éd.), *Inscriptions latines de Gaule Lyonnaise*. Actes de la Table-ronde de novembre 1990. Lyon, 1992, p. 27-36 (Collection du Centre d'Études romaines et Gallo-Romaines, n°10)

Titres distinctifs 1978 : *Titres distinctifs de la rente noble de Madame l'abbesse de Saint Pierre ; et de celle de MM. les prévôt des marchands, & échevins*

de la ville de Lyon ; sur le terrain résultant de la construction du nouveau port et abreuvoir du quartier Saint-Clair, dans la même ville. [1778] [Bibl. mun. Lyon 452687 ; 110713 ; Arch. mun. de Lyon, 27 H 428]

Tranoy, Ayala 1994 : TRANOY (L.), AYALA (G.). — Les pentes de la Croix-Rousse à Lyon dans l'Antiquité. État des connaissances. *Gallia*, t. 51, 1994, p. 171-189.

Ulbert 1974 : ULBERT (G.). — Straubing und Nydam. Zu römischen Langschwertern der späten Limeszeit. *Studien zur Vor- und frühgeschichtlichen Archäologie*, Munich, 1974, p. 197-216.

Vingtrinier 1901 : VINGTRINIER (E.). — *Le Lyon de nos pères*, Lyon, 1901.

Vismara Caldelli 2000 : VISMARA (C.), CALDELLI (M. L.). — *Epigrafia anfiteatrale dell'occidente Romano*. t. V: *Alpes Maritimae, Gallia Narbonensis, Tres Galliae, Germaniae, Britannia*. Rome, 2000 (Vetera, 14).

Vitalis 1903 : VITALIS (A.). — *Correspondance politique de Dominique du Gabre*. Paris, 1903.

Walker 1981 : WALKER (S.). — *The third century in the Lyon region*. In A. King, M. Henig (dir.), *The roman West in the third century AD. Contributions from archeology and history*. t. 2, Oxford 1981, p. 317-342 (British archaeological report, International series, 109)

Wuilleumier, Audin 1950 : WUILLEUMIER (P.), AUDIN (A.). — Séance du 24 mai : Équipement romain. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1950-195, Paris, p. 87-88.

Wuilleumier 1950 : WUILLEUMIER (P.). — Lyon. La bataille de 197. *Gallia*, t. 8, 1950, p. 146-8.

Wuilleumier 1963 : WUILLEUMIER (P.). — *Inscriptions latines des Trois Gaules (France)*. Paris, 1963 (*Gallia* suppl., 17).

INVENTAIRES

Lyon 1 - Place Chazette - N°69381.2210999

Voirie / Métropole de Lyon

INVENTAIRE DES UNITES STRATIGRAPHIQUES

N°US	N°FAIT	Sous	Sur	Equivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
1	1				Mur	Mur d'enceinte observé au droit de l'immeuble n°6	170,12			XVIIe s.
2	1				Mur	Mur d'enceinte au droit de l'immeuble n°3 (photo 8245) Prend appui sur les niveaux antiques	170,21			XVIIe s.
3	3	13	8		Maçonnerie	Vaste massif de maçonnerie antique observé au droit du n°3 et s'étendant vers le nord, jusqu'au droit du n°2 au moins. Pts topo 22-34. Strati log au-dessus (photos 8221-8236). Photo 8319 : extrados	168,00			Antiquité
4	5				Mur	Alignement de blocs de calcaire dur orienté est/ouest, au nord du bastion St-Clair (base du mur nord ?)	170,10			XVIe s.
5	5				Maçonnerie	Puissante maçonnerie, sans parement observé, correspondant vraisemblablement aux fondations du bastion Saint-Clair. Photos 8240-66	170,25			XVIe s.
6					Maçonnerie	Chicot de mur observé au droit de la limite entre les immeubles n°6 et 7 (photo 8267)	168,27			Antiquité
7	7	25			Mur	Mur antique orienté d'ouest en est (photos 8284, 8289)	168,25			Antiquité
8	8	3			Mur	Maçonnerie antique présentant un parement du côté ouest, recouverte par le massif US 3 (photo 8362)	167,09			Antiquité
9	1			1,00	Mur	Extrémité méridionale du mur moderne US 1, observée au droit de l'immeuble n°7 (photo 8410, 8246)				XVIIe s.
10			3?		Bloc	Bloc calcaire retrouvé dans la tranchée nord, au droit de l'immeuble n°2 (photos 8356 et 8539)				Antiquité
11						Ramassage par les terrassiers au droit de l'immeuble n°4				
12						Ramassage par les terrassiers, zone sud				
13		14	3			Niveau de béton déposé sur l'arase de la maçonnerie US 3				Antiquité
14		15	13			Niveau de chaux plan couronnant l'US 13				Antiquité
15		16	14			Horizon limoneux brun rouge, riche en charbons de bois				Antiquité
16		17	15			Pellicule de chaux déposée au sommet de l'horizon US 14				Antiquité
17		19	16			Lentilles de brique pilée sur US 15				Antiquité
18		19	16			Mince couche de limon séparant les deux niveaux de chaux US 16 et US 19, au même titre que les lentilles de tuileau (US 17)				Antiquité
19		20	18, 17			Niveau de chaux couronnant la stratigraphie antique, sur US 17 et 18				Antiquité
20			19	24?		Remblai sur US 19				
21			25			Remblai brun situé entre les murs 6 et 7, au pied de la fondation du mur US 1 [pt topo 63]. Céramique, enduits peints	168,48			Antiquité
22		27	3			Couche de limon orangée recouvrant, dans la partie nord de la tranchée, vers le bloc 10, coupe ouest, la maçonnerie antique US 3				Antiquité
23						Remblai limoneux brun prenant appui sur la face extérieure (sud) du mur US 7 [pt topo 78]	168,06			Antiquité
24				20?		Horizon sup. : remblai scellant les maçonneries antiques				
25		21	7			Enduit chaulé recouvrant la face nord du mur US 7				Antiquité
26						Bloc de choin sortie de l'excavation nord (bastion Saint-Clair)				XVIe s.?
27		20	22			Couche de limon brun-gris d'une dizaine de centimètres d'épaisseur				Antiquité

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Secteur	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00001	JPG	DVD 1	Voisin		Vue de l'avancement du chantier au 13 juin 2012	
PN 00002	JPG	DVD 1	Voisin		Vue de l'avancement du chantier au 13 juin 2012	
PN 00003	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 2, en tranche	
PN 00004	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00005	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00006	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00007	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00008	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00009	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00010	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00011	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie transversale moderne, non identifiée (au droit du 5, partie nord)	
PN 00012	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie transversale moderne, non identifiée (au droit du 5, partie nord)	
PN 00013	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00014	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 1, parement est, au droit de l'immeuble n°5	
PN 00015	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 2, en tranche	
PN 00016	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 2, en tranche	
PN 00017	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Niveaux d'occupation antique sous le mur US 2	
PN 00018	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Niveaux d'occupation antique sous le mur US 2	
PN 00019	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Niveaux d'occupation antique sous le mur US 2	
PN 00020	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Piquage au BRH du mur US 2	
PN 00021	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 2, en tranche	
PN 00022	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3 paroi ouest de la tranchée	
PN 00023	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3 paroi ouest de la tranchée	
PN 00024	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3 paroi ouest de la tranchée	
PN 00025	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3 paroi ouest de la tranchée	
PN 00026	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue de la tranchée depuis le nord Deux maçonneries visibles : mur US 1 côté ouest (à droite) et autre maçonnerie moderne à l'est	
PN 00027	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue de la tranchée depuis le nord Deux maçonneries visibles : mur US 1 côté ouest (à droite) et autre maçonnerie moderne à l'est	
PN 00028	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue de la tranchée depuis le nord Deux maçonneries visibles : mur US 1 côté ouest (à droite) et autre maçonnerie moderne à l'est	
PN 00029	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Détail de la maçonnerie du mur US 1	
PN 00030	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Détail de la maçonnerie du mur US 1	
PN 00031	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Détail de la maçonnerie du mur US 1	
PN 00032	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Détail de la maçonnerie du mur US 1	
PN 00033	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Détail de la maçonnerie du mur US 1	
PN 00034	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Détail de la maçonnerie du mur US 1	
PN 00035	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Détail de la maçonnerie du mur US 1	
PN 00036	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Détail de la maçonnerie du mur US 1	
PN 00037	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue de la tranchée depuis le nord Maçonnerie à l'est Niveaux antiques au fond	
PN 00038	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue de la tranchée depuis le nord Maçonnerie à l'est Niveaux antiques au fond	
PN 00039	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 1	

Lyon 1 - Place Chazette - N°693812 210999

Voirie / Métropole de Lyon

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Secteur	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00040	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 1	
PN 00041	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Empreinte dans la maçonnerie du mur US 1	
PN 00042	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Empreinte dans la maçonnerie du mur US 1	
PN 00043	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Niveaux d'occupation antique en fond de tranchée au droit de l'immeuble n°6	
PN 00044	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Niveaux d'occupation antique en fond de tranchée au droit de l'immeuble n°6	
PN 00045	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 1	
PN 00046	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 1	
PN 00047	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 1	
PN 00048	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 1	
PN 00049	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3?	
PN 00050	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3?	
PN 00051	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3?	
PN 00052	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3?	
PN 00053	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur 2, en tranche sur maçonnerie US 3	
PN 00054	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3 sous mur US 2	
PN 00055	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3 paroi ouest de la tranchée (identique à la photo 8196)	
PN 00056	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 3 paroi ouest de la tranchée (identique à la photo 8196)	
PN 00057	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3	
PN 00058	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3	
PN 00059	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3	
PN 00060	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3	
PN 00061	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3	
PN 00062	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3	
PN 00063	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3	
PN 00064	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3	
PN 00065	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée dans le bastion Saint-Clair, vue du sud	
PN 00066	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée dans le bastion Saint-Clair, vue du sud	
PN 00067	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 4	
PN 00068	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur Us 5, vu de l'ouest	
PN 00069	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur Us 5, vu de l'ouest	
PN 00070	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Relevé tachéo du log sur maçonnerie US 3	
PN 00071	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Relevé tachéo du log sur maçonnerie US 3	
PN 00072	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Relevé tachéo du log sur maçonnerie US 3	
PN 00073	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Relevé tachéo du log sur maçonnerie US 3	
PN 00074	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Égout moderne au sud de la place	
PN 00075	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Égout moderne au sud de la place	
PN 00076	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 1 Niveaux antiques sous maçonnerie moderne	
PN 00077	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Égout moderne au sud de la place	
PN 00078	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 1	

N° Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Secteur	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00079	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00080	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00081	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00082	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00083	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00084	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00085	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maxence apprenti topographe	
PN 00086	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00087	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00088	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00089	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie US 5, vue de détail	
PN 00090	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Niveaux argileux stratifiés dans sondage bastion (au nord de la place)	
PN 00091	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Niveaux argileux stratifiés dans sondage bastion (au nord de la place)	
PN 00092	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue du sondage bastion Saint-Clair, depuis le sud	
PN 00093	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue du sondage bastion Saint-Clair, depuis le sud	
PN 00094	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue du sondage bastion Saint-Clair, depuis le sud	
PN 00095	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Chicot de maçonnerie US 6	
PN 00096	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Chicot de maçonnerie US 6	
PN 00097	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Chicot de maçonnerie US 6	
PN 00098	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Chicot de maçonnerie US 6	
PN 00099	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Immeuble à l'aplomb	
PN 00100	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Fondation mur US 1	
PN 00101	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Fondation mur US 1	
PN 00102	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Fondation mur US 1	
PN 00103	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Fondation mur US 1	
PN 00104	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Fondation mur US 1	
PN 00105	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Fondation mur US 1	
PN 00106	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée vue du sud	
PN 00107	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Immeuble à l'aplomb (n°7)	
PN 00108	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00109	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00110	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00111	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00112	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00113	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00114	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00115	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00116	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00117	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	

Lyon 1 - Place Chazette - N° 693812 210999

Voirie / Métropole de Lyon

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N° Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Secteur	Description	
					Identification du sujet	Orientation
PN 00118	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00119	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00120	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00121	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00122	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00123	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00124	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00125	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00126	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00127	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00128	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00129	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00130	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00131	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00132	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 7	
PN 00133	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée vue du nord avec regard dans le tube	
PN 00134	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée vue du nord avec regard dans le tube	
PN 00135	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00136	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00137	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00138	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00139	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00140	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00141	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00142	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00143	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00144	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00145	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00146	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique : extrados ?	
PN 00147	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00148	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00149	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00150	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00151	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00152	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00153	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00154	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00155	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00156	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Secteur	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00157	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique sur maçonnerie US 3, paroi est de la tranchée	
PN 00158	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Cavité dans extrados de voute, contre le parement ouest du mur 8	
PN 00159	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Cavité dans extrados de voute, contre le parement ouest du mur 8	
PN 00160	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Cavité dans extrados de voute, contre le parement ouest du mur 8	
PN 00161	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Cavité dans extrados de voute, contre le parement ouest du mur 8	
PN 00162	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Paroi nord de tranchée, vue du sud	
PN 00163	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Paroi nord de tranchée, vue du sud	
PN 00164	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Paroi nord de tranchée, vue du sud	
PN 00165	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique au droit de l'immeuble n°3 (paroi ouest de la tranchée)	
PN 00166	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique au droit de l'immeuble n°3 (paroi ouest de la tranchée)	
PN 00167	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique au droit de l'immeuble n°3 (paroi ouest de la tranchée)	
PN 00168	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique au droit de l'immeuble n°3 (paroi ouest de la tranchée)	
PN 00169	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie antique au droit de l'immeuble n°3 (paroi ouest de la tranchée)	
PN 00170	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement ouest du mur US 8	
PN 00171	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement ouest du mur US 8	
PN 00172	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement ouest du mur US 8	
PN 00173	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement ouest du mur US 8	
PN 00174	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement ouest du mur US 8	
PN 00175	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00176	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00177	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00178	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00179	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00180	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00181	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00182	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00183	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00184	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00185	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00186	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00187	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00188	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Caveau sous la chapelle Saint-Clair	
PN 00189	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dalle armée de la place L Chazette	
PN 00190	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dalle armée de la place L Chazette	
PN 00191	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dalle armée de la place L Chazette	
PN 00192	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dalle armée de la place L Chazette	
PN 00193	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	
PN 00194	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	
PN 00195	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	

Lyon 1 - Place Chazette - N°693812 210999

Voirie / Métropole de Lyon

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Secteur	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00196	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	
PN 00197	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	
PN 00198	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	
PN 00199	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Immeuble à l'aplomb	
PN 00200	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Immeuble à l'aplomb	
PN 00201	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	
PN 00202	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	
PN 00203	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire US 10 en place	
PN 00204	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00205	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00206	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00207	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00208	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00209	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00210	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00211	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00212	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00213	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Mur US 1, vue en tranche	
PN 00214	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue générale de la tranchée, au droit de l'immeuble n°7, depuis le sud	
PN 00215	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue générale de la tranchée, au droit de l'immeuble n°7, depuis le sud	
PN 00216	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue générale de la tranchée, au droit de l'immeuble n°7, depuis le sud	
PN 00217	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Trémie bouchée sur la place	
PN 00218	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Trémie bouchée sur la place	
PN 00219	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée nord (entre les immeubles n°2 et 1), vue du sud	
PN 00220	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée nord (entre les immeubles n°2 et 1), vue du sud	
PN 00221	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée nord (entre les immeubles n°2 et 1), vue du sud	
PN 00222	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Partie nord du mur US 2	
PN 00223	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Partie nord du mur US 2	
PN 00224	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Partie nord du mur US 2	
PN 00225	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire extrait du sondage bastion Saint-Clair et de son prolongement sud	
PN 00226	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire extrait du sondage bastion Saint-Clair et de son prolongement sud	
PN 00227	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire extrait du sondage bastion Saint-Clair et de son prolongement sud	
PN 00228	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire extrait du sondage bastion Saint-Clair et de son prolongement sud	
PN 00229	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire extrait du sondage bastion Saint-Clair et de son prolongement sud	
PN 00230	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire extrait du sondage bastion Saint-Clair et de son prolongement sud	
PN 00231	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire extrait du sondage bastion Saint-Clair et de son prolongement sud	
PN 00232	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc calcaire extrait du sondage bastion Saint-Clair et de son prolongement sud	
PN 00233	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Prolongement sud du sondage bastion Saint-Clair	
PN 00234	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Prolongement sud du sondage bastion Saint-Clair	

N° Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Secteur	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00235	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Prolongement sud du sondage bastion Saint-Clair	
PN 00236	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Prolongement sud du sondage bastion Saint-Clair	
PN 00237	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Prolongement sud du sondage bastion Saint-Clair	
PN 00238	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Prolongement sud du sondage bastion Saint-Clair	
PN 00239	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Prolongement sud du sondage bastion Saint-Clair	
PN 00240	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00241	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00242	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00243	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00244	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00245	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00246	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00247	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00248	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Dallot moderne au droit de la jonction entre les immeubles n°7 et 8	
PN 00249	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue d'une tranchée étroite et maçonnerie sous blindage, au droit du n°8 (?)	
PN 00250	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue d'une tranchée étroite et maçonnerie sous blindage, au droit du n°8 (?)	
PN 00251	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue d'une tranchée étroite et maçonnerie sous blindage, au droit du n°8 (?)	
PN 00252	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue d'une tranchée étroite et maçonnerie sous blindage, au droit du n°8 (?)	
PN 00253	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue d'une tranchée étroite et maçonnerie sous blindage, au droit du n°8 (?)	
PN 00254	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée en partie rebouchée au droit du n°1	
PN 00255	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée en partie rebouchée au droit du n°1	
PN 00256	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Tranchée en partie rebouchée au droit du n°1	
PN 00257	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00258	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00259	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00260	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00261	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00262	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00263	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00264	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00265	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Parement est du mur US 2 ? au droit de la montée Coquillat	
PN 00266	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2	
PN 00267	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2	
PN 00268	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2	
PN 00269	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2	
PN 00270	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2	
PN 00271	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2	
PN 00272	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2	
PN 00273	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2	

Lyon 1 - Place Chazette - N°693812 210999

Voirie / Métropole de Lyon

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N°Identifiant		Format	Support	Auteur	Secteur	Description		Orientation
Code	N° cat.					Identification du sujet		
PN	00274	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00275	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00276	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00277	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00278	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00279	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00280	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00281	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00282	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00283	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00284	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00285	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00286	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie au-dessus de l'US 3, observée au droit de l'immeuble n°2		
PN	00287	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie au-dessus de l'US 3, observée au droit de l'immeuble n°2		
PN	00288	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie au-dessus de l'US 3, observée au droit de l'immeuble n°2		
PN	00289	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie au-dessus de l'US 3, observée au droit de l'immeuble n°2		
PN	00290	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Stratigraphie au-dessus de l'US 3, observée au droit de l'immeuble n°2		
PN	00291	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00292	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Maçonnerie antique US 3 au droit de l'immeuble n°2		
PN	00293	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Vue plongeante dans la tranchée		
PN	00294	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Immeuble à l'aplomb		
PN	00295	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Immeuble à l'aplomb		
PN	00296	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Immeuble à l'aplomb		
PN	00297	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00298	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00299	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00300	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00301	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00302	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00303	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00304	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00305	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00306	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00307	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		
PN	00308	JPG	DVD 1	équipe SAVL		Bloc US 10 extrait		

N° Identifiant				Chro.	Datation	Phase	Ctxt.	PL.	N° cat.	Carton	Etat	Production	Description	Comptage						
M	US	Sp.	N° inv.		TPQ									B	F	A	P	NR	NMI	
M	11	C	11	ANT	ANT					1	Stable	Commune claire					1	1		
M	12	C	1	ANT	MED ?		Rés.			1	Stable	Commune claire					6	6		
M	12	C	2	ANT	MED ?		Rés.			1	Stable	Commune sombre grise	Plat à paroi rectiligne (engobe micacé)	2				2	1	
M	12	C	3	ANT	MED ?		Rés.			1	Stable	Amphore	Gaule (pâte calcaire)					1	1	
M	12	C	3	ANT	MED ?		Rés.			1	Stable	Amphore	Lyon ou Bétique				2	2		
M	12	C	4	MED	MED ?					1	Stable	Commune rouge glaçurée	Marmite ? sans col à lèvres courte quadrangulaire (glaçure orange)							
M	15	C	1	ANT	ANT					1	Stable	Amphore	Gaule (pâte calcaire)			1	5	6		
M	21	C	1	ANT	ANT					1	Stable	Métallescente	Gobelet à lèvres moulurée (Bet 310 ?)	1				1	1	
M	21	C	2	ANT	ANT					1	Stable	Commune sombre grise	Commune sombre grise					6	6	
M	21	C	3	ANT	ANT					1	Stable	Amphore	Gaule (pâte calcaire)					1	1	
M	22	C	1	ANT	ANT					1	Stable	Amphore	Gaule (pâte calcaire)					3	3	
M	23	C	1							1	Stable	Commune sombre grise ou cér. non tournée	Vase à fond plat et épais		6			6		
M	24	C	1	ANT	ANT					1	Stable	Métallescente ? CRA ?	Vase à décor de picots (façonnés à la barbotine)					4	4	
M	24	C	2	ANT	ANT					1	Stable	Commune claire						1	1	
M	24	C	3	ANT	ANT					1	Stable	Commune sombre grise	Pot	1				1	1	

Lyon 1 - Place Chazette - N° 69381 2210999

N°Identifiant			Chro.	Datation	Pl.	Carton	Etat de conservation	Catégorie	Description			Comptage					
M	US	Sp.							N° inv.	Type	Couleur	Technique	Ø mm	B	F	A	P
M	21	V	1	ANT		1	Stable	Vaisselle	Coupe hémisphérique sur pied	incolore	Soufflé à la volée				1		1

Lyon 1 - Place Chazette - N°69381 2210999

Voie / Métropole de Lyon

INVENTAIRE DE L'INSTRUMENTUM

N°Identifiant			Chro.	PL	Carton	Etat	Domaine	Catégorie	Matière	Description		Mesures		Comptage	
M	US	Sp.	N° inv.							Identification		Dimensions	Poids	Nb	NMI
M	21	I	1			1	Stable	Art.	Clouterie	Fer	Clou	93 mm		1	1

Lyon 1 - Place Chazette - N° 69381.2210999

Voirie / Métropole de Lyon

INVENTAIRE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

MP	N°Identifiant		Chro.	Datation	Phase	Ctxt.	PL	Carton	Etat	Catégorie	Matière	Description	Comptage		
	US	Sp.	N° inv.		TPQ								Dimensions	Qté	Poids
P	7	L	1	ANT				1	bon	construction	calcaire	Moellon de calcaire rouge à grosses entroques et passées siliceuses prélevé sur le mur US 7		1	7735 g
P	17/19	E	1	ANT				1	bon	mortier		Echantillon de chaux (US 19) et de tuileau (US 17)			419 g
P	26	L	1	MOD				1	bon	construction	choin	Prélèvement de roche sur le bloc US 26 : choin de Villebois		1	410 g
P	25	E	1	ANT				1	bon	mortier		Mortier beige foncé avec enduit de propreté blanc, au lissage grossier			354 g
M	21	E	1	ANT				1	bon	enduit peint		Enduits peints de couleurs blanche et rouge ocre			832 g
M	21	T	1	ANT				1	bon	tuile	terre cuite	Tegula : rebord avec encoche avant droite triangulaire partielle (pâte non calcaire, traces év. d'engobe rouge)		1	
M	21	T	1	ANT				1	bon	tuile	terre cuite	Tegula : rebord avec encoche avant droite droite (pâte non calcaire)		1	
M	21	T	1	ANT				1	bon	tuile	terre cuite	Tegula : rebord (pâte non calcaire)		1	
M	21	T	1	ANT				1	bon	tuile	terre cuite	Imbrex : rebord (pâte non calcaire)		1	

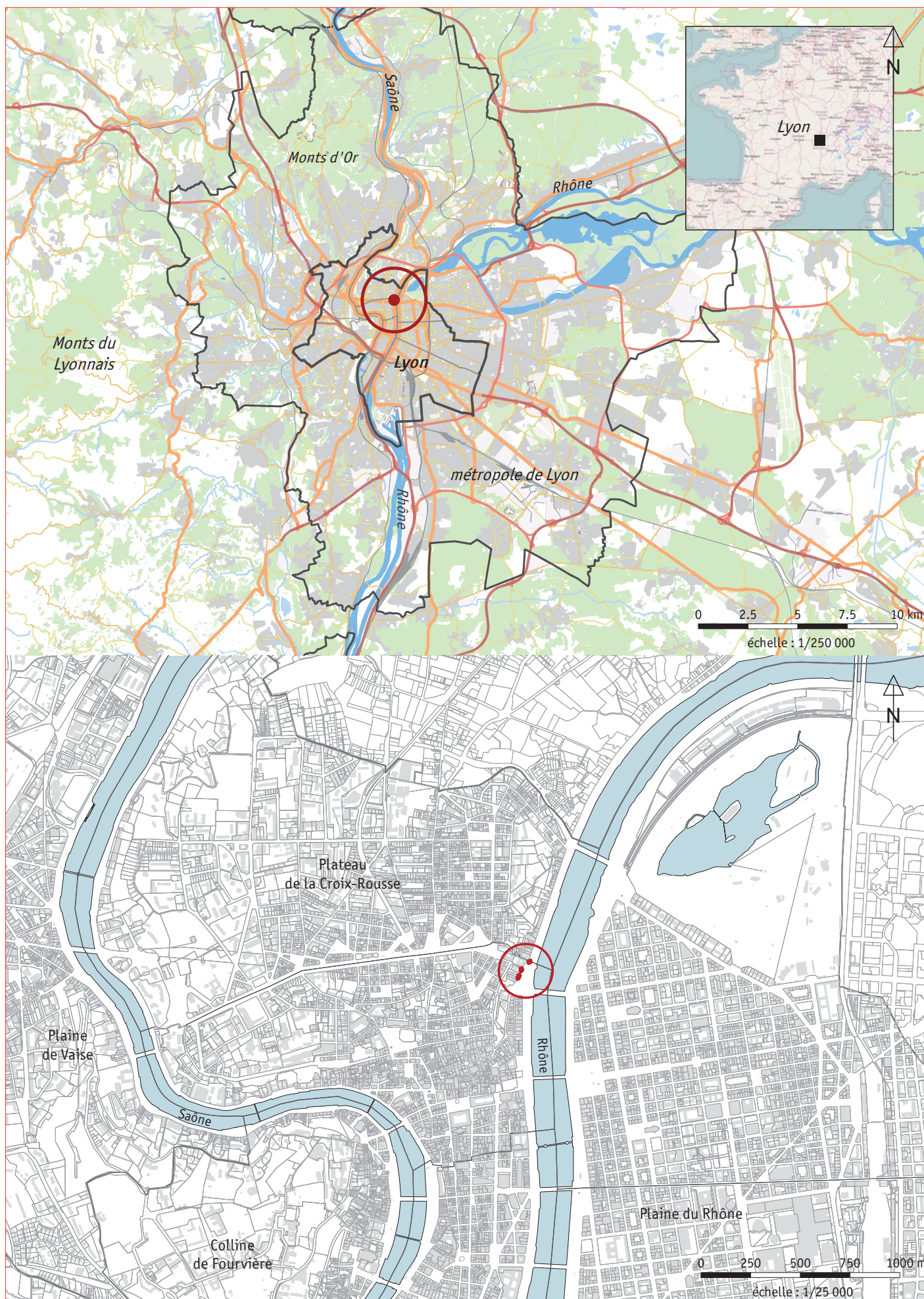
N°Identifiant				Sép.	Chro.	Datation	Pl.	Carton	Etat	Description		Comptage		
P	US	Sp.	N° inv.	n°					de conservation	Régions anatomiques conservées		Sexe	Âge	Mob.
P	11	H	1	Rés.				1	moyen	Bloc crânio-facial et rachis essentiellement		ind.	ad.	
P	11	H	2	Rés.				1	moyen	Crâne, membre supérieur D, coxaux, rachis cervical et thoracique, côte		ind.	imm.	
P	11	H	3	Rés.				1	moyen	Dents erratiques et fragment de pariétal		ind.	ad.	

PLANCHES

Table des planches

1. Localisation de l'opération dans Lyon et son agglomération (1/250000 et 1/25000)
2. Localisation de l'opération sur le cadastre actuel (1/1500)
3. Plan scénographique de Lyon (c. 1544)
4. Découvertes anciennes de murs de quais et de digues au quartier Saint-Clair : Plan général du quartier Saint-Clair (Degerando & Decrenice, 1764) ; La vila de Lion (C. Morail, A. Aramondi, 1555)
5. Les fortifications de Saint-Clair aux XVI^e et XVII^e siècles : Lione. Pianta della cinta muraria et fortificazioni (H. Loume, 1544) ; Antiquissima urbis Lugdunensis ad Rhodanum delineatio (P. Le Beau, 1607)
6. Le quartier Saint-Clair au XVII^e s. selon Simon Maupin : Vue panoramique de la ville de Lyon (S. Maupin, 1635) ; Description au naturel de la ville de Lyon et paysages à l'entour d'icelle (S. Maupin, 1659)
7. Plan et profils d'un terrain où se trouve la fayancerie dans le quartier de St Clair à Lyon (1743 ?)
8. Plan du tènement de Saint-Clair dans la ville de Lyon [en 1749] (c. 1755)
9. Plan du quartier de Saint-Clair de la ville de Lyon (c. 1755)
10. Plan des héritages mouvant de la rente noble de l'abbaye Saint-Pierre (Cl. Contamine, 1755-56)
11. Vue du fort Saint-Clair et d'une partie de la ville de Lion (J.F. de Boissieu, 1760)
12. Vue du quartier Saint-Clair, dans la seconde moitié du XVIII^e s. (J.P.X. Bidault, 1754-78)
13. Projet pour l'entrée de la ville de Lyon par le nouveau chemin de Bresse (F. Grand, 1773)
14. Projets d'avancement de la maison Desjardin en 1801 et 1804
15. Plan et profils en travers du quai Saint-Clair réalisé de 1826 à 1832 : Plan projet du nouveau quai Saint-Clair, 1823 ; Profils en travers du nouveau quai Saint-Clair n°XXII (en bas) et XXIII (en haut), 1823
16. Barrière et place Saint-Clair dans la première moitié du XIX^e siècle : La barrière Saint-Clair à Lyon (B.J. Baron, 1834) ; Quai et place St-Clair - La Croix-Rousse Porte St-Clair - Pont St-Clair - Cours d'Herbouville (V. Fonville, 1851)
17. Exhaussement et rectification du quai Saint-Clair : plan et profils, 1861-1864 : Plan projet d'exhaussement et de rectification du quai Saint-Clair, 1861 ; Profils en travers au droit de la place Saint-Clair et sur l'axe de la rue de Provence, 1861
18. Le mur d'enceinte (US 1) au-devant du 6 place Chazette : vue générale et vue de détail
19. Le mur d'enceinte (US 1) : vue de détail de la fondation et vue en coupe
20. Le mur d'enceinte (US 2) : vue générale au droit du n°2 place Chazette et vue en coupe
21. Fondation du bastion Saint-Clair (US 5) : vue d'ensemble et vue de détail
22. Maçonnerie antique (US 3) au-devant du 3 place Chazette : vue générale et vue en coupe
23. Mur antique (US 8) au-devant du 3 place Chazette : vue générale et vue de détail
24. Bloc de calcaire blanc (US 10) retrouvé au-devant du 2 place Chazette : vues générales
25. Bloc de calcaire blanc (US 10) retrouvé au-devant du 2 place Chazette : vues de détail
26. Maçonnerie antique (US 3) au-devant du 2 place Chazette : vue générale et vue en coupe
27. Mur antique (US 7) découvert au-devant du 7 place Chazette : vue générale et vue de détail
28. Vestiges de l'Antiquité et du Haut Moyen Âge exhumés dans le quartier Saint-Clair

- 29. Plan des vestiges antiques mis au jour place Chazette
- 30. Le quartier Saint-Clair au milieu du XVIII^e siècle
- 31. Le quartier Saint-Clair à la fin du XVIII^e siècle
- 32. Plan des vestiges modernes mis au jour place Chazette
- 33. Pantin du squelette n°1
- 34. Pantin du squelette n°2
- 35. Relevés en plan et en élévation du mausolée découvert sous le 2 place Chazette
- 36. Vues du mausolée découvert sous le 2 place Chazette



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Localisation de l'opération dans Lyon et son agglomération (1/250000 et 1/25000)

Sources : OpenStreetMap & Métropole de Lyon, Cadastre



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Localisation de l'opération sur le cadastre actuel (1/1500)

Sources : Ville de Lyon, Métropole de Lyon, Cadastre

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Plan scénographique de Lyon (c. 1544)

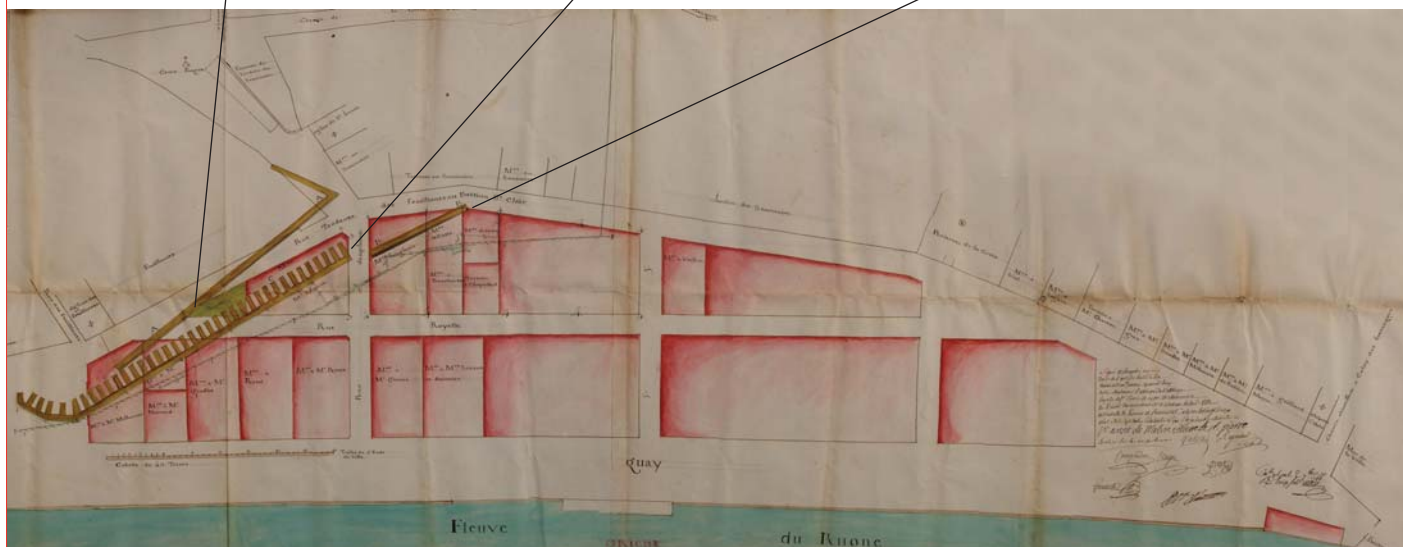
Source : Arch. mun. Lyon, 2 SAT 3, pL. 18-19, 23-24

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

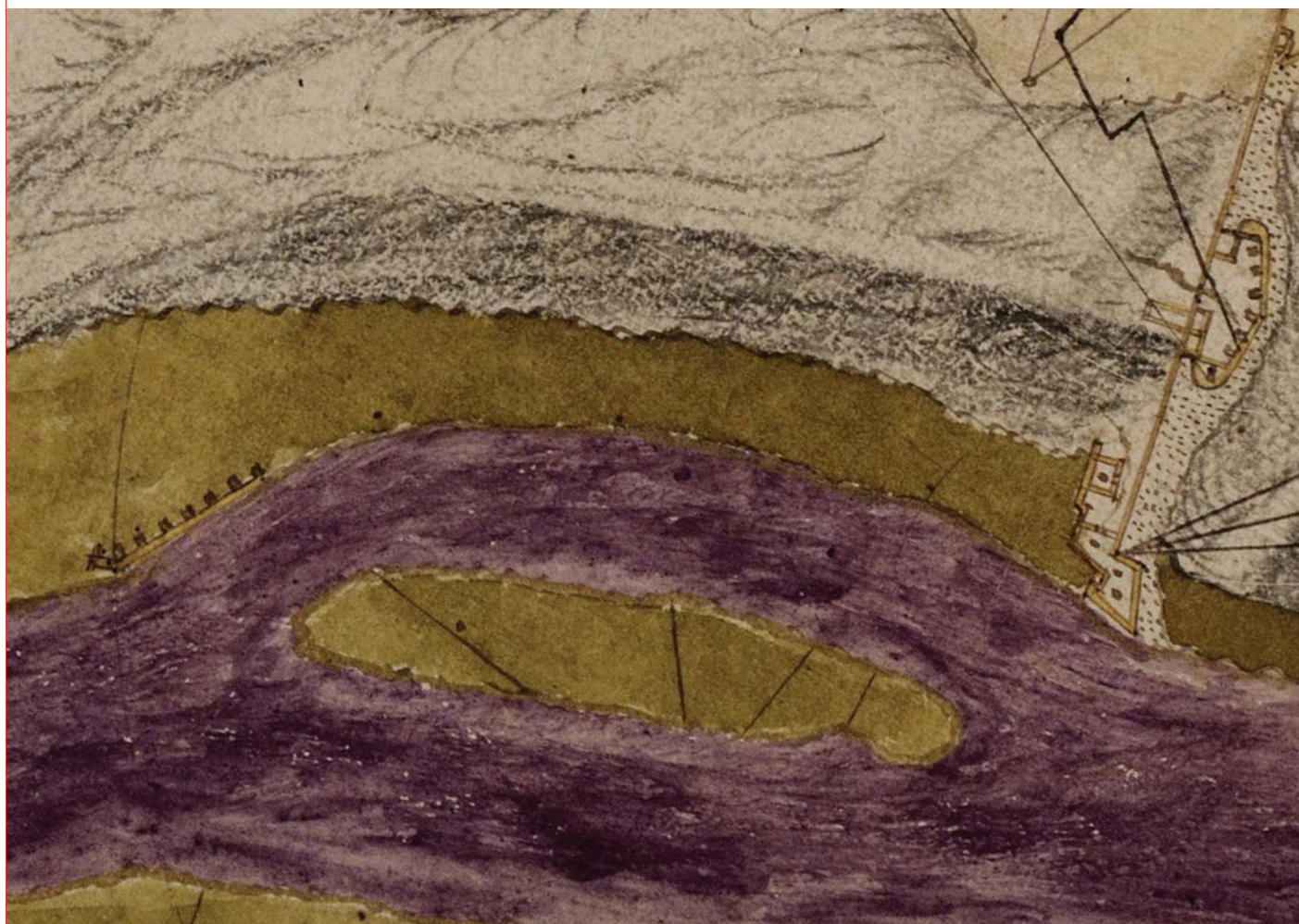
AA : ancien mur construit en pierre de roche et grosse brique avec talus du côté du Rhone, la fondation duquel est prise sur le roc à dix huit pieds de profondeur au-dessus du pavé, vis à vis la maison Courageau cy-devant Morand.

BB : autre ancien mur construit en pierre de roche dont la profondeur de la fondation est au-dessous des plus basses eaux.

CC : mur de terrasse avec contrefort de construction plus moderne que celle du mur AA; le remplissage entre lesd. deux murs CC AA est en gravois et decombrements raportés.



Plan général du quartier Saint-Clair (Degerando & Decrenice, 1764)



La vila de Lion (C. Morail, A. Aramondi, 1555)

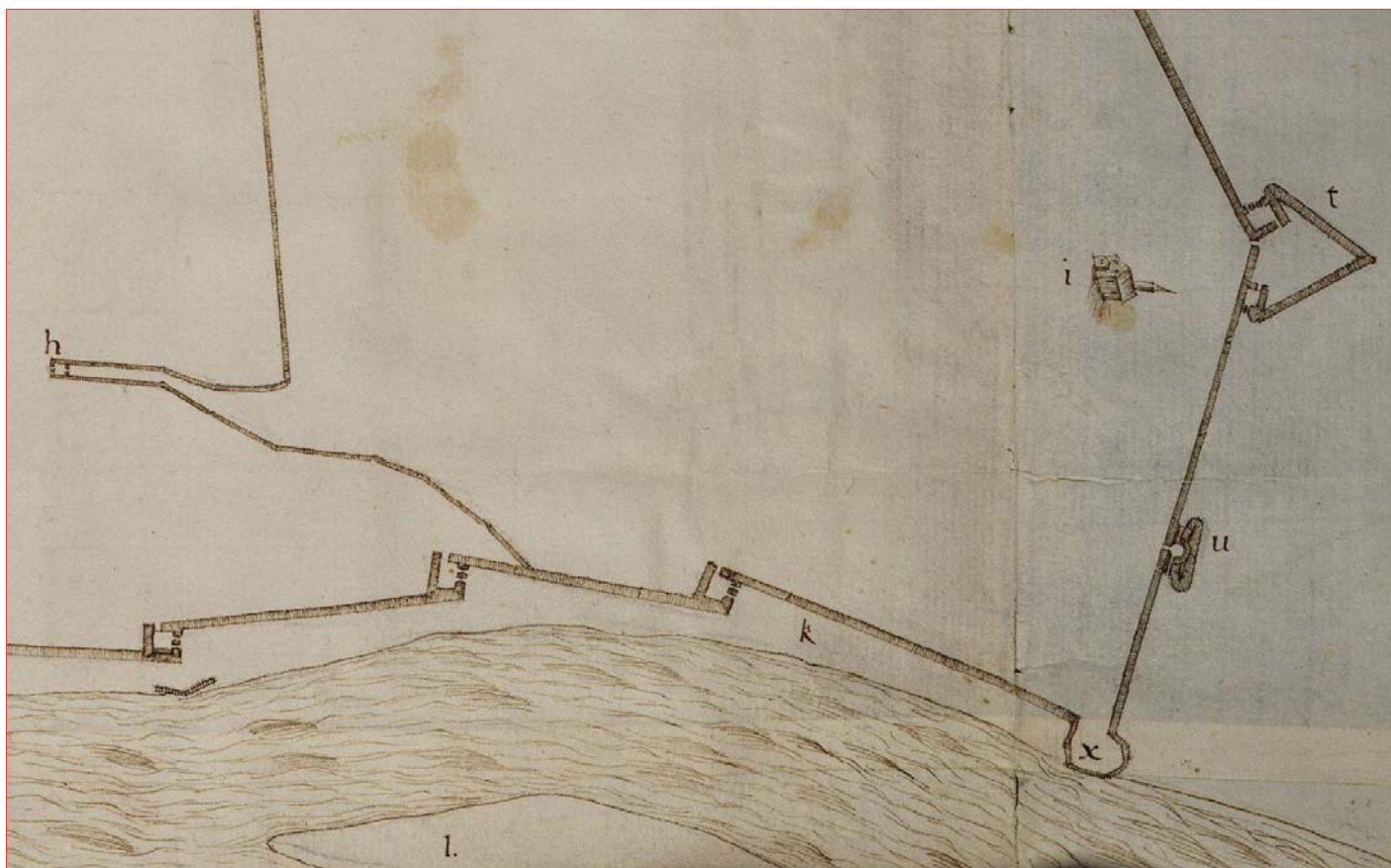


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

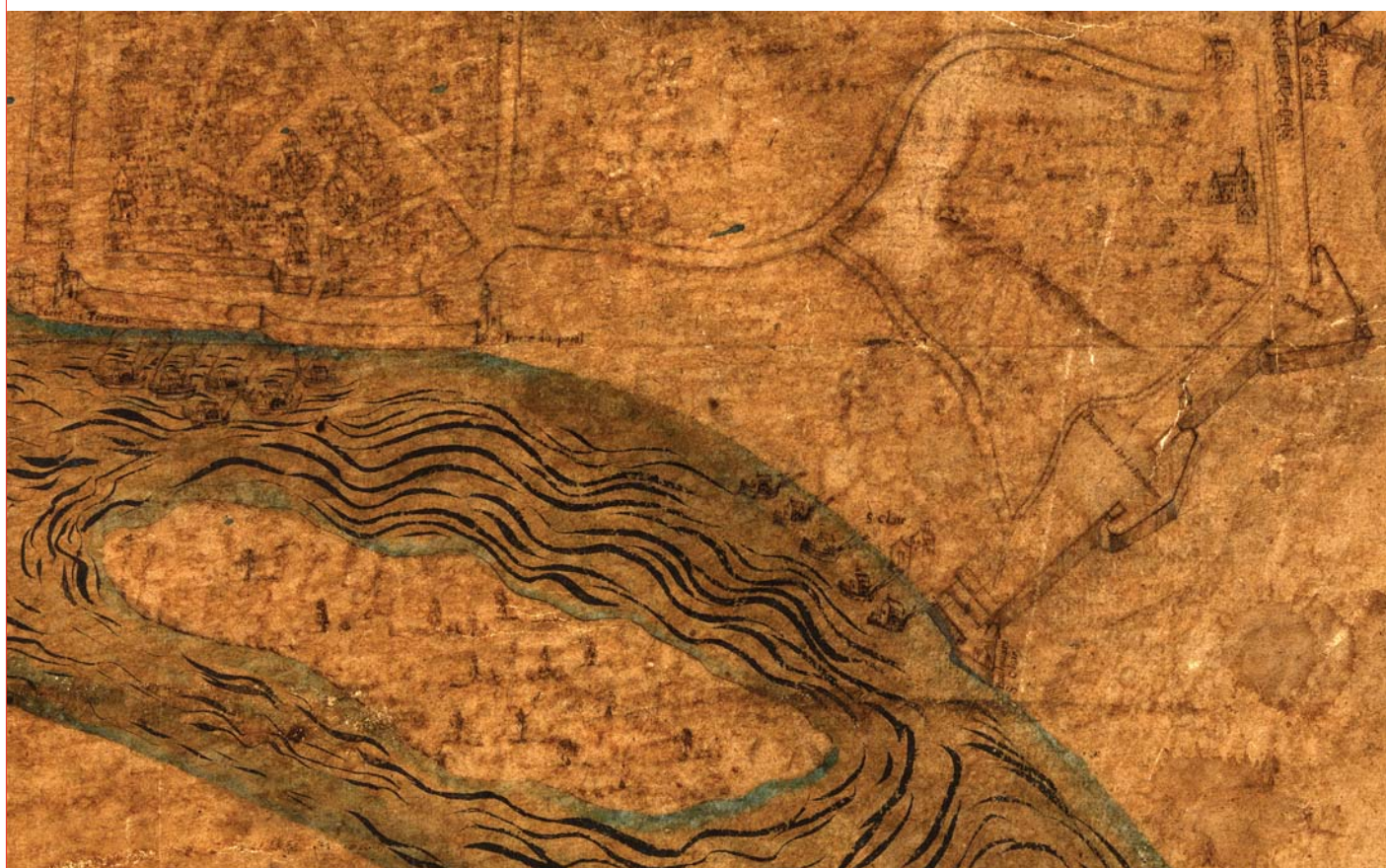
Découvertes anciennes de murs de quais et de digues au quartier Saint-Clair

Source : Arch. dép. Rhône, 3E 7047 (en haut) ; Arch. Stato Torino, Bibl. antica, Ms, Arch. mil., vol. 5, fol. 26v-27 (en bas)

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Lione. Pianta della cinta muraria et fortificazioni (H. Loume, 1544)



Antiquissima urbis Lugdunensis ad Rhodanum delineatio (P. Le Beau, 1607)

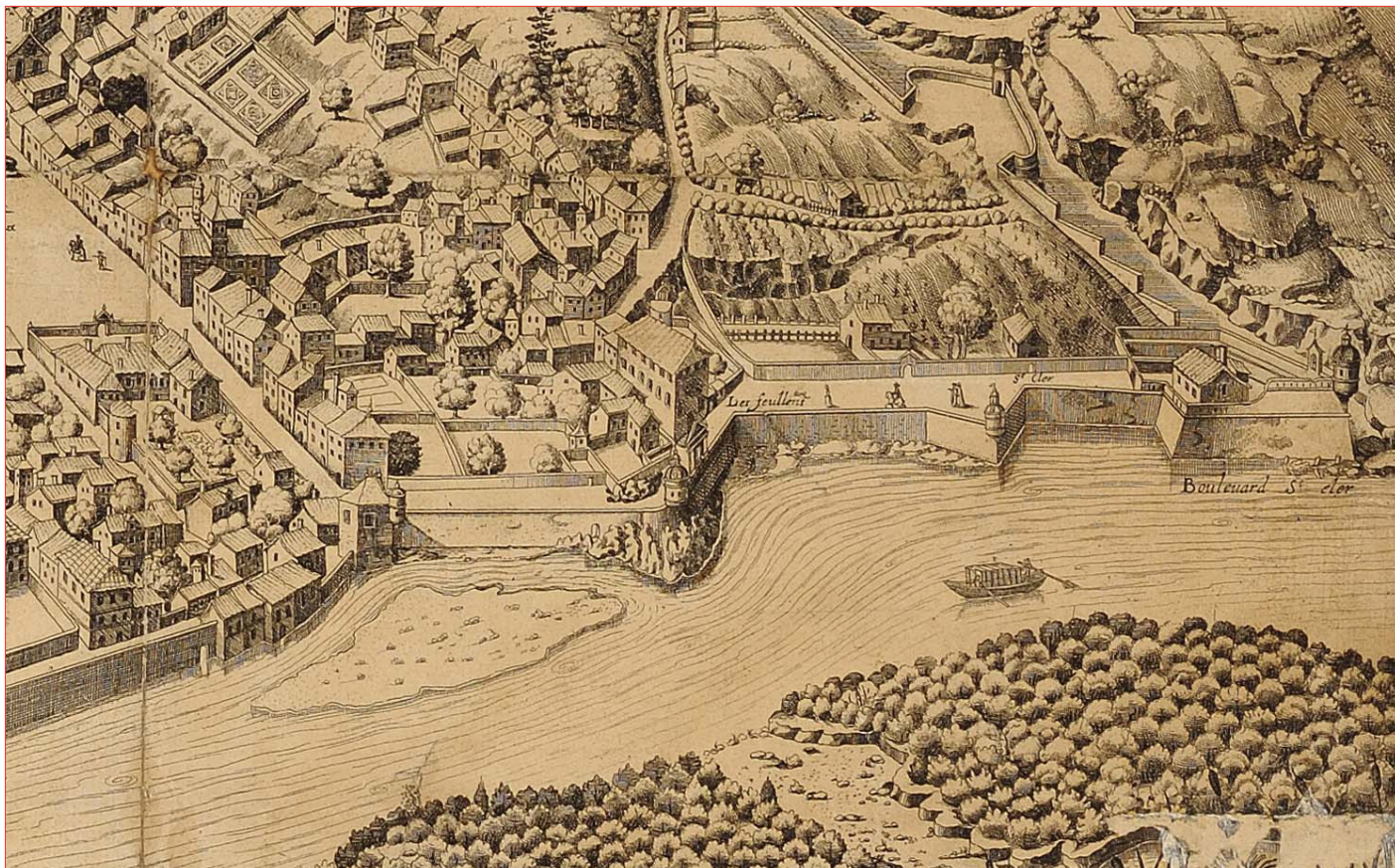


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Les fortifications de Saint-Clair aux XVI^e et XVII^e siècles

Source : Arch. Stato Torino, ArchMil vol. 3, fol. 50-51 (en haut) ; Arch. mun. Lyon, 1 S 150 (en bas)

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Vue panoramique de la ville de Lyon (S. Maupin, 1635)



Description au naturel de la ville de Lyon et paysages à l'entour d'icelle (S. Maupin, 1659)

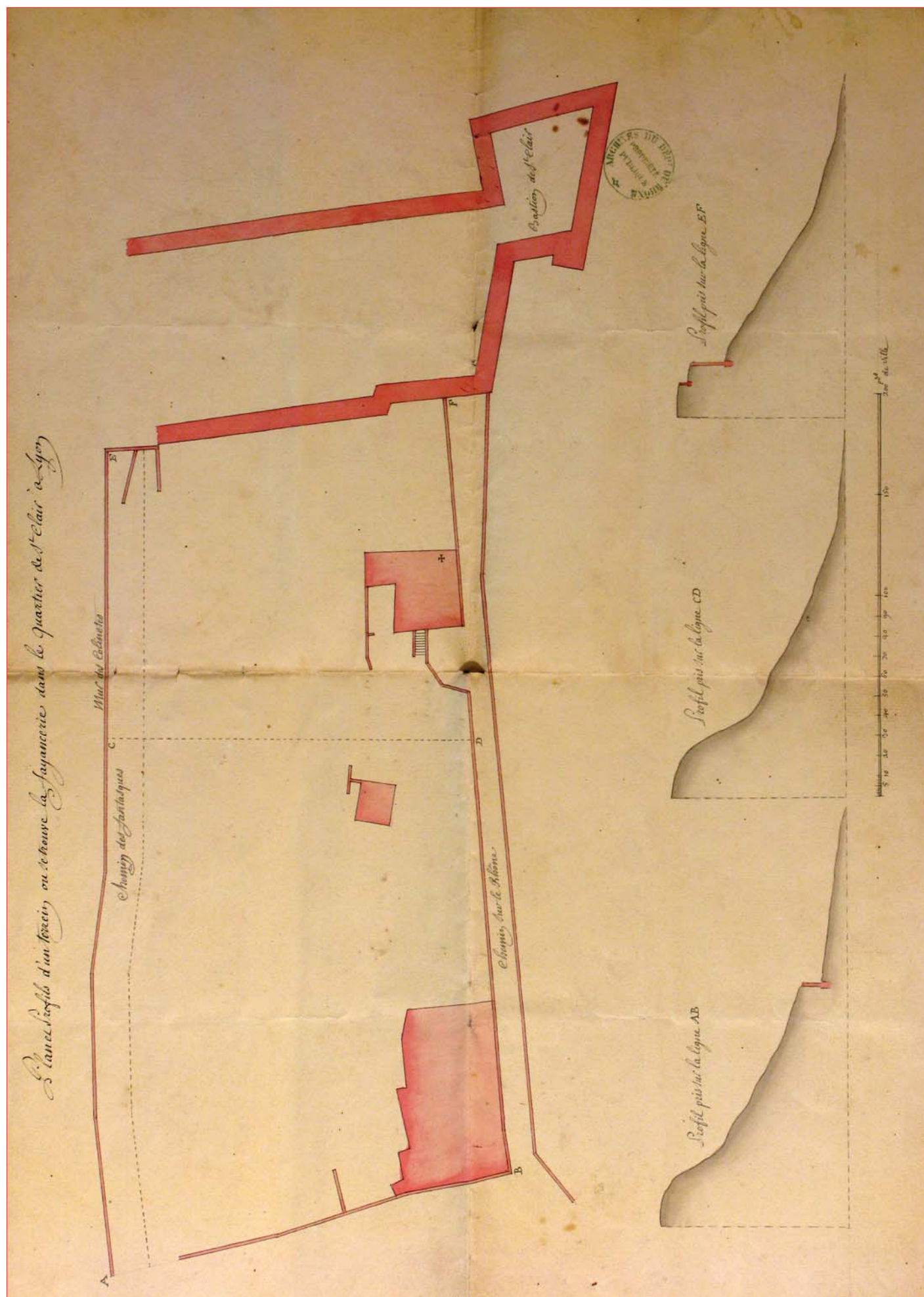


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Le quartier Saint-Clair au XVII^e s. selon Simon Maupin.

Source : Musée Gadagne n°60.6.1 (en haut) ; Arch. mun. Lyon, 2 S 912 (en bas)

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



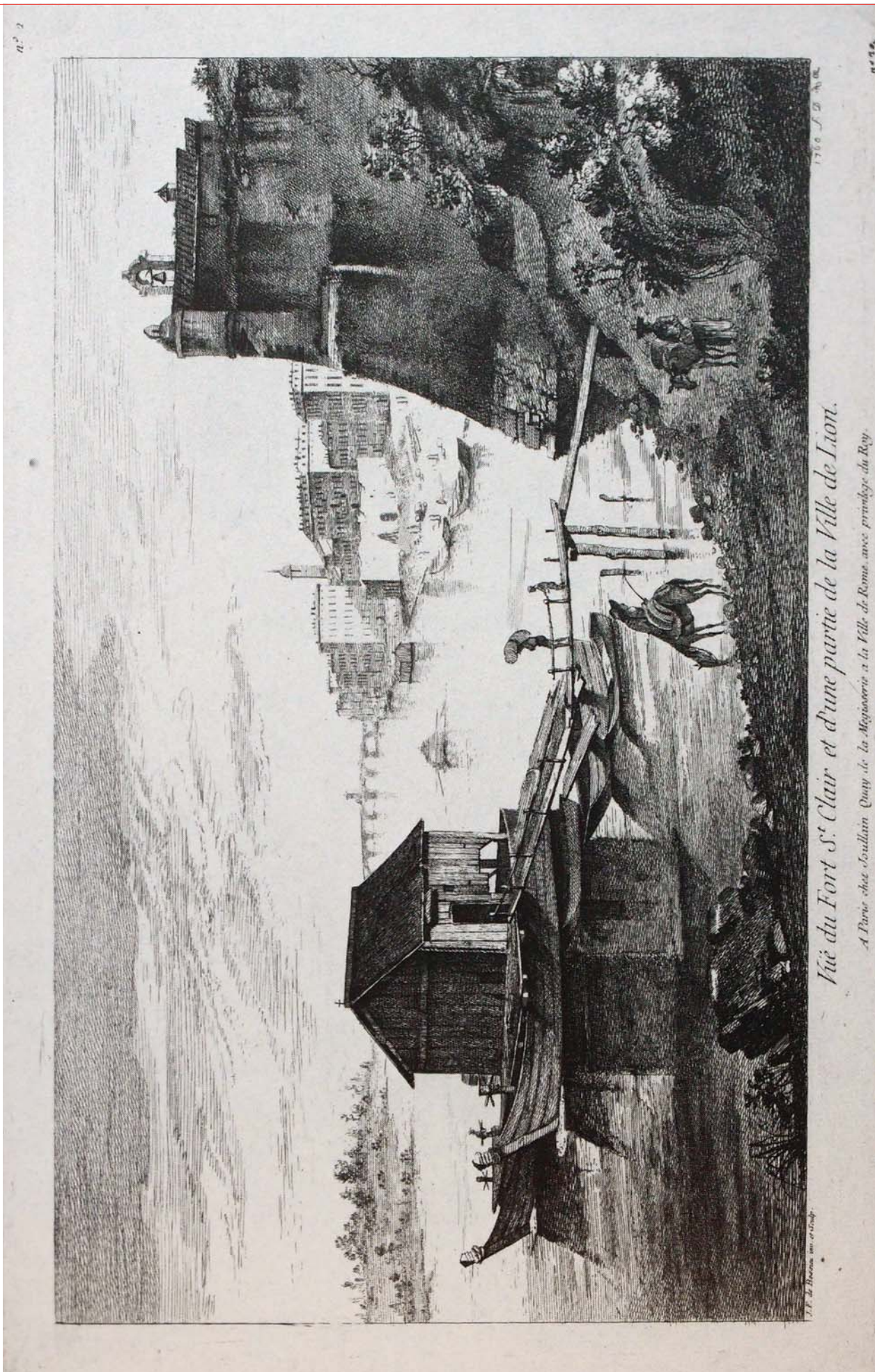
Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Plan et profils d'un terrain où se trouve la fayancerie dans le quartier de St Clair à Lyon, 1743 ?

Sources : Arch. dép. Rhône, 27 H 428 (autre exemplaire : Arch. mun. Lyon, 3 S 163)





Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Vue du fort Saint-Clair et d'une partie de la ville de Lyon (J.F. de Boissieu, 1760)

Source : M.F. Perez, L'œuvre gravé de Jean-Jacques de Boissieu (1736-1810), Genève, 1994, n°13.

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

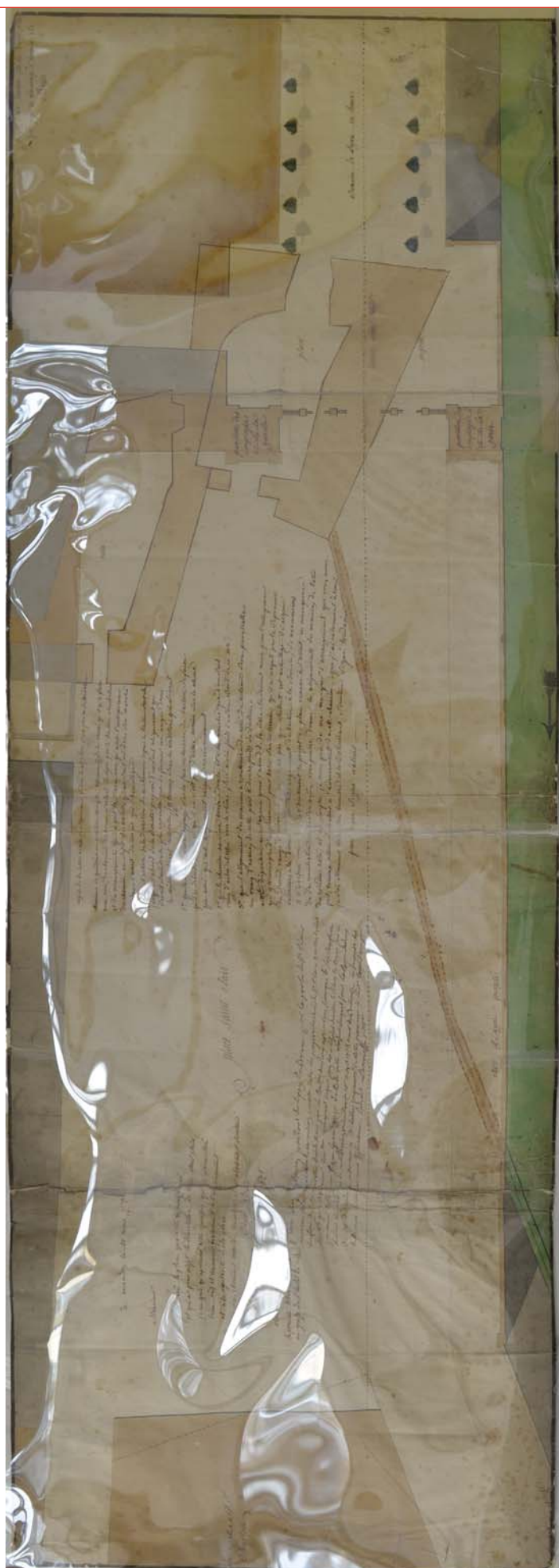


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Vue du quartier Saint-Clair, dans la seconde moitié du XVIII^e s. (J.P.X. Bidault, 1754-78)

Source : Arch. dép. du Rhône, FG B635 n°4.

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

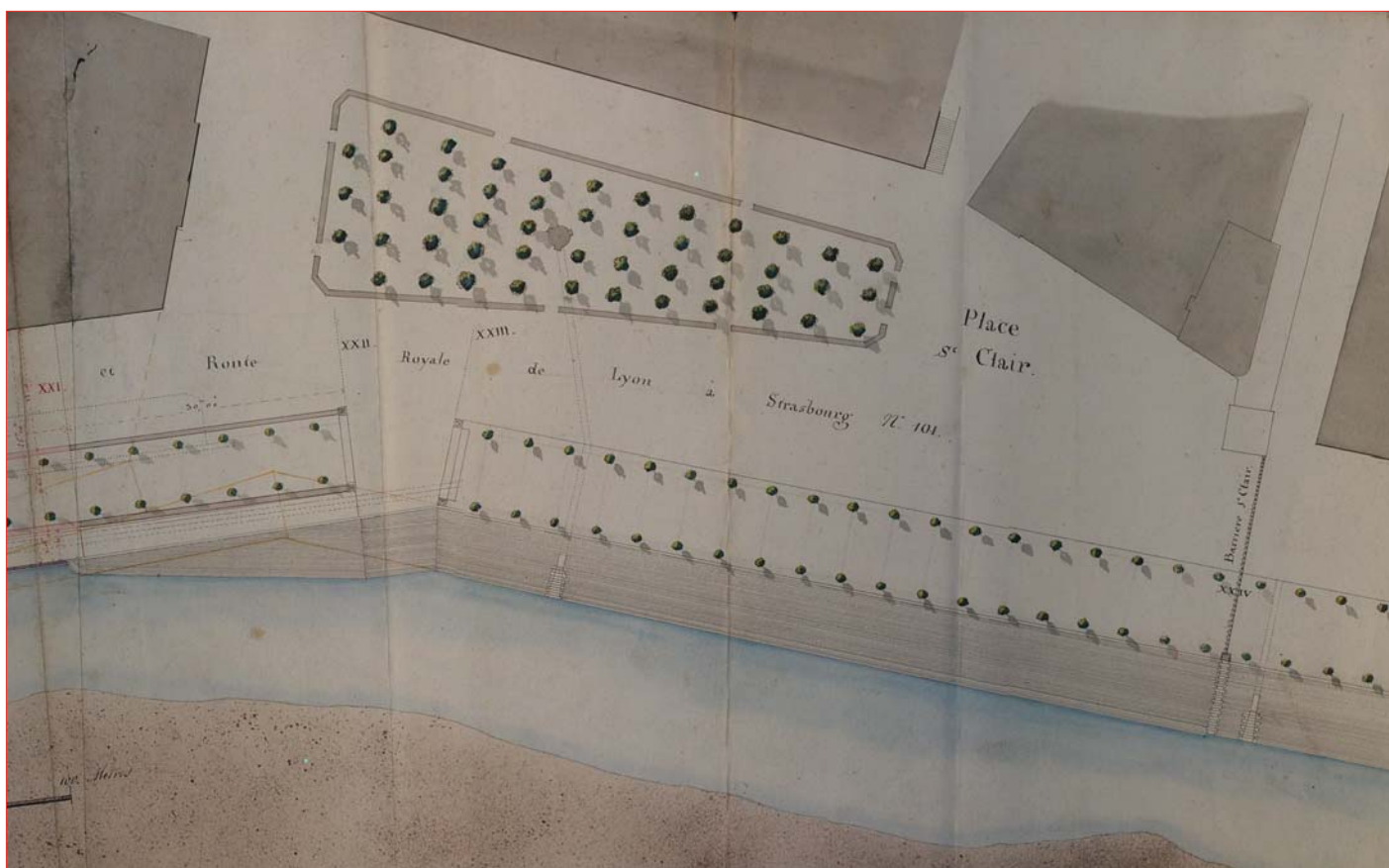
Projet pour l'entrée de la ville de Lyon par le nouveau chemin de Bresse (F. Grand, 1773)

Source : Arch. dép. du Rhône, 3 PL 580.

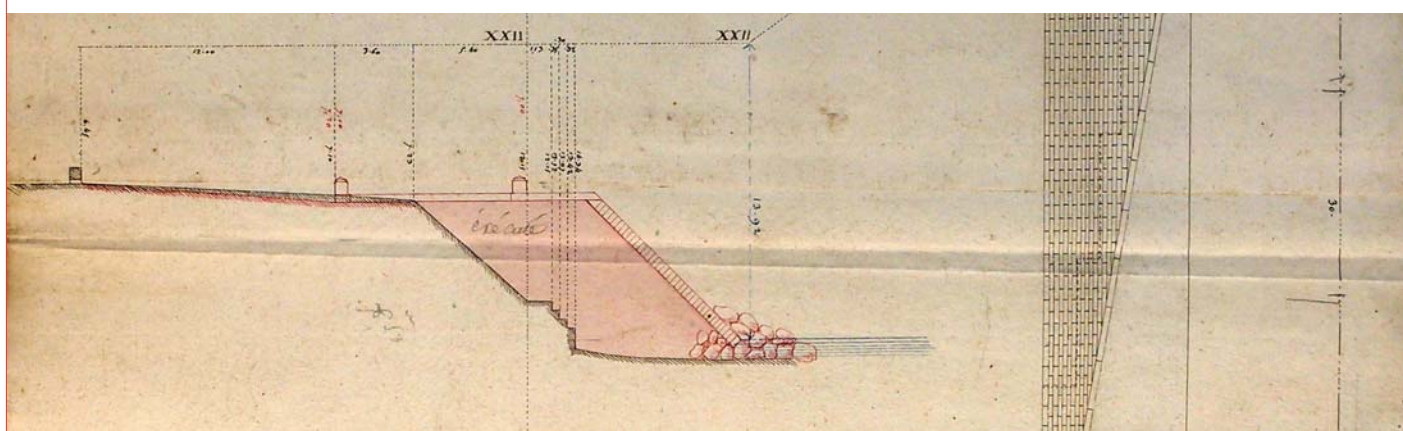
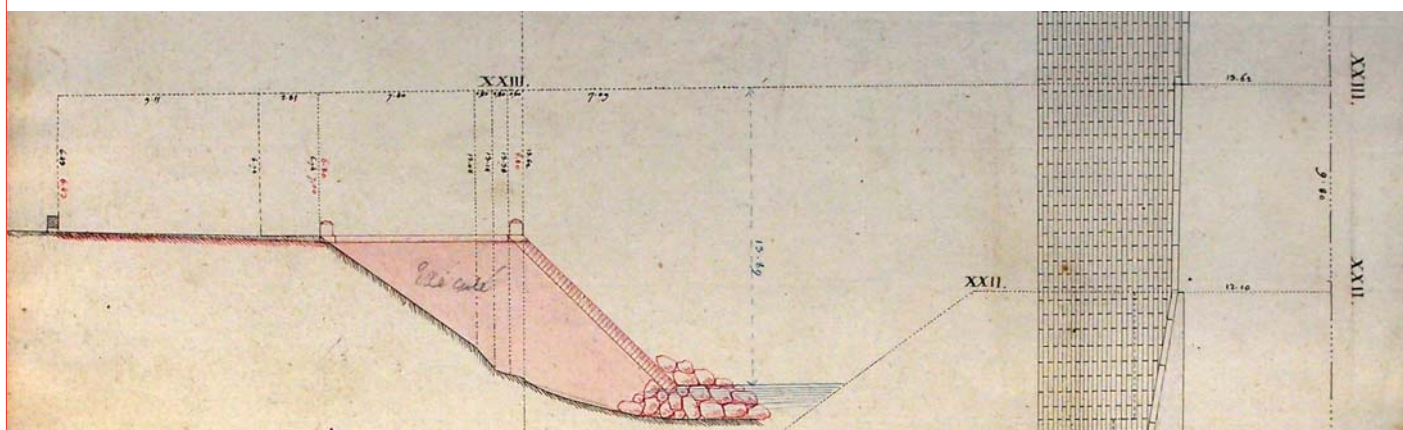
[illegible]

Source : Arch. dép. Rhône, S52 (en haut) ; Arch. mun. Lyon, 3 S 241 (et 3 S 242 en vignette).

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Plan projet du nouveau quai Saint-Clair, 1823



Profils en travers du nouveau quai Saint-Clair n°XXII (en bas) et XXIII (en haut), 1823





La barrière Saint-Clair à Lyon (B.J. Baron, 1834)



Quai et place St-Clair - La Croix-Rousse Porte St-Clair - Pont St-Clair - Cours d'Herbouville (V. Fonville, 1851)

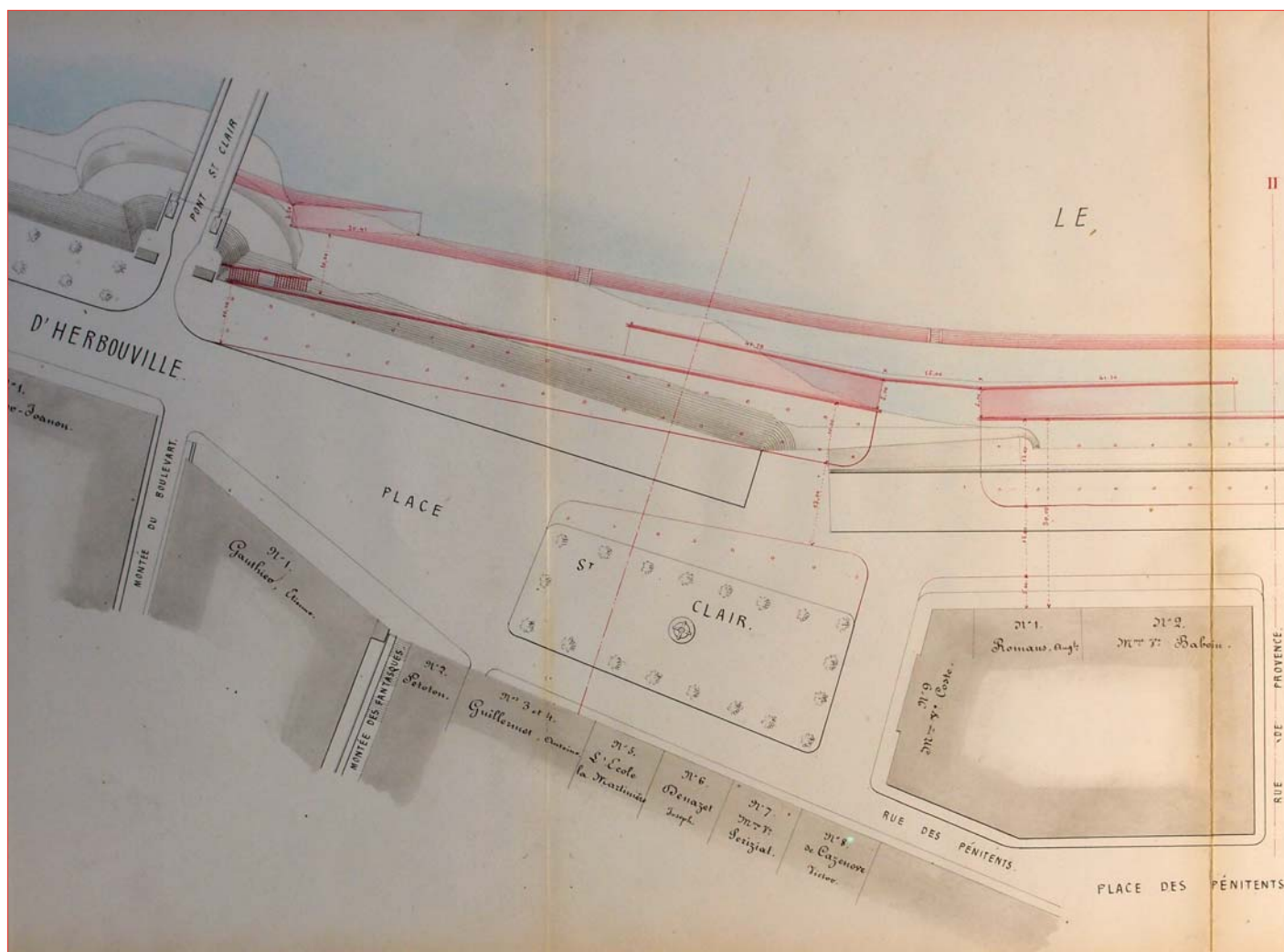


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

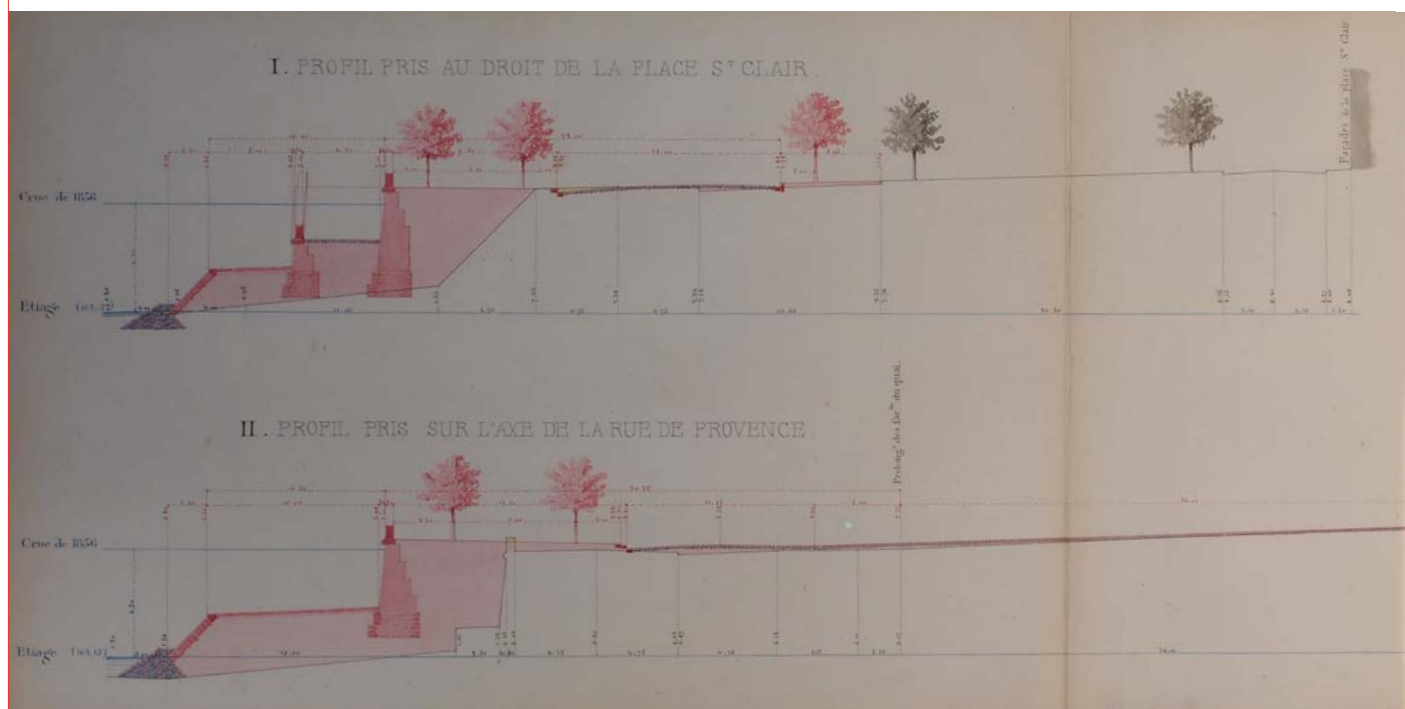
Barrière et place Saint-Clair dans la première moitié du XIX^e siècle

Source : Bibl. mun. Lyon FR19BAR001173 (en haut) ; Musée Gadagne n°1328.15 (en bas)

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Plan projet d'exhaussement et de rectification du quai Saint-Clair, 1861



Profils en travers au droit de la place Saint-Clair et sur l'axe de la rue de Provence, 1861



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Exhaussement et rectification du quai Saint-Clair : plan et profils, 1861-1864

Source : Arch. dép. Rhône, S 1372

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

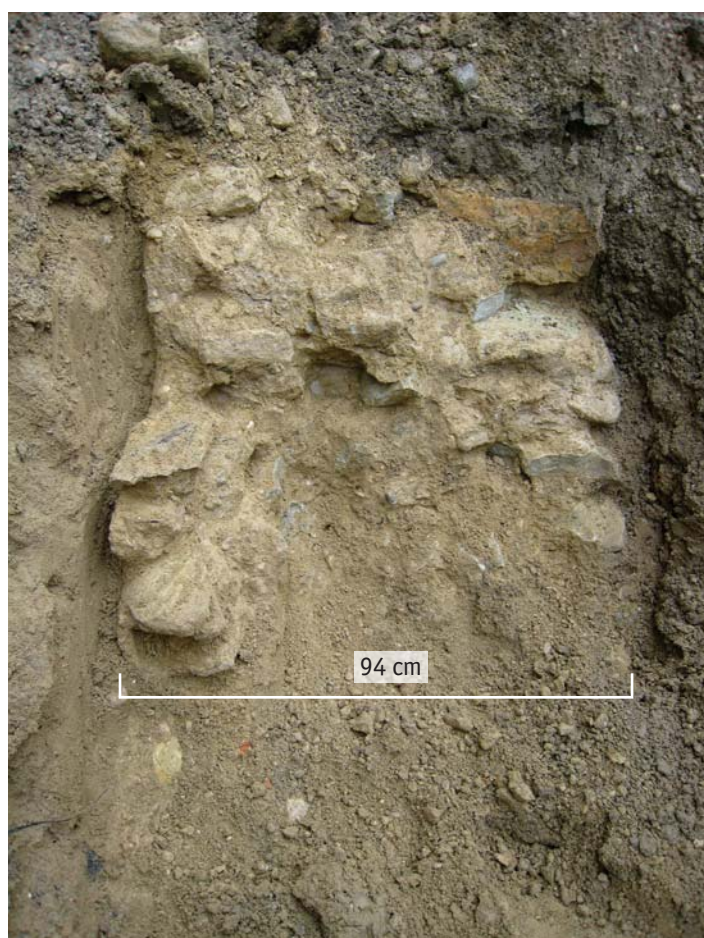


Vue générale du mur US 1 (parement est)



Vue de détail du parement est du mur US 1



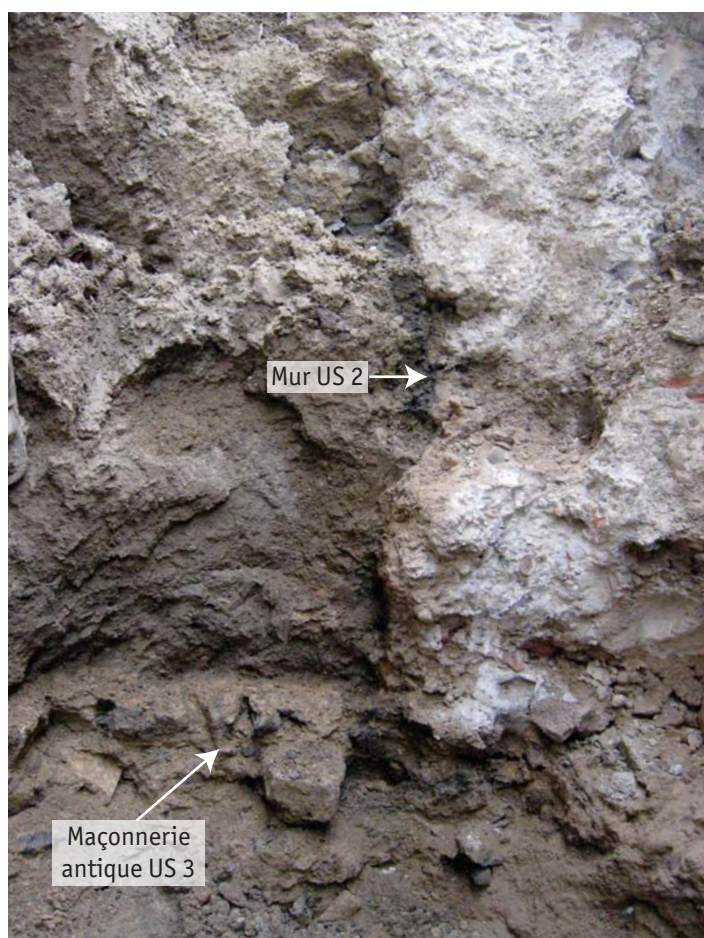


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Le mur d'enceinte (US 1) : vue de détail de la fondation et vue en coupe

Photographies : SAVL

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Le mur d'enceinte (US 2) : vue générale au droit du n°2 place Chazette et vue en coupe

Photographies : SAVL

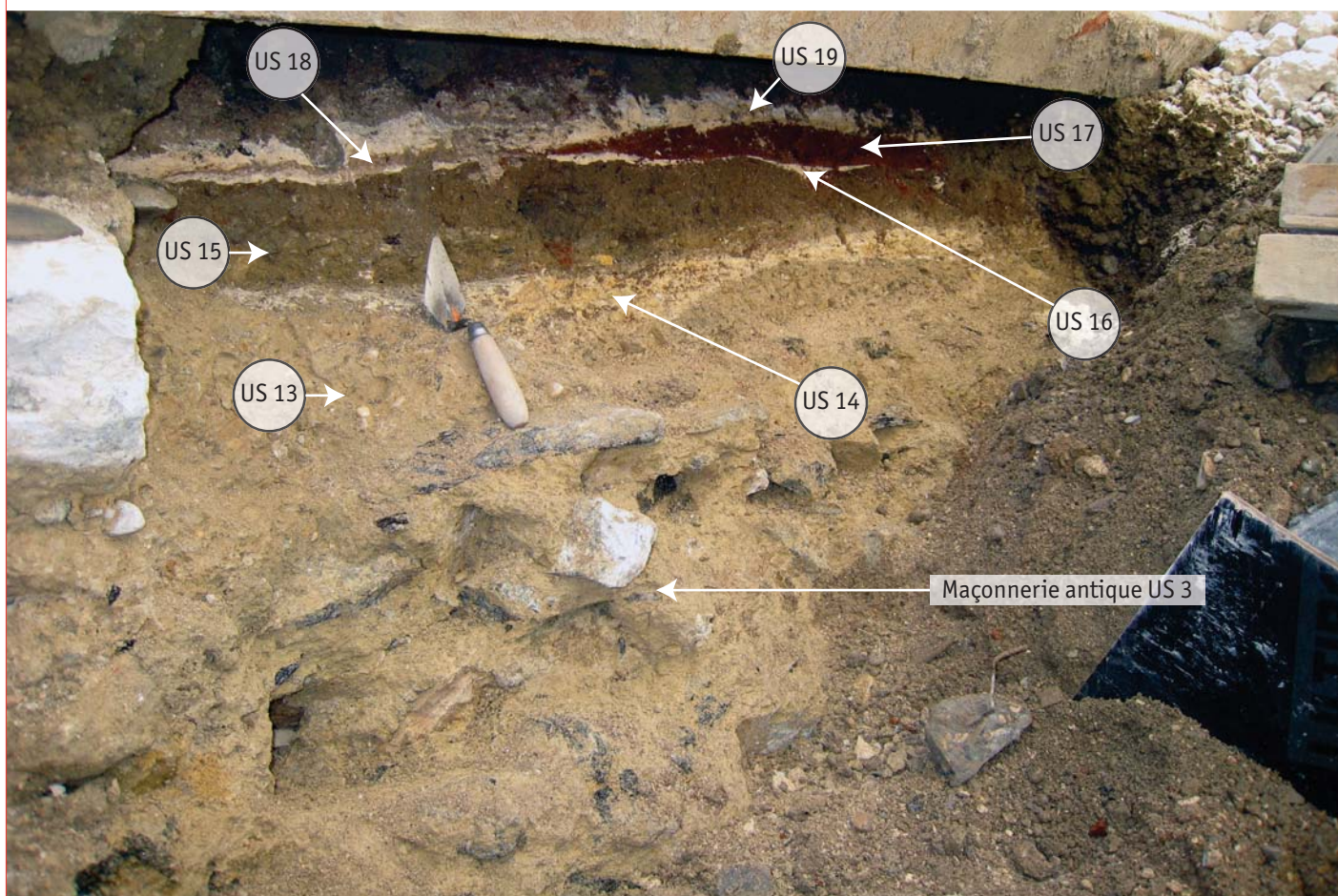
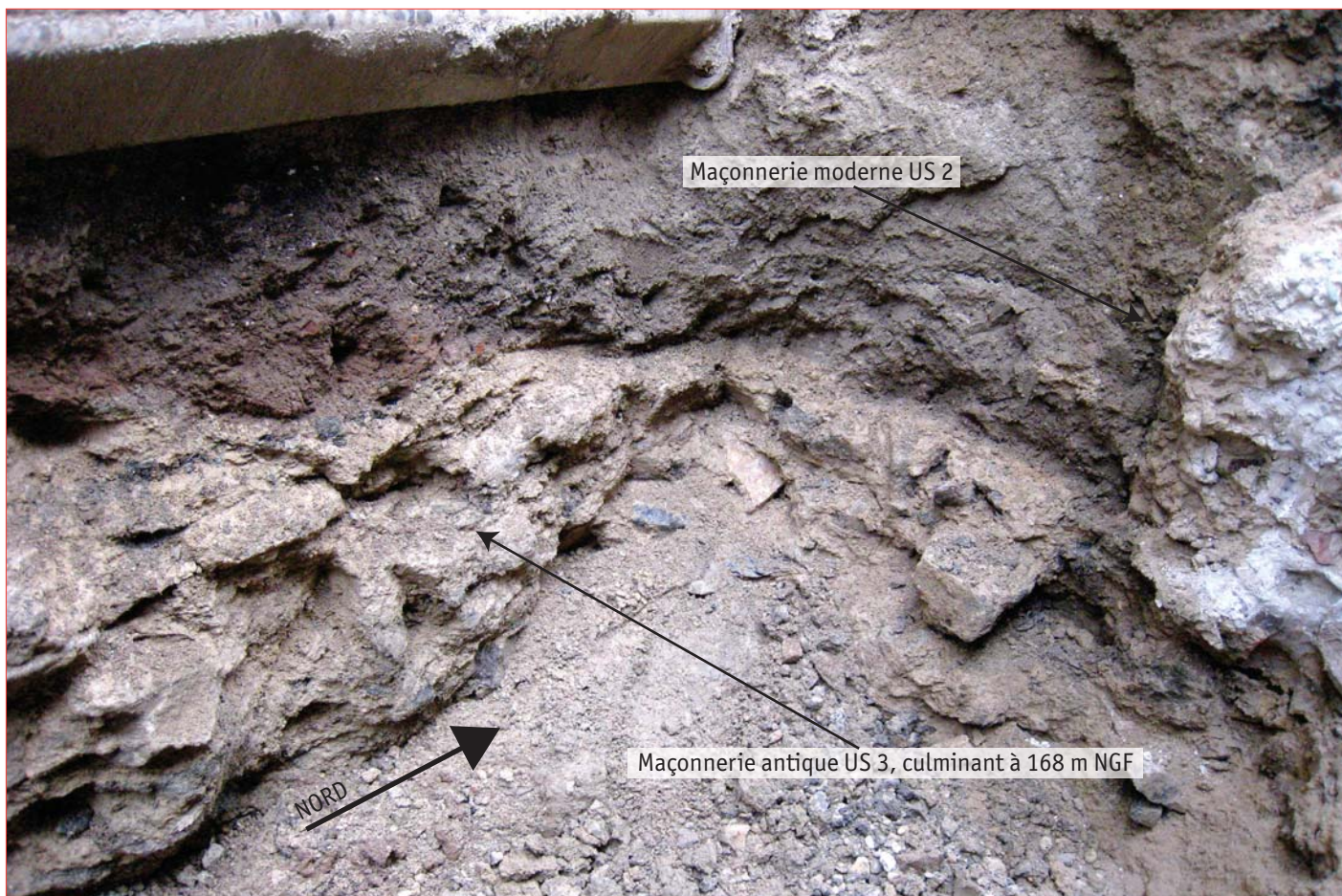


Vue générale de la maçonnerie US 5 depuis le sud



Maçonnerie de pierres de taille de choïn (US 4), orienté d'ouest en est, au nord du bastion



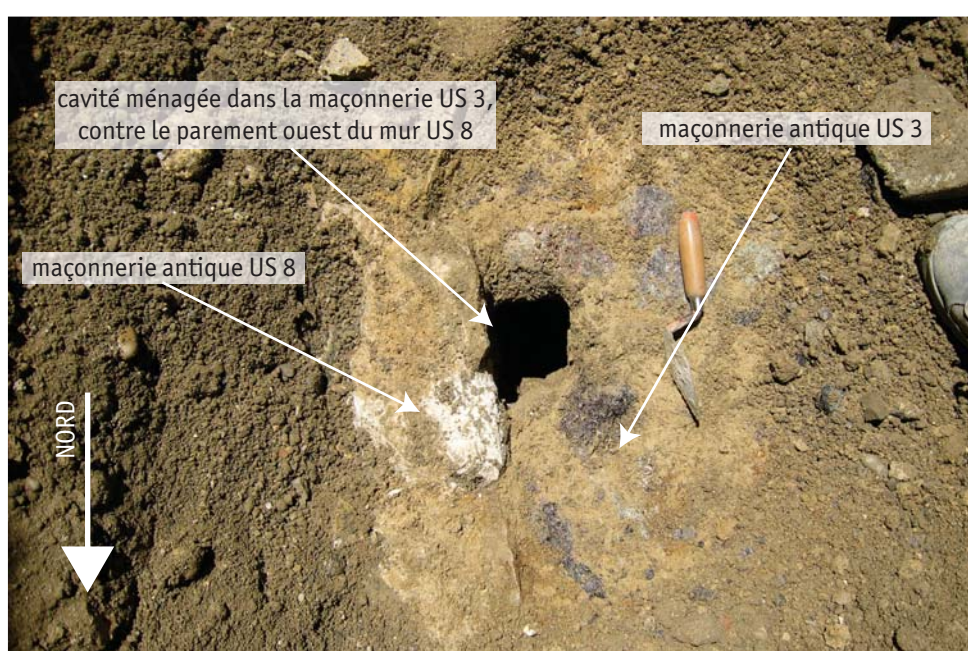


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Maçonnerie antique (US 3) au-devant du 3 place Chazette : vue générale et vue en coupe

Photographies : SAVL



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

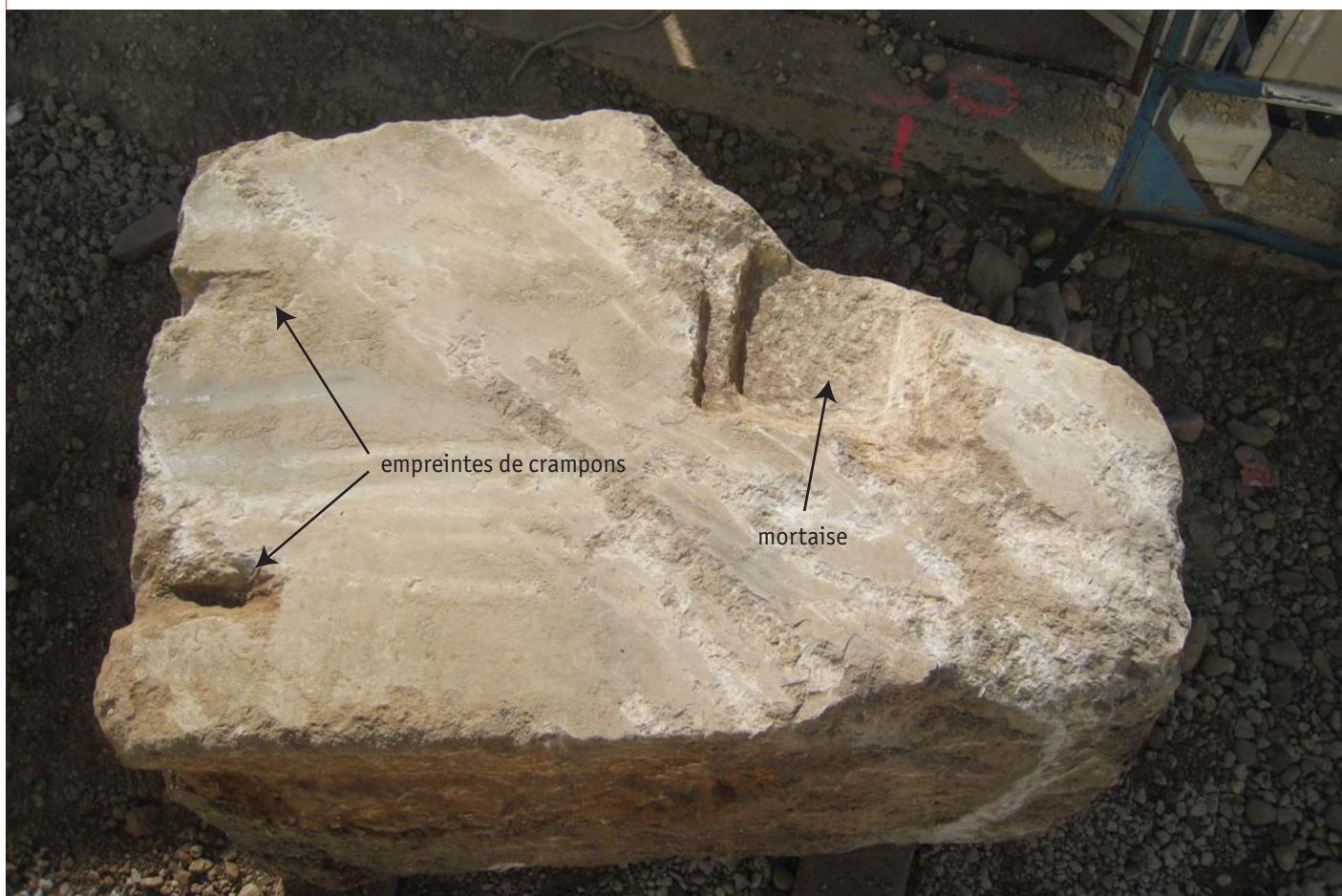
SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Mur antique (US 8) au-devant du 3 place Chazette : vue générale et vue de détail

Photographies : SAVL



Bloc US 10 *in situ* découvert au devant de l'immeuble n°2





bandeau d'anathyrose

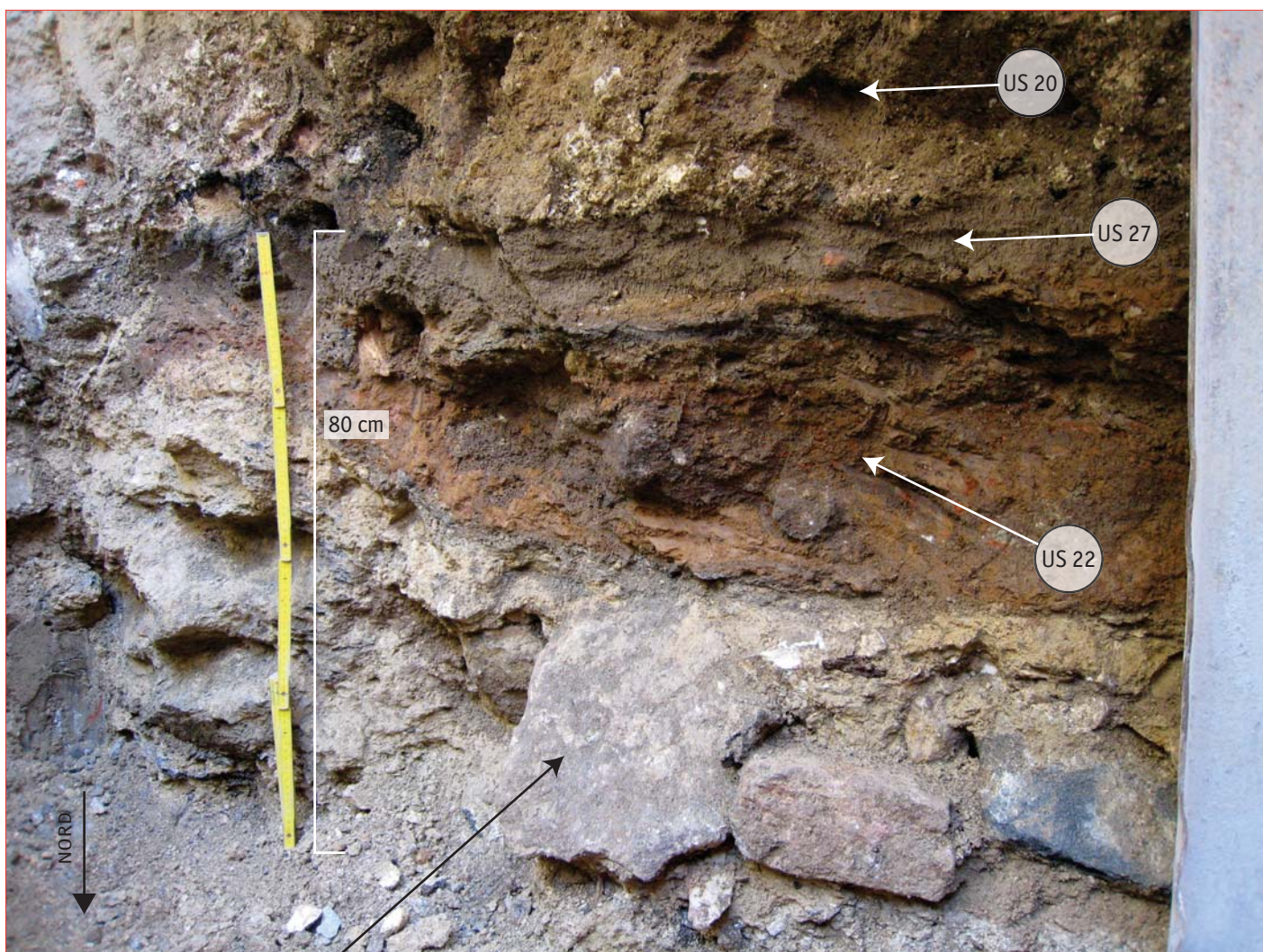


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Bloc de calcaire blanc (US 10) retrouvé au-devant du 2 place Chazette : vues de détail

Photographies : SAVL



maçonnerie antique US 3



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Maçonnerie antique (US 3) au-devant du 2 place Chazette : vue générale et vue en coupe

Photographies : SAVL

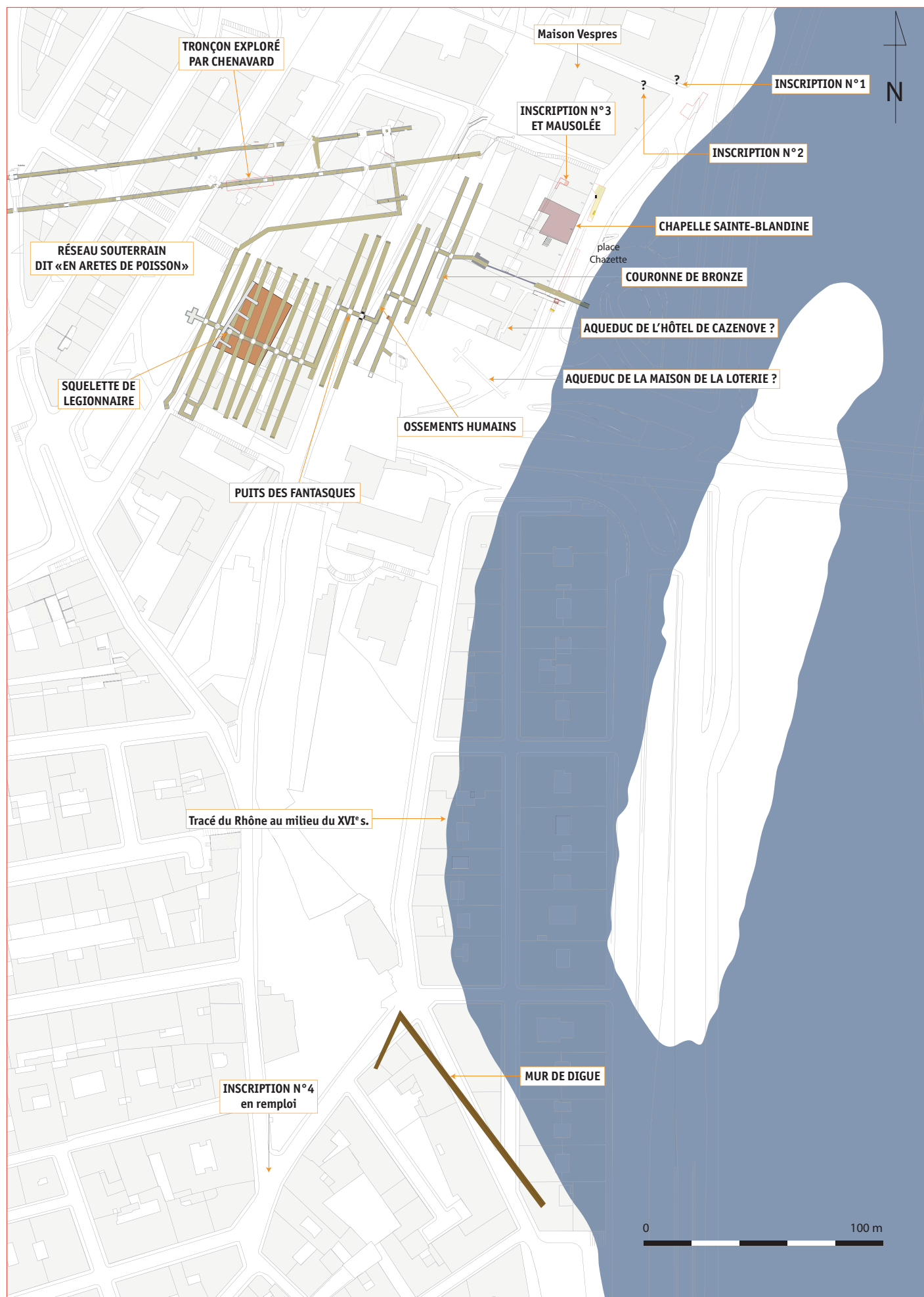


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Mur antique (US 7) découvert au-devant du 7 place Chazette : vue générale et vue de détail

Photographies : SAVL

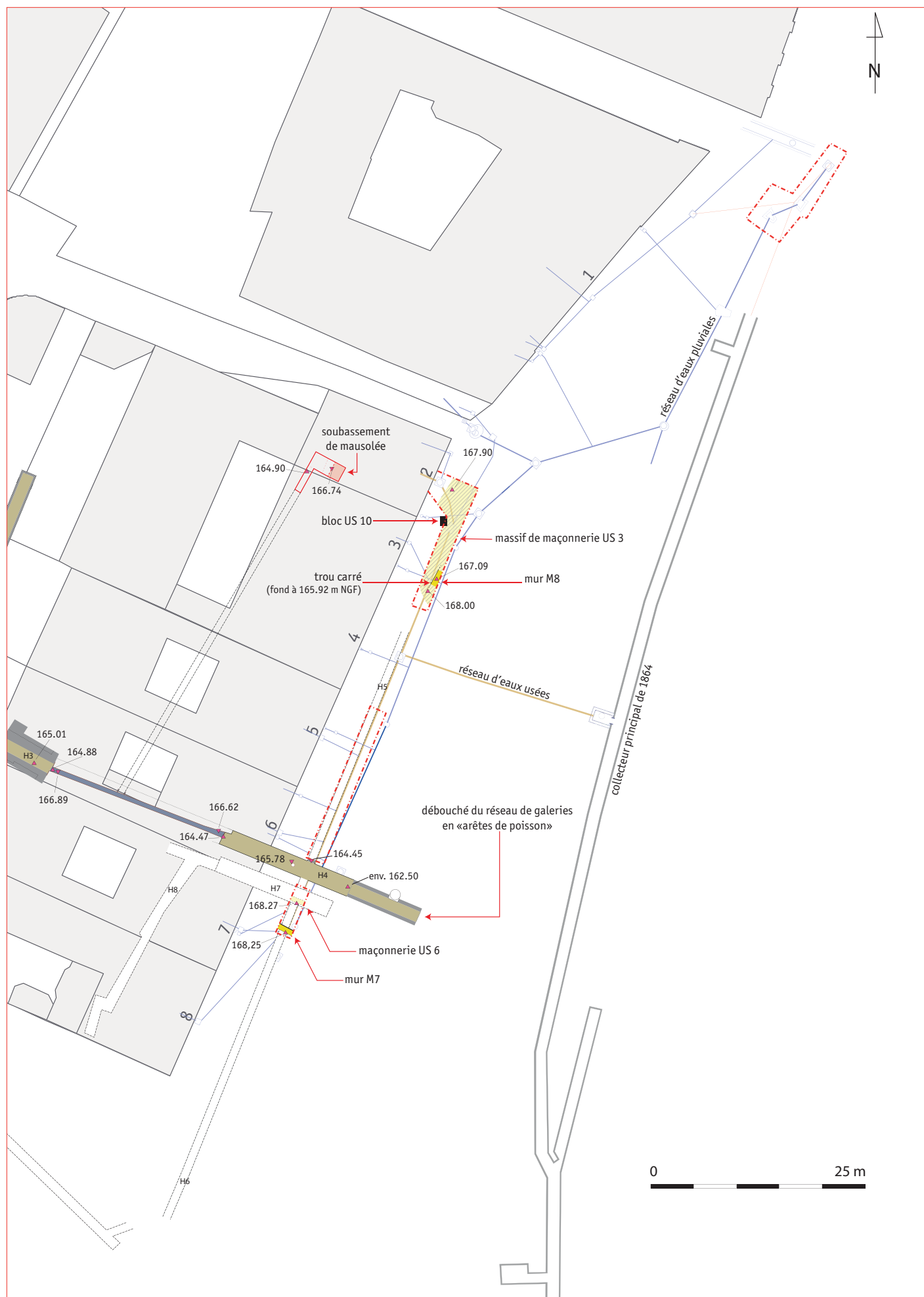


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Vestiges de l'Antiquité et du haut Moyen Âge exhumés dans le quartier Saint-Clair

DAO : C. Ducourthial

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

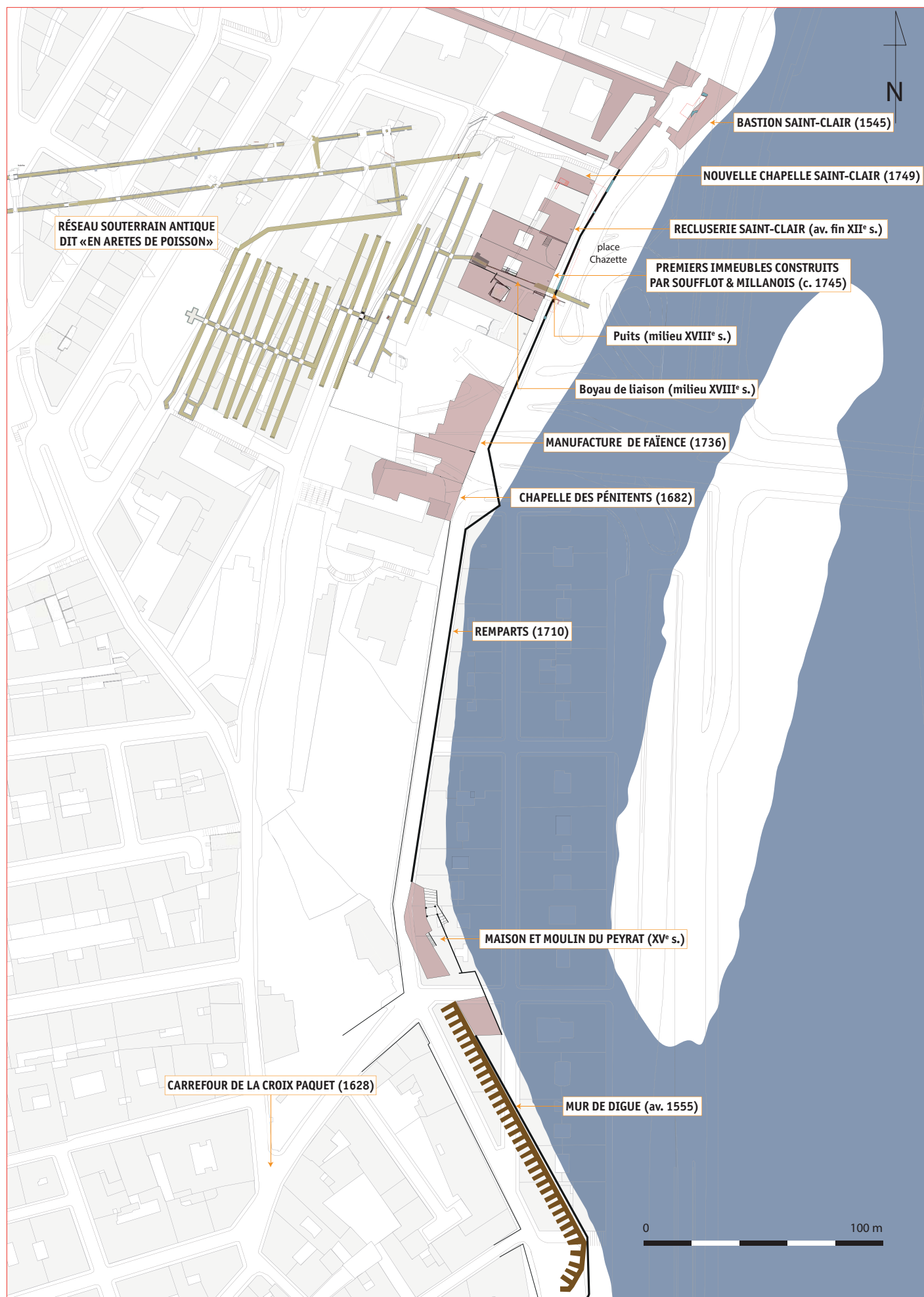


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Plan des vestiges antiques mis au jour place Chazette

DAO : C. Ducourthial

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

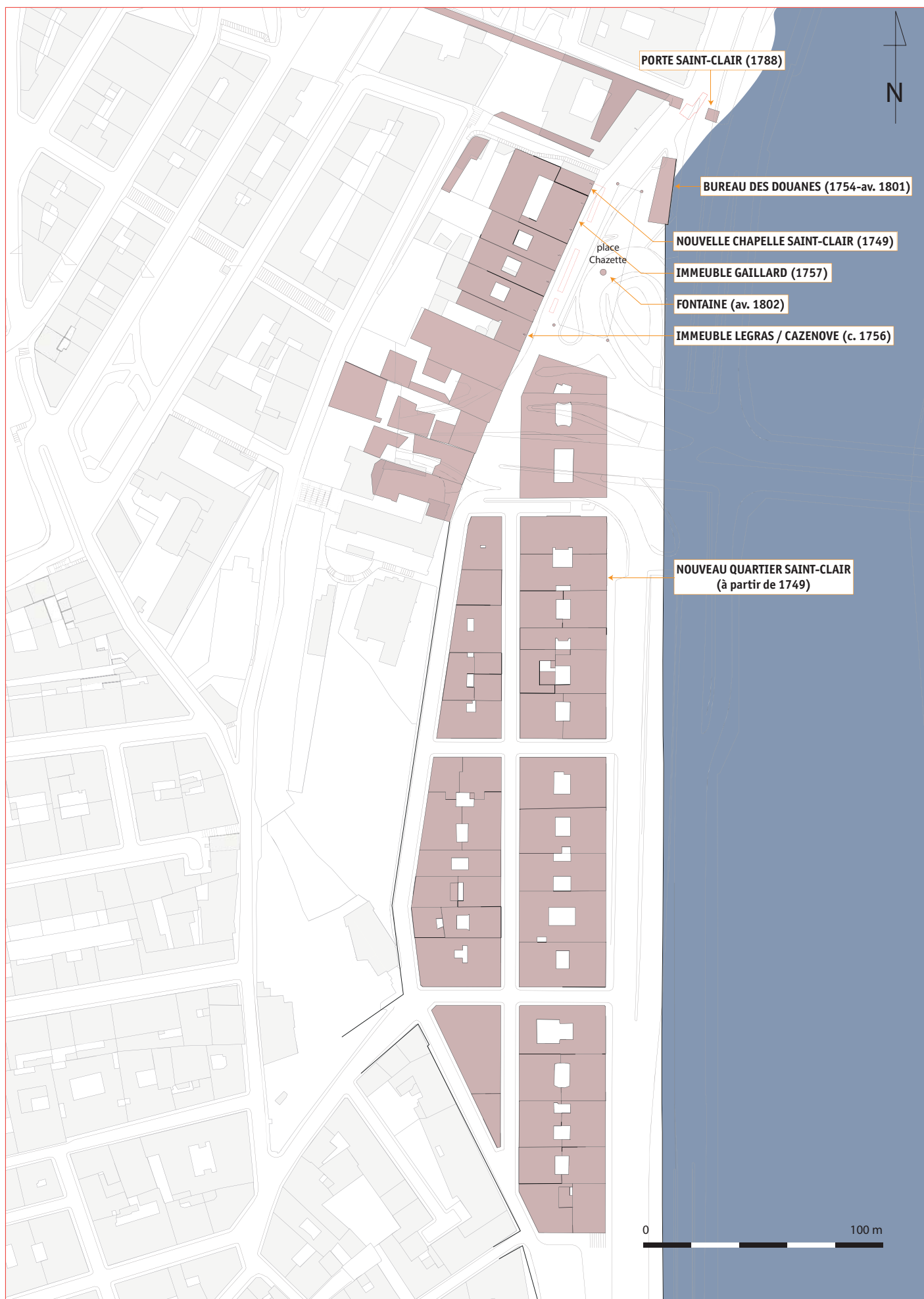


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Le quartier Saint-Clair au milieu du XVIII^e siècle

DAO : C. Ducourthial

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

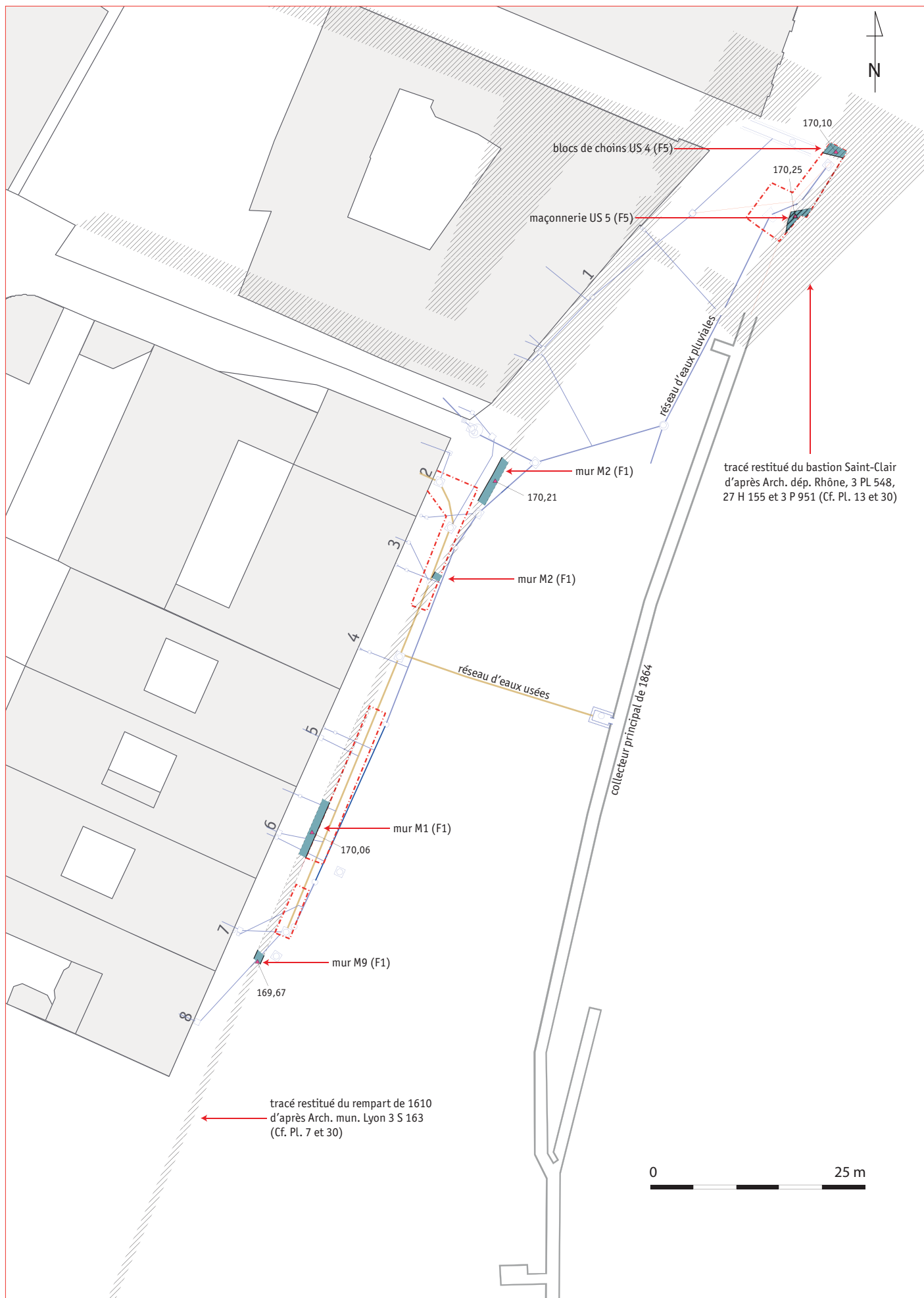


Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Le quartier Saint-Clair à la fin du XVIII^e siècle

DAO : C. Ducourthial

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Plan des vestiges modernes mis au jour place Chazette

DAO : C. Ducourthial

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

AnthropOLys

Année fouille : 2012

Site : Place Chazette 69001

N°sep:

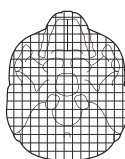
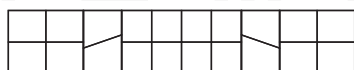
N° squelette : 1

AnthropOLys

Année étude :

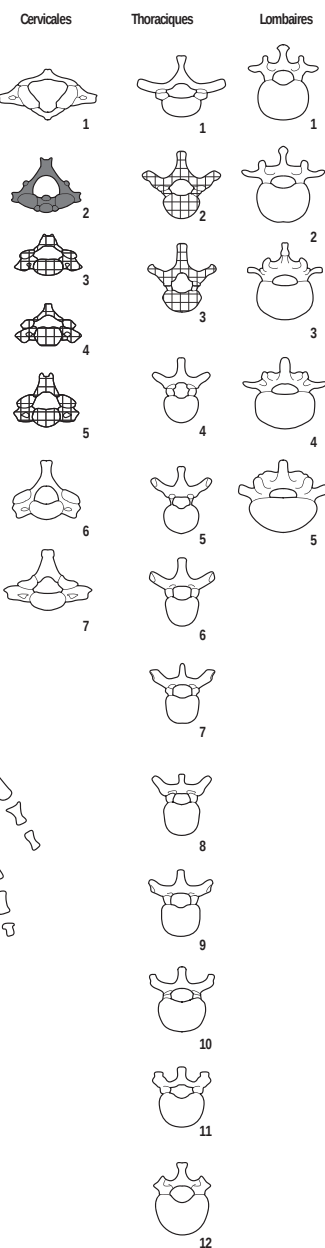
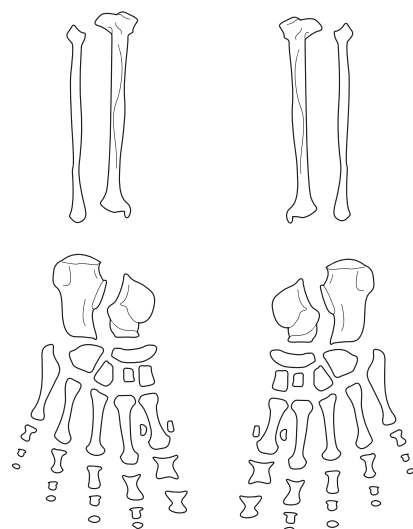
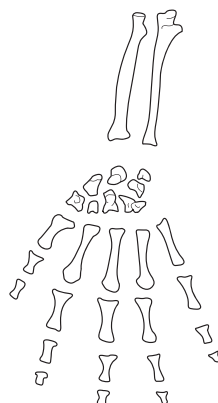
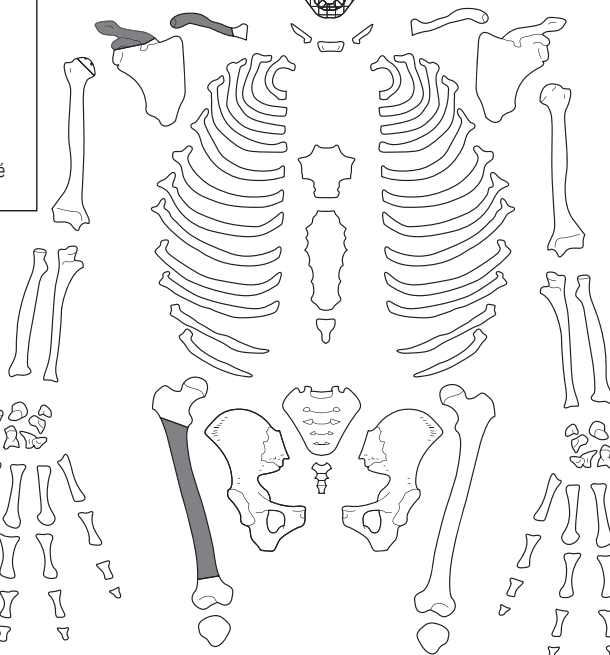
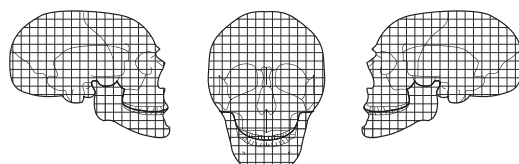
N° ALyAS :

Auteur : Bouvard E.



LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

- I** Élément présent *in situ*
- L** L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- 0** La racine est seule présente *in situ*
- X** Agénésie dentaire
- X** Dent perdue *ante mortem* (alvéole refermée)
- I** Germe présent *in situ*
- ?** Un de ces éléments est présent
- ?** L'identification de l'élément isolé n'est que supposée



- Région présente et identifiée avec certitude
- Région fragmentée
- Situation exacte inconnue avec certitude
- Droite ou Gauche ?



URA 376 CNRSd après T. S. Constandse - Westermann et C. Mekelejohn, modifié par M. Guillon, P. Salier et P. Ouraud. Informatisation M. Coutureau (INRAP)



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Pantin du squelette n°1

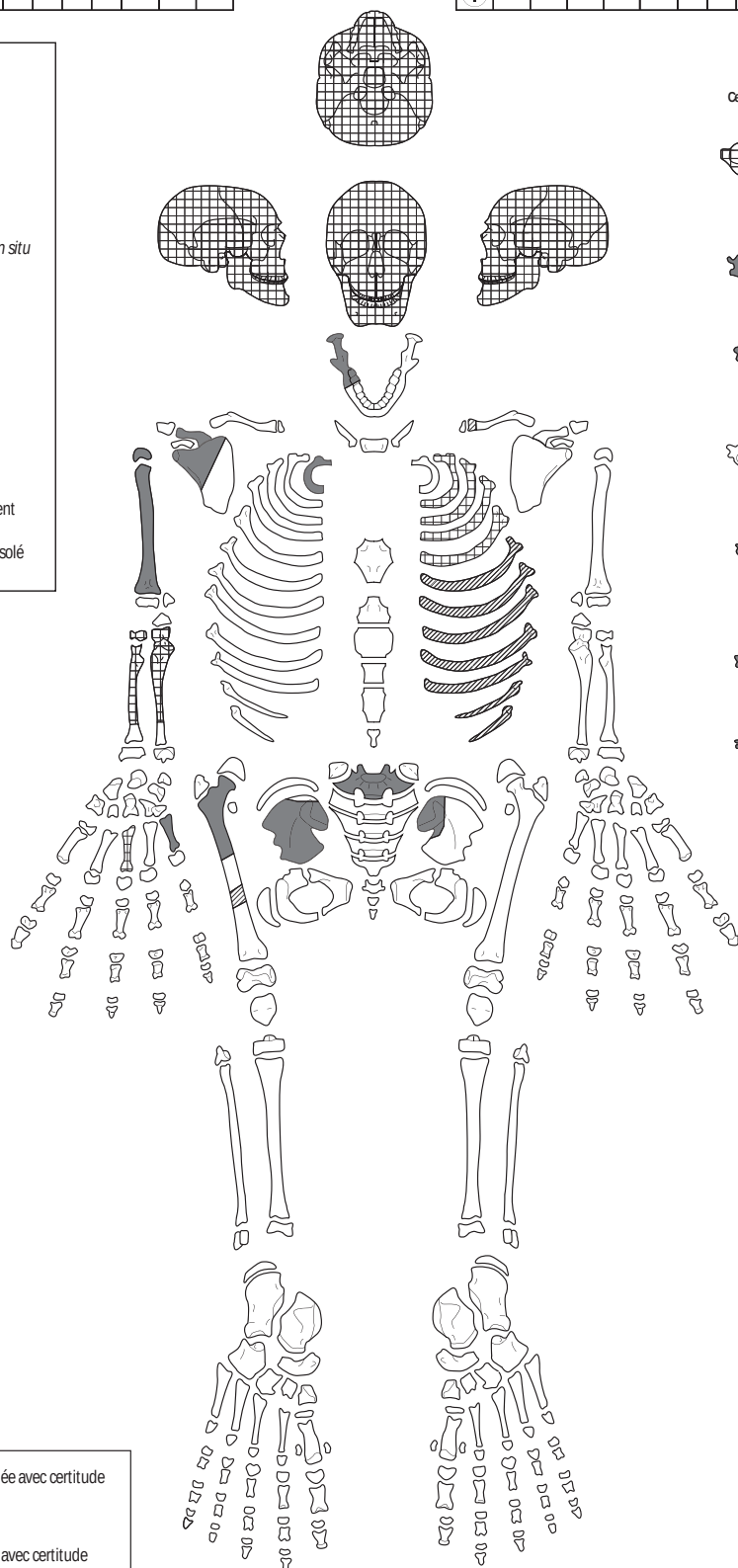
DAO : E. Bouvard

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

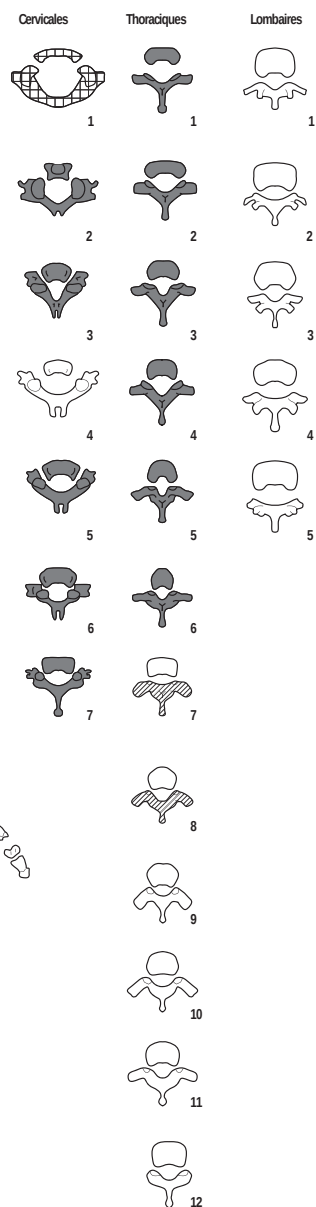
[illegible][illegible]

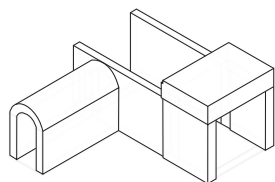
LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

- ☒ Éléments présents *in situ*
- ☐ L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- ☐ La racine est seule présente *in situ*
- ☐ Agénésie dentaire
- ☐ Dent perdue *ante mortem* (alvéole refermé)
- ☐ Germe présent *in situ*
- ☐ Un de ces éléments est présent
- ☐ L'identification de l'élément isolé n'est que supposée



-  Région présente et identifiée avec certitude
 Région fragmentée
 Situation exacte inconnue avec certitude
 Droite ou Gauche ?

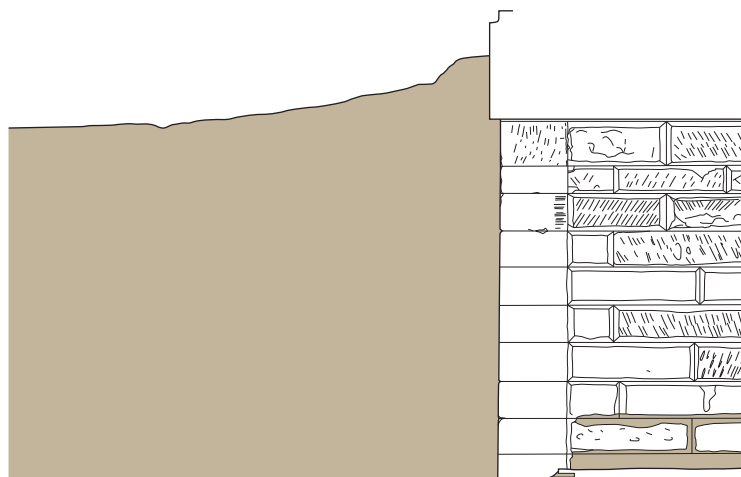




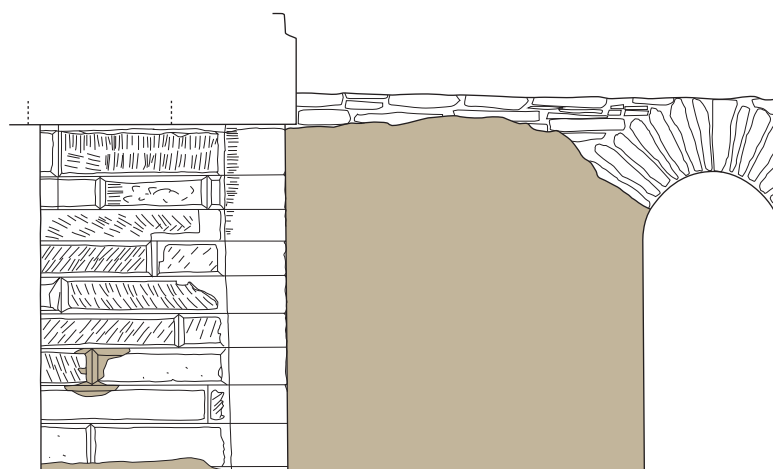
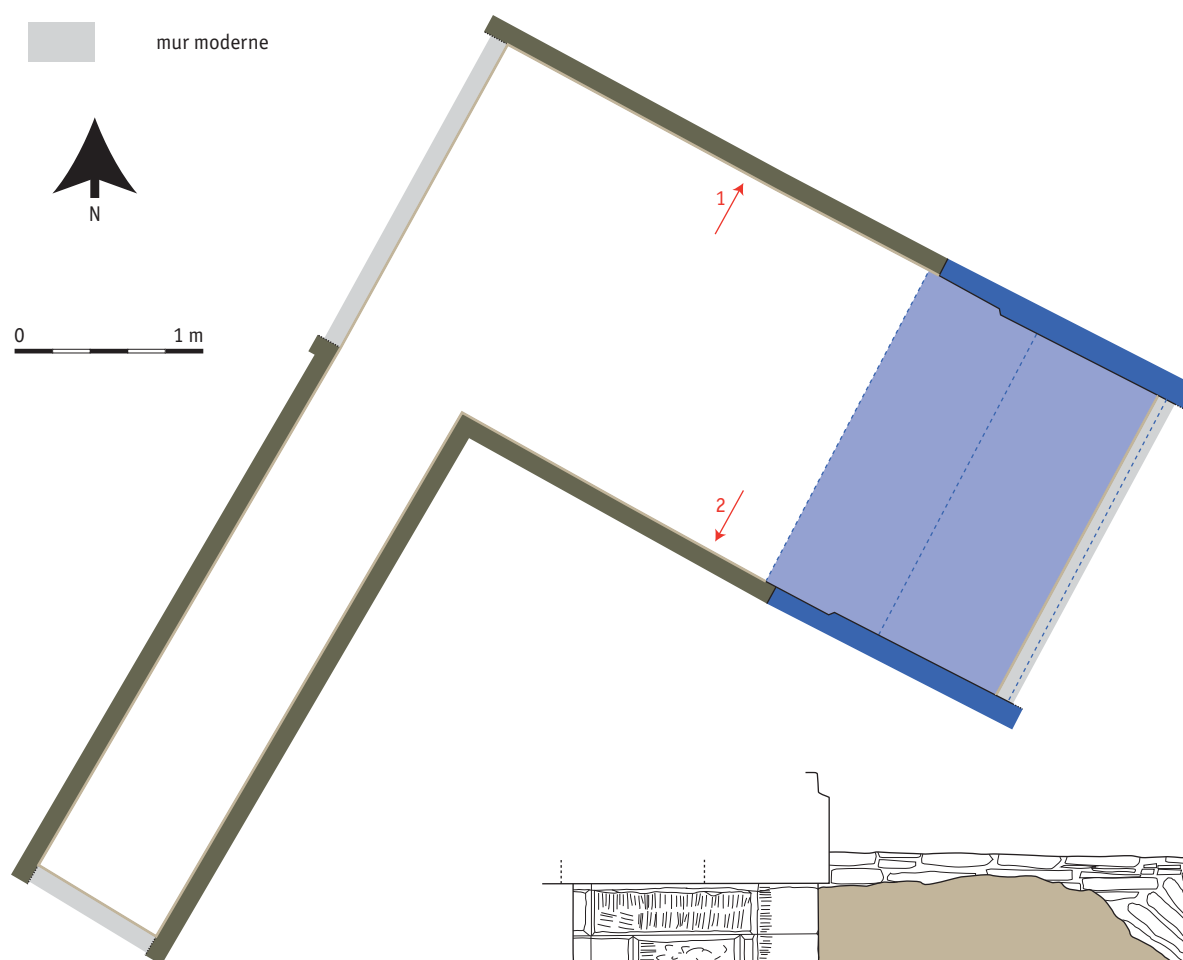
-  enduit de ciment prompt
-  maçonnerie en pierre du Midi
-  maçonnerie en gneiss et calcaire rouge
-  mur moderne



0 1 m



1. élévation du mur nord



2. élévation du mur sud



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

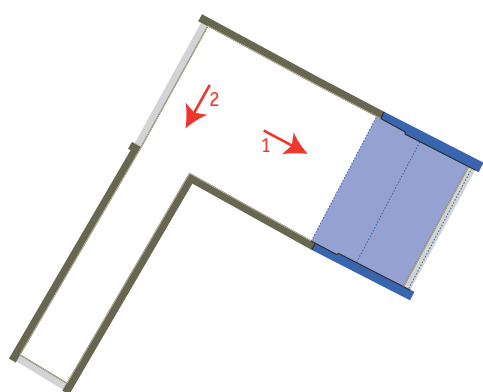
Relevés en plan et en élévation du mausolée découvert sous le 2 place Chazette

Relevé et DAO : F. Herbin, J. Torgue, C. Ducourthial

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



1. Partie de l'hypogée construite en calcaire du Midi



2. Couloir d'accès à l'hypogée ?



Place Chazette 69001 Lyon : rénovation du réseau d'assainissement - fouille préventive d'urgence 2012

Vues du mausolée découvert sous le 2 place Chazette

Photos : C. Ducourthial

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON